



territoire
d'énergie

DRÔME - SDED



RAPPORT
D'ACTIVITÉS

2018

De l'électrification à la
transition énergétique



Le courant passe entre nous

Chers collègues, chers partenaires

L'exercice du rapport d'activités est de rendre compte de nos actions lors de l'année écoulée. Ce document est important et d'ailleurs obligatoire. Mais la relation humaine reste primordiale.

C'est pourquoi en juin 2018 nous sommes venus à votre rencontre lors de grandes réunions territoriales. Occasion de vous présenter toutes nos nouvelles actions notamment sur la transition énergétique et bien sûr échanger avec vous sur les enjeux dans vos territoires.

Participer à la transition énergétique a été en effet pour le SDED une grande orientation de l'année 2018 :

- nous avons terminé le déploiement d'un remarquable réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques.
- la compétence optionnelle éclairage public, s'est beaucoup mobilisée sur les économies d'énergie.
- Le service « performance énergétique » qui apporte aux Maires un appui technique et financier pour leurs travaux d'économies d'énergie, s'est également activé aux côtés des intercommunalités lors de l'élaboration de leur Plan Climat Air Energie Territorial.
- Enfin le SDED territoire d'énergie, a mis à profit toute son expérience dans une contribution pour un développement durable dans le cadre du Grand Débat National, que nous avons déposé en début de cette année.

Ces nouvelles orientations du SDED ne se font pas au détriment des métiers historiques, en particulier l'électrification rurale et le contrôle de la concession. Vous en avez encore une fois la preuve dans ce rapport avec les montants toujours aussi élevés de nos travaux et la part importante qui y est consacrée au compte rendu des distributions d'énergies.

À moins d'un an de la fin de cette mandature, je veux remercier une fois encore chaleureusement tous ceux qui œuvrent pour l'intérêt des communes de la Drôme mais aussi des intercommunalités avec lesquelles nous travaillons de plus en plus. Le SDED est une belle machine, propriété de toutes les communes. À nous tous de le défendre et d'en prendre soin pour qu'il poursuive ses actions dans l'intérêt général, loin des esprits partisans et querelles de chapelles. Le dernier budget que nous venons de voter a été adopté à l'unanimité comme la plupart des délibérations présentées lors de chaque comité. Peu de collectivités peuvent en dire autant.

Oui, le courant passe entre le SDED et ses communes.
Bonne lecture et à bientôt.

JEAN BESSON
Président, Sénateur honoraire

La nouvelle vidéo de présentation du SDED territoire d'énergie



A retrouver sur notre chaine YouTube et sur notre site www.sded.org

LES ORGANES DÉLIBÉRANTS	6-9
PRINCIPALES COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS	10
BILAN SOCIAL	11-13
SYSTÈMES DE L'INFORMATION (SI)	14-17
NOS PARTENAIRES	18-19
2018 EN CHIFFRES	21
LES SERVICES	22-23
ANTENNE TERRITORIALE	24
TEMPS FORTS	25-33
LU DANS LA PRESSE	34-35
IRVE	37-38
SAEML ENERGIE RHÔNE VALLÉE	39
LES TRAVAUX DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ	40-41
LES MOYENS FINANCIERS	42-43
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)	44-45
LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE	46-101
LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	102-111
PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	112-115
COMPÉTENCE ECLAIRAGE PUBLIC	116-119
RECUEIL DES BUREAUX ET COMITÉ SYNDICAUX	120-122

→ Le COMITÉ SYNDICAL

Les décisions importantes relèvent du Comité : approbation des statuts, du règlement intérieur et des règlements d'intervention, vote des budgets et des comptes administratifs, délégations de service public... Le comité comprend 120 délégués, représentant de manière équilibrée l'ensemble des territoires. Les délégués sont désignés par les conseils municipaux ou par les TRE (Territoires Ruraux de l'Energie). Le Comité se réunit trois fois par an.



→ RÉPARTITION DES COMMUNES PAR COLLÈGE COMPOSANT LE COMITÉ SYNDICAL

Collège A : Bourg-de-Péage, Bourg-lès-Valence, Montélimar, Pierrelatte, Romans-sur-Isère, Valence.

Collège B : Chabeuil, Crest, Donzère, Livron, Loriol, Nyons, Portes-lès-Valence, Saint-Marcel-lès-Valence, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint-Rambert-d'Albon, Tain-L'Hermitage.

Collège C :

ZONE GÉOGRAPHIQUE « NORD » : Anneyron, Chateauneuf de Galaure, Clérieux, Génissieux, Mercurol, Mours-Saint-Eusèbe, Peyrins, Pont de l'Isère, La Roche de Glun, Saint-Donat, Saint-Sorlin-en-Valloire, Saint-Vallier (12 communes).

ZONE GÉOGRAPHIQUE « CENTRE » : Alixan, Allex, Aouste-sur-Sye, Beaumont-lès-Valence, Chateauneuf-sur-Isère, Chatuzange-le-Goubet, Etoile-sur-Rhône, Malissard, Montéligier,

Collèges	Communes en fonction du nombre d'habitants
A	à partir de 10 000 hbts
B	entre 5 et 9 999 hbts
C	entre 2 et 4 999 hbts
D	Moins de 2000 hbts

Montélier, Montmeyran, Saint-Jean-en-Royans (12 communes).

ZONE GÉOGRAPHIQUE « SUD » : Buis-les-Baronnies, Châteauneuf-du-Rhône, Die, Dieulefit, Montboucher-sur-Jabron (5 communes).

Collège D :

TRE DE BOURDEAUX : Bézudun-sur-Bîne, Bourdeaux, Bouvières, Crupies, Félines-sur-Rimandoule, Mornans, Le Poët-Célar, Les Tonils, Truinis.

TRE DE BOURG-DE-PEAGE : Barbières, La Baume d'Hostun, Beauregard-Baret, Bésayes, Charpey, Eymeux, Hostun, Jaillans, Marches, Rochefort-Samson, Saint-Vincent-la-Commanderie.

TRE de BUIS LES BARONNIES : Beauvoisin, Bellecombe-Tarendol, Bénivay-Ollon, Bésignan, Eygaliers, Mérindol-les-Oliviers, Mollans-sur-Ouvèze, Pennes-sur-Ouvèze, Pierrelongue, Plaisians, Le Poët-en-Percip, Propiac, Rioms, La Roche-sur-le-Buis, Rochebrune, La Rochette-du-Buis, Saint-Auban-sur-l'Ouvèze, Saint-Sauveur-Gouvernet, Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze, Vercoiran.

TRE de CHABEUIL : Barcelonne, La Baume Cornillane, Beauvallon, Le Chaffal, Châteaudoable, Combovin, Montvendre, Ourches, Peyrus, Upie.

TRE de La CHAPELLE EN VERCORS : La Chapelle-en-Vercors, Saint-Agnan-en-Vercors, Saint-Julien-en-Vercors, Saint-Martin-en-Vercors, Vassieux-en-Vercors.

TRE de CHATILLON EN DIOIS : Boulc en Diois, Châtillon-en-Diois, Glandage, Lus-la-Croix-Haute, Menglon, Saint-Roman, Treschenu-Creyers.

TRE de CREST NORD : Beaufort-sur-Gervanne, Cobonne, Eurre, Eygluy-Escoulin, Gigors-et-Lozeron, Mirabel-et-Blacons, Montclar-sur-Gervanne, Montoisson, Omblèze, Plan-de-Baix, Suze, Vaunaveys-la-Rochette.

TRE de CREST SUD : Autichamp, Chabrillan, Divajeu, Francillon-sur-Roubion, Grane, Piégros-la-Clastre, Puy-Saint-Martin, La Répara-Auriples, La Roche-sur-Grane, Saou, Soyans

TRE de DIE : Aix-en-Diois, Barsac, Chamaloc, Laval-d'Aix, Marniac-en-Diois, Molières-Glandaz, Montmaur-en-Diois, Ponet-et-Saint-Auban, Pontaix, Romeyer, Saint-Andéol, Saint-Julien-en-Quint, Sainte-Croix, Vachères-en-Quint.

TRE de DIEULEFIT : Aleyrac, La Bégude-de-Mazenc, Comps, Eyzahut, Montjoux, Orcinas, Le Poët-Laval, Pont-de-Barret, Roche-Saint-Secret-Béconne, Rochebaudin, Salettes, Souspierre, Teyssières, Vesc.

TRE du GRAND SERRE : Épinouze, Le Grand-Serre, Hauterives, Lapeyrouse-Mornay, Lens-Lestang, Manthes, Montgrigaud, Moras-en-Valloire, Saint-Christophe-et-le-Laris, Tersanne.

TRE de GRIGNAN : Chamaret, Chantemerle-lès-Grignan, Colonzelle, Grignan, Montbrison-sur-Lez, Montjoyer, Montségur-sur-Lauzon, Le Pègue, Réauville, Roussas, Rousset-les-Vignes, Saint-Pantaléon-les-Vignes, Salles-sous-Bois, Taulignan, Valaurie.

TRE de LA MOTTE CHALANCON : Arnayon, Bellegarde-en-Diois, Brette, Chalancon, Establet, Gumiane, La Motte-Chalancon, Pradelle, Rochefourchat, Rottier, Saint-Dizier-en-Diois, Saint-Nazaire-le-Désert, Volvent.

TRE de LORIOL sur RHÔNE : Ambonil, Clionsclat, Mirmande, Saulce-sur-Rhône.

TRE de LUC EN DIOIS : Auelon, Barnave, La Bâtie-des-Fonds, Beaumont-en-Diois, Beaurières, Charens, Jonchères, Lesches-en-Diois, Luc-en-Diois, Mison, Montlaur-en-Diois, La Penne-le-Sec, Poyols, Les Prés, Recoubeau-Jansac, Val-Maravel, Valdrôme.

TRE de MARSANNE : La Bâtie-Rolland, Bonlieu-sur-Roubion, Charols, Cléon-d'Andran, Condillac, La Coucourde, La Laupie, les Turrettes, Manas, Marsanne, Roynac, Saint-Gervais-sur-Roubion, Saint-Marcel-lès-Sauzet, Sauzet, Savasse.

TRE de MONTELMAR : Ancône, Allan, Espeluche, Malataverne, Portes-en-Valdaine, Puygiron, Rochefort-en-Valdaine, La Touche.

TRE de NYONS : Arpavon, Aubres, Châteauneuf-de-Bordette, Chaudebonne, Condorcet, Curnier, Eyroles, Mirabelaux-Baronnies, Montaulieu, Piégon, Les Pilles, Saint-Ferréol-Trente-Pas, Saint-Maurice-sur-Eygues, Sainte-Jalle, Valouse, Venterol, Vinsobres

TRE de PIERRELATTE : La Garde-Adhémar, Les Granges-Gontardes.

TRE de REMUZAT : La Charce, Chauvac-Laux-Montaux, Cornillac, Cornillon-sur-l'Oule, Lemps, Montferrand-la-Fare, Montréal-les-Sources,

LES ORGANES DÉLIBÉRANTS

Pelonne, Le Poët-Sigillat, Pommerol, Rémuzat, Roussieux, Sahune, Saint-May, Verclause, Villeperdrix.

TRE de ROMANS : Le Chalon, Châtillon-Saint-Jean, Crépol, Geyssans, Miribel, Montmiral, Parnans, Saint-Bardoux, Saint-Bonnet-de-Valclérieux, Saint-Laurent-d'Onay, Saint-Michel-sur-Savasse, Saint-Paul-lès-Romans, Triors.

TRE de SAILLANS : Aubenasson, Aurel, Chastel-Arnaud, La Chaudière, Espenel, Rimon-et-Savel, Saillans, Saint-Benoiten-Diois, Saint-Sauveur-en-Diois, Vercheny, Véronne.

TRE de SEDERON : Aulan, Ballons, Barret-de-Lioure, Eygalayes, Ferrassières, Izon-la-Bruisse, Laborel, Lachau, Mévouillon, Montauban-sur-l'Ouvèze, Montbrun-les-Bains, Montfroc, Montguers, Reilhanette, Séderon, Vers-sur-Méouge, Villebois-les-Pins, Villefranche-le-Château.

TRE de ST DONAT : Arthémonay, Bathernay, Bren, Charmes-sur-l'Herbasse, Chavannes, Margès, Marsaz, Montchenu.

TRE de ST JEAN EN ROYANS : Bouvante, Échevis, Léoncel, La Motte-Fanjas, Oriol-en-Royans, Rochechinard, Saint-Laurent-en-Royans, Saint-Martin-le-Colonel, Saint-Nazaire-en-Royans, Saint-Thomas-en-Royans, Sainte-Eulalie-en-Royans.

TRE de ST PAUL TROIS CHATEAUX : Bouchet, Clansayes, La Baume de Transit, Rochegude, Saint-Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette.

TRE de ST VALLIER : Albon, Andancette, Beausemblant, Claveyson, Fay-le-Clos, Laveyron, La Motte-de-Galaure, Mureils, Ponsas, Ratières, Saint-Avit, Saint-Barthélemy-de-Vals, Saint-Martin-d'Août, Saint-Uze.

TRE de TAIN L'HERMITAGE : Beaumont-Monteux, Chanos-Curson, Chantemerle-les-Blés, Crozes-Hermitage, Gervans, Érôme, Granges-les-Beaumont, Larnage, Serves-sur-Rhône, Veauunes.

→ LE BUREAU SYNDICAL :

Le Bureau syndical comprend 22 membres. Il agit dans le cadre des délégations confiées par le Comité. Celles-ci sont étendues : c'est le Bureau qui, notamment répartit les enveloppes budgétaires votées par le Comité. Il se réunit environ dix fois par an.



→ Les DIRIGEANTS ÉLUS

Territoire d'énergie SDED est présidé par le Sénateur honoraire Jean BESSON. Il est entouré d'un Premier Vice-président, de 7 Vice-présidents et d'un Secrétaire Général. Ils sont élus par le Comité syndical.



PRÉSIDENT : Jean Besson (Sahune)

1^{ER} VICE-PRÉSIDENT : Alain Fabre (Pierrelatte) - Distribution publique d'électricité et de gaz - Contrats de concession - Travaux électrification, administration générale.

VICE-PRÉSIDENTS : Hervé Rasclard (Bourg de Péage) - Finances

Franck Soullignac (Valence) - Relations avec les communautés et aggro urbaines

Alain Genthon (Anneyron) - Personnel

Michel Grégoire (La Roche sur le Buis) - Relations avec les communes, communautés rurales et les TRE

Jean-Yves Rossignol (Bourdeaux) - Maîtrise de l'énergie, urbanisme-SIG

Marietta Mignet (Montségur-sur-Lauzon) - Eclairage public

Carole Thourigny (Gigors et Lozeron) - Relations et médiations pour les usagers

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : Yvan Lombard (Crest)

MEMBRES DU BUREAU : Robert Arnaud (Grane), Claude Aurias (Loriol), Serge Blache (Chanos-Curson), Patricia Brunel-Maillet (Montélimar), Noak Carrau (Barsac), Henri Fauqué (Saulce), Didier Guillaume (Eymeux), Marlène Mourier (Bourg-lès-Valence), Jean-Bernard Suchel (Châteauneuf de Galaure), Marie-Hélène Thoraval (Romans), Gilbert Tremolet (Die).

Territoire d'énergie SDED propriétaire des réseaux de distribution d'électricité et de gaz, a pour mission première l'organisation de la distribution publique de ces réseaux.

POUR CELA, IL :

- Négocie et conclut tous les actes relatifs à la délégation de missions de service public ;
- Contrôle le bon accomplissement de ces missions ;
- Maîtrise la demande en électricité et gaz ;
- Représente les intérêts des usagers ;
- Exerce un rôle de conciliateur entre les usagers et les fournisseurs d'électricité et de gaz ;
- Valorise le réseau public de distribution d'électricité ;
- Représente ses membres ;
- Effectue des ouvrages dans les réseaux (renforcement, création ou extension, effacement des réseaux).

IL EFFECTUE AUSSI DES MISSIONS ANNEXES, TELLES QUE :

- Production d'énergies renouvelables (à travers la SEM « Energie Rhône Vallée ») ;
- Réseaux de distribution de chaleur et de froid ;
- La gestion totale de l'éclairage public ;
- La création et l'entretien d'infrastructures électriques de charge (bornes pour voitures électriques) ;
- Le développement de systèmes d'information géographique.
- Accompagnement des EPCI pour l'élaboration de leur PCAET.

→ EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2018

44 personnes dont 7 contractuels et un 1 CDI, 2 apprentis.

→ EVOLUTION STATUTAIRE DES AGENTS

Situation antérieure	Nouvelle situation
2 personnes en CDD	Nomination stagiaire en catégorie B suite réussite au concours externe de technicien territorial session 2018 au 01/12/2018
2 personnes en CDD	Modification des contrats en CDD de trois ans

→ **ARRIVÉES** : 1 agent au service informatique à compter du 5 mars 2018. 1 au service Concessions à compter du 1^{er} mai 2018. 1 en apprentissage au service Informatique à compter du 28 septembre 2018 pour 1 an. 1 en CDD pour une période de 6 mois à compter du 1^{er} octobre 2018 au service Performance Energétique.

→ **DÉPART** : Au 1^{er} octobre 2018, un technicien a fait valoir ses droits à la retraite et 1 mutation.



→ REPARTITION DES AGENTS PAR SERVICE

Désignation	Année 2018
Direction Générale	2
Direction Juridique - RSI	5
Direction Services Techniques	17
Direction Finances RH	6
Direction Production et Maîtrise de l'Energie	11
Direction communication et Antenne Nyons	1
Secrétariat du Président et du Bureau	1
Direction projets stratégiques – partenariats	1
Total	44

→ REPARTITION DES AGENTS PAR SEXE

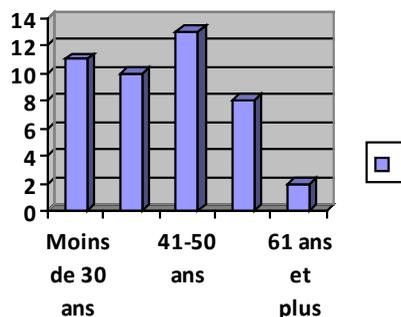
Activité principale répartition par sexe	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Direction Générale	1	1	2
Urbanisme Réseaux	6	3	9
Performance énergétique et concessions	7	5	12
Administratif	1	6	7
Eclairage public	5	3	8
Juridique	1	1	2
DIRCOM/Responsable antenne	1		1
Informatique	3		3
Total	25	19	44

→ REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR TRANCHE D'AGE

Moyenne d'âge : 46 ans

Moins de 30 ans	31/40 ans	41/50 ans	51/60 ans	61 ans et plus
11*	10	13	8	2

*dont 3 apprentis



→ REPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL

Temps partiel sur autorisation	HOMMES	FEMMES	TAUX
Catégorie A	0	2	80% et 95%
Catégorie B	0	2	80%
Catégorie C	0	1	80%

39 agents tous statuts confondus travaillent à 100%.

→ ABSENCES

Maladie ordinaire : 392 jours / 19 agents

Congé de paternité : 22 jours / 2 agents

→ FORMATION

Nombre d'agents ayant suivi une formation	36 agents	
Total de jours de formation	174 jours	
Formation de perfectionnement	4 agents	5 jours
Formation de préparation aux concours	5 agents	17 jours
Formation de professionnalisation	27 agents	152 jours

→ BUDGET FORMATION

Frais de formation directs : 67 600 euros pour 2018 (dont les frais de scolarités des apprentis)
Masse salariale : 2 550 672 euros (soit 2.71% de la masse salariale)

VISITEZ WWW.SDED.ORG

Un « espace adhérents » est réservé aux communes et aux délégués.. Il permet en particulier de télécharger des modèles de documents administratifs et des pièces complémentaires pour les comités syndicaux. Afin de pouvoir continuer de bénéficier de ce service, vous devez simplement, lors de votre première connexion, créer votre compte personnel en cliquant sur le bouton « espace adhérent » sur la page d'accueil et suivre les indications.



La réalisation d'un Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI) a permis de formaliser les grandes orientations stratégiques, fonctionnelles, organisationnelles, techniques et budgétaires à court, moyen et long terme.

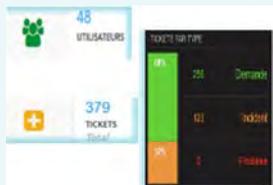


Les principaux défis étaient de répondre aux nouveaux enjeux de nos métiers et de définir un projet conforme à la stratégie du SDED avec un objectif de cohérence et de performance de nos Systèmes d'information

→ ACTIONS EN 2018



Intranet SDED
dans www.SDED.org



Supervision et maintien opérationnel des matériels composants le S.I. et investissements de sécurisation afin de disposer d'un **Plan de Continuité d'Activité (PCA)** et d'anticiper les évolutions de la gestion de la donnée



Mise en place d'outils de gestion avec l'outil **Open Source GLPI**.

Orientation vers des outils **logiciels libres** :

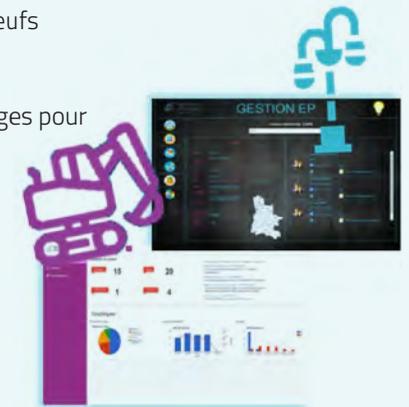
- Contacts partagés liés aux outils métiers
- Gestion documents

Mise en place d'un **portefeuille projets** et de sa **Roadmap**



DÉVELOPPEMENTS DE LOGICIELS *(création et modifications de logiciels fait directement par le service)*

- Gestion de la compétence Eclairage Public (P.ep) en mode Web
- Gestion Technique et Administrative des travaux neufs (EP, ER et Télécom)
- Interfaçage avec les outils Finances
- Portail Entreprises de dématérialisation des échanges pour les travaux Réseaux





OUTILS DE SUIVI ET DE GESTION DES DONNÉES

- Actions Energies pour les communes

- Connecteurs d'intégration des données fournisseurs dans l'outil de contrôle de la taxe

- Optimisation de la supervision de Vassieux



LE BUDGET du service informatique du SDED s'élevait à 330 K€ pour 2018.

Le taux de réalisation de 71% pour 231 K€. Le budget d'investissement a été liquidé à hauteur de 60% car l'outil logiciel de gestion de la compétence Eclairage Public du SDED est réalisé en interne.

Les dépenses d'investissement ont représenté 51% avec des projets comme la sécurisation des serveurs (50 K€), le renouvellement des postes de travail (19 K€) et l'achat de logiciel (34 K€).

Les dépenses de fonctionnement sont réparties en 3 grandes parties, les prestations de service et de maintenance (75 K€), la location de matériel (4K€) et les frais de télécommunication (16 K€).

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD). Il encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union européenne afin d'harmoniser les règles en offrant un cadre juridique unique aux professionnels. Il permet de développer leurs activités numériques en se fondant sur la confiance des utilisateurs.

Ce chantier a été lancé en partenariat avec le Centre de Gestion

L'élaboration des bases à un projet structurant de l'**OPEN DATAS** (ou données ouvertes) au sein du SDED (Suite à la LOI n° 2016-1321 du 7 octobre 2016), Ces données auxquelles l'accès est totalement public et libre de droit, au même titre que leur exploitation et leur réutilisation.

Le SDED se doit de se positionner comme force de proposition et acteur majeur avec la mise en place d'outils de gestion et en publiant des Datas



La **DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES**, dans la continuité de la réforme de 2016, et conformément aux nouvelles règles européennes, deux objectifs ont été fixés pour le 1er octobre 2018 avec une complète dématérialisation des procédures de marchés publics et la diffusion de leurs données essentielles sous forme d'Open Datas.

La dématérialisation a pris des formes différentes en fonction des domaines concernés : envois des documents au contrôle de légalité, dématérialisation totale de la procédure de passation des marchés publics, signature électronique, convocation aux assemblées délibérantes.

En parallèle une expérimentation pour le service Urbanisme, est en cours de développement afin de dématérialiser la gestion des demandes d'autorisations d'urbanisme via un portail sécurisé avec la gestion d'un Workflow de validations et signatures électroniques des documents.

En parallèle une expérimentation pour le service Urbanisme, est en cours de développement afin de dématérialiser la gestion des demandes d'autorisations d'urbanisme via un portail sécurisé avec la gestion d'un Workflow de validations et signatures électroniques des documents



www.sded.org avec accès à intranet et extranet



NOS PARTENAIRES



Automobile Club de Monaco





TEARA en chiffres

Les 13 syndicats qui composent TEARA représentent 4 340 communes et 7 634 000 habitants. Au total, 785 millions d'euros sont investis chaque année dans des travaux d'électrification, de dissimulation des réseaux, d'éclairage public, de maîtrise de l'énergie et d'énergies renouvelables, soit plus de 5 000 emplois générés.



**Le SDED territoire d'énergie membre
du groupement des syndicats d'énergies
d'Auvergne Rhône-Alpes**

Source : Magazine Nationale 7- hors série

→ 689 DOSSIERS TRAVAUX EN 2018

475 EN ÉLECTRIFICATION

- 171 raccordements
- 137 renforcements
- 46 branchements collectifs
- 51 Effacements réseaux électriques
- 37 Effacements réseaux téléphoniques
- 33 Dessertes intérieures

214 ECLAIRAGE PUBLIC

POUR UN TOTAL DE 20 M€ TTC DE TRAVAUX

120 communes accompagnées en PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

ELECTRICITÉ

- Chiffre d'affaires : 154 M€
- Patrimoine : 972 M€*
- 300 830 postes de livraison
- 8 321 postes de transformation
- 16 658 km de lignes électriques
- 3 213 GWh consommés

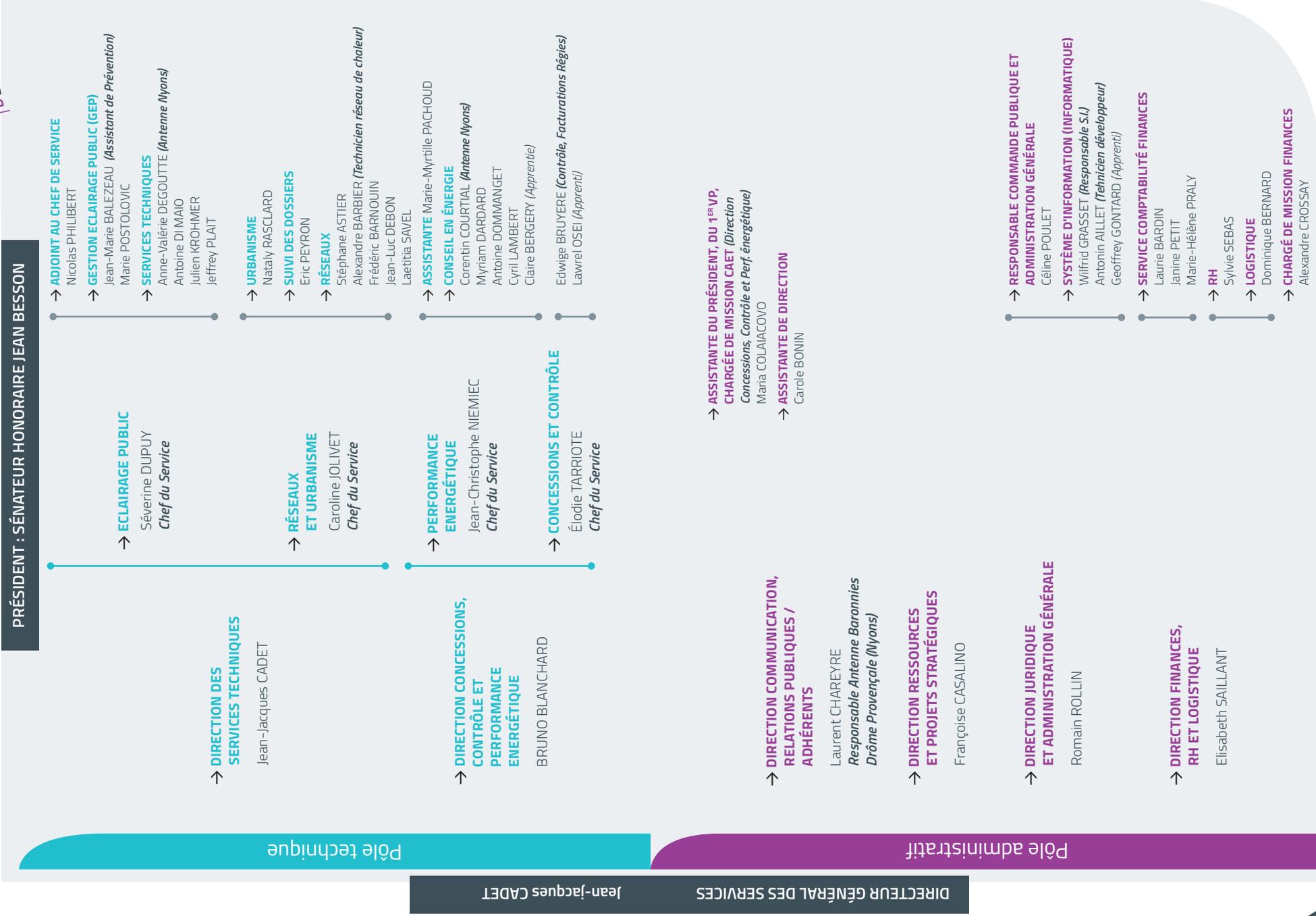
* Valeur brute d'actifs.



GAZ (tous contrats)

- Chiffre d'affaires : 26 M€
- Patrimoine : 101 M€*
- 81 736 clients
- 1 720 km de canalisations
- 2 230 GWh consommés

* Valeur nette réévaluée.





Installée dans les locaux de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP), cette antenne a connu sa première année complète d'activités en 2018.

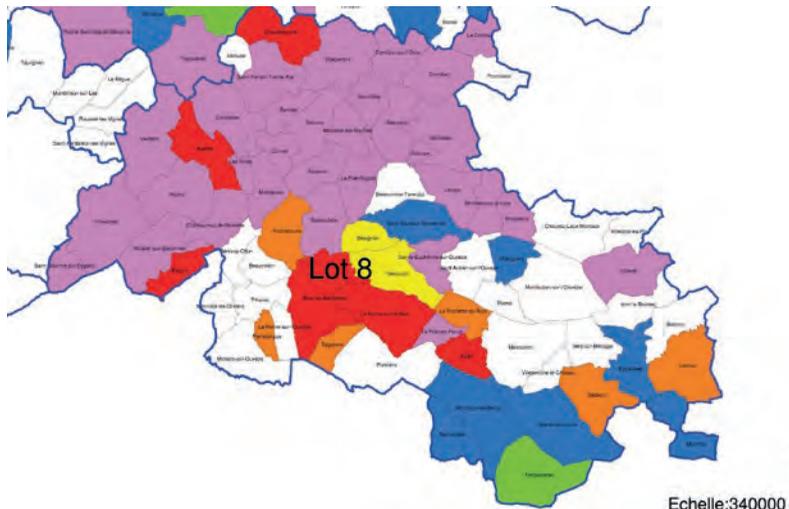
Elle a été créée pour apporter un service de proximité sur ce territoire et en particulier concernant la compétence éclairage public que le SDED assure pour la plupart des communes du territoire de la Communauté de Communes qui lors de sa création avait proposé au SDED d'assurer cette compétence à sa place étant donné notre expérience et savoir-faire en la matière.

La deuxième compétence exercée par l'antenne est le service performance énergétique qui aide les communes à économiser l'énergie sur une partie de la Drôme Provençale. Egalement, selon les sollicitations d'élus du territoire, l'Antenne fait le lien avec le siège de Rovaltain sur d'autres compétences (électrification rurale, IRVE - réseau eborn, partenariats, relations extérieures...).



En 2018: 54 communes suivies pour la maintenance

et les travaux d'éclairage public dans le cadre de la compétence SDED. **28 communes** adhérentes au conseil en énergie suivis pour les tableaux de bord, subventions et accompagnement sur des projets d'économies d'énergie.



Echelle: 340000

COMITÉ D'AUTOMNE 2018 À BOURDEAUX : DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR DES ACTIONS AMBITIEUSES

Vendredi 30 novembre dernier, c'est à l'invitation de la commune et de son Maire Patrick Chalamet que le Comité, traditionnellement décentralisé en automne, s'est déroulé à Bourdeaux.

La présence des sénateurs Marie-Pierre Monier et Bernard Buis confirme l'intérêt que les représentants des collectivités locales à la Haute Assemblée portent à notre syndicat. Le Département de la Drôme était également représenté par plusieurs membres de notre assemblée mais aussi Mme Corinne Moulin conseillère départementale du canton. L'état était représenté par Mme Christine Bonnard Sous-Préfète de l'arrondissement.



C'est à travers le Rapport d'Orientations Budgétaires que les délégués des communes venus des 4 coins de la Drôme ont pu confirmer les enjeux pour le SDED : Poursuivre nos métiers historiques, s'inscrire pleinement dans la transition énergétique au côté des communes et des EPCI, assoier davantage nos savoir-faire et ingénierie au service des communes, par l'intermédiaire de nos nouveaux métiers.

Comme toutes les délibérations de ce comité, le Rapport d'Orientations Budgétaires a été adopté à l'unanimité. La transversalité du SDED ne se dément pas avec les années.

PANNEAUX DE CHANTIER

Les nouveaux panneaux de chantiers SDED d'électrification rurale et d'éclairage public ont été réalisés et distribués aux entreprises titulaires de marché public. A retrouver sur les routes, rues, et places des communes de la Drôme.



LE RÉSEAU EBORN EST DÉPLOYÉ ET BIEN INAUGURÉ !



2018 a marqué la fin du déploiement du réseau de bornes de recharges dans la Drôme. (voir rubrique p 37-38). En 2018 les inaugurations se sont multipliées. En voici quelques-unes pèle-mêle.



Chateauneuf du Rhône



Bourg-lès-Valence



Sahune



Rochegude



Vinsobres



Bourg-de-Péage



Valence

LA MAIRIE DE LA CHAPELLE EN VERCORS A CHOISI LE BOIS

Le 14 novembre, Territoire d'énergie SDED, le Maire de La Chapelle en Vercors Jacky Casasnovas et son adjoint Gérard Allier ont organisé, à l'intention des élus intéressés, une visite d'une chaufferie au bois déchiqueté assurant alternativement le chauffage de l'école en hiver et celui du bassin de la piscine de plein air en été, distants tous deux de 100 m.

M. Jean-Yves Rossignol, Vice-président du SDED délégué à la Maîtrise de l'énergie, a présenté aux élus ce projet, accompagné par le service Performance Energétique notamment pour en attirant leur attention sur son intérêt économique.

Utilisant le bois du Vercors, exploité par ONF Energies, cette installation contribue au développement d'une filière locale d'approvisionnement énergétique, et permet en outre une économie substantielle de pas

moins de 40% sur la facture de chaleur de la piscine. En ce qui concerne l'école, dont la surface a doublé depuis que son extension a été inaugurée fin 2016, l'énergie bois bon marché, combinée au très bon niveau d'isolation du bâtiment, a permis de diminuer la dépense énergétique de 25 € / m² à 11 € / m².

Très satisfaite de l'expérience, la municipalité planche désormais sur le projet d'une nouvelle chaufferie au bois pour la mairie et la salle des fêtes.



LE SDED ROULE HYBRIDE ET ÉLECTRIQUE

Si le SDED est un acteur opérationnel de la transition écologique avec notamment le réseau eborn pour véhicules électriques qu'il a déployé dans la Drôme, s'il fait la promotion de la mobilité électrique avec le partenariat pour le eRallye Monte-Carlo/eborn il n'oublie pas de donner l'exemple. La flotte de nouveaux véhicules de service est désormais composée exclusivement de voitures hybrides et électriques. Les véhicules ont été livrés en novembre 2018.





EBORN, UN RÉSEAU DE « COMPÉTITION » !

eborn, notre réseau de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables était partenaire de l'Automobile Club de Monaco pour la 3^{ème} édition du eRallye Monte-Carlo.

Cet événement sportif inscrit au championnat du monde de la FIA (Fédération Internationale de l'Automobile) a eu lieu du 24 au 28 octobre 2018 entre Nevers et Monaco, à travers les routes de l'Ardèche, la Drôme et les Hautes Alpes, avec notamment une étape à Valence le jeudi 25 octobre qui a rencontré un succès populaire sur le champ de Mars.

Avec plus de 600 bornes sur 5 départements et une moyenne de 3000 charges par mois, le réseau eborn, fondé par les syndicats des énergies des départements de la Drôme, l'Ardèche, l'Isère, la Haute-Savoie et les Hautes-Alpes, est un des plus importants réseaux publics de recharge en France.

Pour cette 3^{ème} édition du eRallye Monte-Carlo, le réseau eborn a mis à disposition des concurrents du eRallye toutes les bornes du réseau présentes sur le parcours. Réussite totale pour ce partenariat qui a permis notamment de démontrer l'efficacité du réseau eborn, la qualité et la rapidité de rechargement de ses bornes.



Au-delà de la communication, ce partenariat a permis de tester le réseau avec une utilisation intensive y compris sur des points de chargement les plus retirés du territoire.

Avec le réseau eborn, de l'avis des organisateurs, la troisième édition du eRallye Monte-Carlo a pris une nouvelle « eborn c'est un réseau de compétition » ce sont les pilotes qui le disent !

VALENCE VILLE ETAPE DU ERALLYE AVEC EBORN

Étape de Valence le 25 octobre 2018 pour le eRallye Monte-Carlo.

Le président du SDED Jean Besson et son homologue ardéchois Patrick Coudène étaient heureux d'accueillir aux côtés du Maire de Valence, Nicolas Daragon ce rallye 100% électrique dans le cadre du partenariat eborn/Automobile Club de Monaco/Ville de Valence. Avec 9 bornes Valence est particulièrement bien pourvu en bornes de recharges grâce au réseau eborn.



« JOUR DE LIBÉRATION » À VALENCE POUR LES HABITANTS DE L'AVENUE DU MÊME NOM

L'inauguration officielle de cette avenue a été l'occasion de rappeler quelques chiffres attestant de l'ampleur d'un chantier qui aura duré 22 mois.

1 km de voirie réaménagée, 50 places de stationnement, la plantation d'arbres et bien sur des réseau totalement refaits à neuf dont l'enfouissement des lignes électriques et télécom le tout pour un montant global de 3,7 millions d'euros, ce qui en fait un des plus gros chantiers de voirie sur la commune

de Valence. Dans ses remerciements le Maire à souligné l'excellent travail avec le SDED et le concessionnaire enedis. Le SDED est présent dans toute la Drôme des communes les plus rurales à la plus grande, chef-lieu de département.



LE DÉVELOPPEMENT DE LA VOITURE ÉLECTRIQUE PASSE PAR DES BORNES DE RECHARGES PUBLIQUES

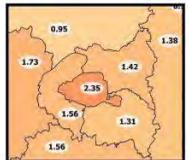
Un article très intéressant a été publié en 2018. Cet article donne le pourcentage de VE immatriculés par rapport à la quantité totale d'immatriculation par département.

Le top est composé de Paris (2,35%) suivi par la Lozère (2.20%) et... l'Ardèche (2.12%), puis l'Isère et la Drôme ((1.88 -1.87%). 3 départements où l'on retrouve le réseau.eborn

Ce n'est pas une coïncidence.

<http://www.automobile-propre.com/voitures-electriques-les-immatri.../>

Part des immatriculations (en %) de véhicules 100 % électriques par département en métropole en 2017



Pénétration du marché électrique neuf en 2017 : 1,20 %

Sources des données brutes : statistiques développement durable. Compilation : Florian Eyraud eyraudflorian@hotmail.fr

RÉUNIONS TERRITORIALES 2018 : LE SDED À LA RENCONTRE DES ÉLUS DU TERRITOIRE

Le Président Jean Besson, le 1^{er} Vice-président Alain Fabre et plusieurs Vice-présidents et membres du Bureau, ont proposé au printemps 2018 une nouvelle série de Réunions Territoriales pour présenter les activités, en particulier les nouvelles compétences optionnelles et plus généralement les actions aux côtés des communes pour économiser l'énergie.

Ces rencontres ont été également l'occasion d'échanger avec les élus communaux sur les enjeux énergétiques de leur territoire et de répondre à leurs questions concernant les dossiers en cours ou à venir dans les communes ou TRE (Territoires Ruraux de l'Énergie) qui les représentent au sein du SDED. Ces échanges sont importants, car comme le rappelle toujours le Président Besson, les vrais « patrons » du SDED ce sont les Maires et les Communes.

Après la projection d'un petit film de présentation générale et de visuels, la réunion a permis d'échanger librement au gré du jeu des questions/réponses parfois assez techniques sur l'électrification, l'éclairage public et transition énergétique.



Le territoire a été réparti en trois grandes réunions :

→ **'GRAND SUD DRÔME'** (communes des TRE de BUIS LES BARONNIES, DIEULEFIT, GRIGNAN, MONTELMAR, NYONS, PIERRELATTE, REMUZAT, SAINT-PAUL TROIS CHATEAUX, SEDERON) à LA GARDE ADHEMAR le lundi 28 mai 2018



→ **'VAL DE DRÔME - DIOIS'** (communes des TRE de BOURDEAUX, CHATILLON EN DIOIS, CREST, DIE, LA CHAPPELLE EN VERCORS, LA MOTTE CHALANCON, LORIOU, LUC EN DIOIS, MARSANNE, SAILLANS) à AOUSTE SUR SYE le mardi 12 juin 2018

→ **'GRANDE AGGLO - NORD DRÔME'** (communes des TRE de BOURG DE PEAGE, BOURG LES VALENCE, CHABEUIL, LE GRAND SERRE, PORTES LES VALENCE, ROMANS SUR ISERE, SAINT-DONAT, SAINT-JEAN EN ROYANS, SAINT-VALLIER, TAIN L'HERMITAGE, VALENCE) à MERCUROL le mardi 19 juin 2018

UNE CARTE TOURISTIQUE DE LA DRÔME AVEC LES BORNES DE RECHARGE

C'est le 9 mars 2018 qu'a eu lieu à l'ADT (Agence de Développement Touristique de la Drôme) la présentation officielle en partenariat avec le SDED, de l'édition 2018 de la Carte Touristique de la Drôme, qui met en avant le « Slow tourisme ».

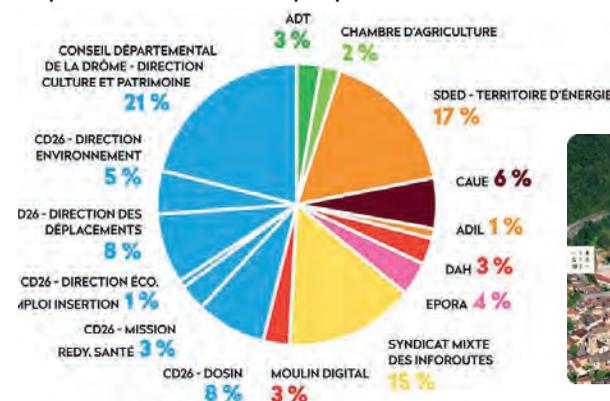
En Présence du Président Jean Besson et du Président Laurent Lanfray Vice-président du Conseil départemental, le directeur de l'ADT Bruno Doménach a expliqué que les déplacements « doux » font partie de ce nouveau tourisme respectueux de la nature, alors quoi de plus normal que de retrouver sur cette carte les bornes de recharge pour véhicules électriques installées par le Sded territoire d'énergie dans les communes de la Drôme.



INGÉNIERIE PUBLIQUE DANS LA DRÔME : LE SDED EN POINTE

La rapport d'activité présenté par le Département, qui conduit cette démarche de recueil des services d'ingénierie dans la Drôme pour les communes, montre une implication forte du SDED qui arrive à la deuxième place des activités (1^{er} des partenaires extérieurs) avec 17%, pour 130 missions recensées par le rapport pour favoriser la réalisation et le financement de travaux d'économies d'énergie.

Répartition des missions par partenaires



LE SDED SOUTIENT LA FOIRE ECO BIO

Déjà la 27e édition de la foire eco-biologique de Nyons. Un RDV incontournable sur l'éco construction les énergies renouvelables les produits bio ... le SDED soutient depuis de nombreuses années cette initiative du CEDER.

Au-delà de cet événement, le SDED et le CEDER ont signé une convention de partenariat, le CEDER étant particulièrement actif sur l'information du grand public sur les questions d'énergie.

A noter que de la même manière le SDED soutien là encore par convention l'ADIL 26 qui intervient quant à elle sur la partie nord du département.



LES CHANTIERS SDED

Un exemple parmi d'autres de travaux de coordination inauguré au cœur du Parc des Baronnie Provençales.

Il s'agissait des travaux d'enfouissement des réseaux électriques télécoms et d'éclairage à St Sauveur Gouvernet au hameau de Gouvernet. Avec ces chantiers quand c'est fini il n'y a rien à voir par définition ! Alors quelques chiffres permettent de juger du travail : 10 poteaux béton et 8 bois déposés, 720 mètres de câbles souterrains...

Plus de 200000 € investis subventionnés à 100% pour le renforcement et 80% pour l'enfouissement du réseau. Madame le Maire Christelle Ruysschaert a souligné la qualité de coordination de tous ces travaux en remerciant le SDED pour les travaux d'électrification et le département pour les travaux d'assainissement inaugurés également ce jour. Les Maires et élus du territoire étaient présents à ce moment autour de la Sénatrice Marie-pierre Monier les conseillers départementaux Pierre Combes Maire de Nyons et Pascale Rochas représentants la Présidente du département Marie-Pierre Mouton et Mme la Sous-Préfète Christine Bonnard.



LE SDED ET LE CONGRÈS DES MAIRES DE LA DRÔME : UN PARTENARIAT SOLIDE

Chaque année, le SDED est présent au Congrès des Maires. En 2018, c'est la ville de Romans et son maire madame Marie-Hélène Thoraval qui accueillait ce RDV incontournable des collectivités locales de la Drôme. Parallèlement au congrès statutaire et ses réunions plénières, le salon des entreprises et collectivités, chaque année plus riche en exposants et visiteurs, permet d'échanger sur les actions des communes et intercommunalités qui sont des donneurs d'ordre essentiels dans la vie économique locale.

C'est l'occasion pour le SDED de présenter à travers son stand, ses métiers au service des communes et en particulier ses compétences optionnelles auxquelles les élus décident, s'ils le souhaitent, d'adhérer. Le SDED est un fidèle de ce RDV et depuis l'année 2017 il est devenu un partenaire privilégié de ce salon avec la signature d'une convention. Et puis le Congrès des Maires reste avant tout un lieu d'échange et de convivialité. Les collaborateurs présents aux côtés du président Jean Besson, du 1er VP Alain Fabre et du Directeur Général des Services prennent au gré des discussions bonne note des remarques, problèmes rencontrés, suggestion, pour améliorer encore notre action. Enfin traditionnellement le stand du SDED est un peu « The place to be » et c'est ainsi que la presse reprend régulièrement comme photo d'illustration le stand du SDED !



Le numéro 49 de la lettre d'information du SDED (février 2018), a été l'occasion d'une refonte totale de ce lien d'information, à commencer par un nouveau nom : « Le Fil d'Actu ».

L'INFO TIENT À UN FIL

A l'heure où l'Internet et en particulier les réseaux sociaux sont omniprésents dans la communication, et le SDED avec son nouveau site Internet www.sded.org n'y échappe pas, le Président et les élus du Bureau ont souhaité conserver un lien papier entre vous adhérents ou partenaires et votre syndicat d'énergies.

Depuis 2018, cette lettre est également diffusée électroniquement sous la forme d'une newsletter.



Mieux faire connaître territoire d'énergie SDED au grand public, ses métiers, son action pour garantir la qualité de la distribution de l'énergie dans la Drôme, tel est l'objectif de notre communication dans la presse locale. Quelques exemples d'articles en 2018 :

BOURDEAUX Syndicat départemental d'énergies de la Drôme

De nouvelles communes accueillies

Le Syndicat départemental d'énergies de la Drôme (SDED) a accueilli son comité syndical à Bourdeaux sous la présidence de Mme Bonnard sous-préfète de M. Jean-Pierre Monier et Jean-Pierre Buis, sénateurs, Corinne Molin, Conseillère départementale et du maire de Bourdeaux, Patrick Chalmelat à qui revient le mot d'accueil.

L'ensemble des délibérations des décisions budgétaires présentées par le trésorier Hervé Rowland. Il s'agit principalement du budget principal et des budgets annexes des réalisations d'investissement des dépenses d'investissement avant le vote du B2019, et du rapport d'orientation budgétaire.

De nouvelles communes rejoignent la compétence optionnelle Éclairage public : Léoncel, Les Taniels, Palours et Rochefort. Aujourd'hui ce sont 128 communes qui ont rejoint le SDED la question de leur éclairage public.

Le Sded 26 maintient le cap.

Le SDED a tenu son conseil syndical le 26 septembre 2018. Le président Jean-Pierre Buis a présenté le rapport d'orientation budgétaire et le budget principal et les budgets annexes. Les décisions ont été prises à l'unanimité.

VOISINS SDED

Les travaux d'électrification inaugurés

Le Syndicat départemental d'énergies de la Drôme (SDED) a inauguré les travaux d'électrification des communes de la Haute-Savoie. Les travaux ont été réalisés par la société SDED Énergie. Les travaux ont été financés par le SDED et les communes concernées.

Le président Jean-Pierre Buis a inauguré les travaux d'électrification des communes de la Haute-Savoie. Les travaux ont été réalisés par la société SDED Énergie. Les travaux ont été financés par le SDED et les communes concernées.

SERVICE PUBLIC DES ENERGIES DE LA DRÔME

Des réunions à la rencontre des élus du territoire

Le Syndicat départemental d'énergies de la Drôme (SDED) a organisé des réunions à la rencontre des élus du territoire. Les réunions ont été organisées dans les communes de la Haute-Savoie. Les élus ont pu échanger avec les membres du SDED sur les projets de développement durable.

Le président Jean-Pierre Buis a inauguré les travaux d'électrification des communes de la Haute-Savoie. Les travaux ont été réalisés par la société SDED Énergie. Les travaux ont été financés par le SDED et les communes concernées.

Électriques (IRVE), le Sded estime avoir fait le bon choix

Le SDED a tenu son conseil syndical le 26 septembre 2018. Le président Jean-Pierre Buis a présenté le rapport d'orientation budgétaire et le budget principal et les budgets annexes. Les décisions ont été prises à l'unanimité.

Le SDED a tenu son conseil syndical le 26 septembre 2018. Le président Jean-Pierre Buis a présenté le rapport d'orientation budgétaire et le budget principal et les budgets annexes. Les décisions ont été prises à l'unanimité.

SUD DRÔME Le Sded au plus près des petites communes

Pour maîtriser les dépenses énergétiques

Le Syndicat départemental d'énergies de la Drôme (SDED) a organisé des réunions à la rencontre des élus du territoire. Les réunions ont été organisées dans les communes de la Haute-Savoie. Les élus ont pu échanger avec les membres du SDED sur les projets de développement durable.

Le président Jean-Pierre Buis a inauguré les travaux d'électrification des communes de la Haute-Savoie. Les travaux ont été réalisés par la société SDED Énergie. Les travaux ont été financés par le SDED et les communes concernées.

VALENCE La Drôme dans le 1^{er} réseau national de bornes de recharge électrique

Le Syndicat départemental d'énergies de la Drôme (SDED) a organisé des réunions à la rencontre des élus du territoire. Les réunions ont été organisées dans les communes de la Haute-Savoie. Les élus ont pu échanger avec les membres du SDED sur les projets de développement durable.

Le président Jean-Pierre Buis a inauguré les travaux d'électrification des communes de la Haute-Savoie. Les travaux ont été réalisés par la société SDED Énergie. Les travaux ont été financés par le SDED et les communes concernées.

DRÔME Syndicat départemental d'énergie

Le Sded en soutien des communes

Le Syndicat départemental d'énergies de la Drôme (SDED) a organisé des réunions à la rencontre des élus du territoire. Les réunions ont été organisées dans les communes de la Haute-Savoie. Les élus ont pu échanger avec les membres du SDED sur les projets de développement durable.

Le président Jean-Pierre Buis a inauguré les travaux d'électrification des communes de la Haute-Savoie. Les travaux ont été réalisés par la société SDED Énergie. Les travaux ont été financés par le SDED et les communes concernées.

DRÔME Voeux du Syndicat d'énergie de la Drôme (SDED)

Un opérateur majeur pour les communes

Le Syndicat départemental d'énergies de la Drôme (SDED) a organisé des réunions à la rencontre des élus du territoire. Les réunions ont été organisées dans les communes de la Haute-Savoie. Les élus ont pu échanger avec les membres du SDED sur les projets de développement durable.

Le président Jean-Pierre Buis a inauguré les travaux d'électrification des communes de la Haute-Savoie. Les travaux ont été réalisés par la société SDED Énergie. Les travaux ont été financés par le SDED et les communes concernées.

Améliorer la performance énergétique du bâti avec « territoire d'énergie »

Le Syndicat départemental d'énergies de la Drôme (SDED) a organisé des réunions à la rencontre des élus du territoire. Les réunions ont été organisées dans les communes de la Haute-Savoie. Les élus ont pu échanger avec les membres du SDED sur les projets de développement durable.

Le président Jean-Pierre Buis a inauguré les travaux d'électrification des communes de la Haute-Savoie. Les travaux ont été réalisés par la société SDED Énergie. Les travaux ont été financés par le SDED et les communes concernées.

Expliqué aux élus de A à Z

Le Syndicat départemental d'énergies de la Drôme (SDED) a organisé des réunions à la rencontre des élus du territoire. Les réunions ont été organisées dans les communes de la Haute-Savoie. Les élus ont pu échanger avec les membres du SDED sur les projets de développement durable.

Le président Jean-Pierre Buis a inauguré les travaux d'électrification des communes de la Haute-Savoie. Les travaux ont été réalisés par la société SDED Énergie. Les travaux ont été financés par le SDED et les communes concernées.

seaux de bornes de recharge

Le Syndicat départemental d'énergies de la Drôme (SDED) a organisé des réunions à la rencontre des élus du territoire. Les réunions ont été organisées dans les communes de la Haute-Savoie. Les élus ont pu échanger avec les membres du SDED sur les projets de développement durable.

Le président Jean-Pierre Buis a inauguré les travaux d'électrification des communes de la Haute-Savoie. Les travaux ont été réalisés par la société SDED Énergie. Les travaux ont été financés par le SDED et les communes concernées.

« territoire d'énergie » le service public des énergies

Le Syndicat départemental d'énergies de la Drôme (SDED) a organisé des réunions à la rencontre des élus du territoire. Les réunions ont été organisées dans les communes de la Haute-Savoie. Les élus ont pu échanger avec les membres du SDED sur les projets de développement durable.

Le président Jean-Pierre Buis a inauguré les travaux d'électrification des communes de la Haute-Savoie. Les travaux ont été réalisés par la société SDED Énergie. Les travaux ont été financés par le SDED et les communes concernées.

Un réseau de bornes électriques

Le Syndicat départemental d'énergies de la Drôme (SDED) a organisé des réunions à la rencontre des élus du territoire. Les réunions ont été organisées dans les communes de la Haute-Savoie. Les élus ont pu échanger avec les membres du SDED sur les projets de développement durable.

Le président Jean-Pierre Buis a inauguré les travaux d'électrification des communes de la Haute-Savoie. Les travaux ont été réalisés par la société SDED Énergie. Les travaux ont été financés par le SDED et les communes concernées.

La Tribune

Le Syndicat départemental d'énergies de la Drôme (SDED) a organisé des réunions à la rencontre des élus du territoire. Les réunions ont été organisées dans les communes de la Haute-Savoie. Les élus ont pu échanger avec les membres du SDED sur les projets de développement durable.

Le président Jean-Pierre Buis a inauguré les travaux d'électrification des communes de la Haute-Savoie. Les travaux ont été réalisés par la société SDED Énergie. Les travaux ont été financés par le SDED et les communes concernées.

eborn : des plus grands réseaux pour véhicules électriques

Le Syndicat départemental d'énergies de la Drôme (SDED) a organisé des réunions à la rencontre des élus du territoire. Les réunions ont été organisées dans les communes de la Haute-Savoie. Les élus ont pu échanger avec les membres du SDED sur les projets de développement durable.

Le président Jean-Pierre Buis a inauguré les travaux d'électrification des communes de la Haute-Savoie. Les travaux ont été réalisés par la société SDED Énergie. Les travaux ont été financés par le SDED et les communes concernées.

DRÔME Voeux du Syndicat d'énergie de la Drôme

Le Syndicat départemental d'énergies de la Drôme (SDED) a organisé des réunions à la rencontre des élus du territoire. Les réunions ont été organisées dans les communes de la Haute-Savoie. Les élus ont pu échanger avec les membres du SDED sur les projets de développement durable.

Le président Jean-Pierre Buis a inauguré les travaux d'électrification des communes de la Haute-Savoie. Les travaux ont été réalisés par la société SDED Énergie. Les travaux ont été financés par le SDED et les communes concernées.

La Tribune

Le Syndicat départemental d'énergies de la Drôme (SDED) a organisé des réunions à la rencontre des élus du territoire. Les réunions ont été organisées dans les communes de la Haute-Savoie. Les élus ont pu échanger avec les membres du SDED sur les projets de développement durable.

Le président Jean-Pierre Buis a inauguré les travaux d'électrification des communes de la Haute-Savoie. Les travaux ont été réalisés par la société SDED Énergie. Les travaux ont été financés par le SDED et les communes concernées.

eborn : des plus grands réseaux pour véhicules électriques

Le Syndicat départemental d'énergies de la Drôme (SDED) a organisé des réunions à la rencontre des élus du territoire. Les réunions ont été organisées dans les communes de la Haute-Savoie. Les élus ont pu échanger avec les membres du SDED sur les projets de développement durable.

Le président Jean-Pierre Buis a inauguré les travaux d'électrification des communes de la Haute-Savoie. Les travaux ont été réalisés par la société SDED Énergie. Les travaux ont été financés par le SDED et les communes concernées.

DRÔME Voeux du Syndicat d'énergie de la Drôme

Le Syndicat départemental d'énergies de la Drôme (SDED) a organisé des réunions à la rencontre des élus du territoire. Les réunions ont été organisées dans les communes de la Haute-Savoie. Les élus ont pu échanger avec les membres du SDED sur les projets de développement durable.

Le président Jean-Pierre Buis a inauguré les travaux d'électrification des communes de la Haute-Savoie. Les travaux ont été réalisés par la société SDED Énergie. Les travaux ont été financés par le SDED et les communes concernées.

COMMISSION INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ELECTRIQUES (IRVE) : 2018 ANNÉE DE LA FIN DU DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU EBORN DANS LA DRÔME

Créée par le Bureau syndical lors de sa réunion du 19 septembre 2014, une commission dédiée au suivi et au pilotage du projet de déploiement des Infrastructures de Recharge des Véhicules Electrique (IRVE) dans la Drôme, se réunit très régulièrement.

Elle examine, avant les réunions de Bureau ou du Comité, l'état d'avancement du plan de déploiement et les différentes phases de développement du réseau « e.born » sur le plan départemental et interdépartemental. Elle valide les différentes étapes du déploiement du projet et débat des perspectives de développement

Sous la présidence d'Alain FABRE, Premier Vice-président du SDED, Carole THOURIGNY, Robert ARNAUD, Noak CARRAU, Hervé RASCLARD composent cette commission.

2018 est l'année de la fin des investissements prévus dans le cadre du déploiement de bornes, au titre de la convention intervenue avec l'ADEME – Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) dont Territoire Energie SDED a bénéficié. 125 bornes sur l'ensemble de la Drôme sont en service. Elles comptent parmi les 750 bornes du réseau.

Une stratégie de valorisation des bornes et de leur fréquentation a été développée pour évaluer le fonctionnement effectif du réseau, les pratiques des usagers et les adaptations éventuelles nécessaires à apporter.

La commission s'est ainsi réunie le 15 Novembre 2018 pour :

- Etablir un état des lieux du réseau drômois mis en place : Installations, fonctionnement des bornes, points financiers
- Etudier les modifications du règlement de compétence du SDED
- Examiner les évolutions du réseau « e.born » et des modalités de gestion.

Rappelons que le réseau « e.born » intègre, outre le SDED, le SYANE (Haute Savoie), le SDE07 (Ardèche), le SEDI (Isère) et le SYME05 (Hautes Alpes) et s'ouvre cette année à 6 autres départements.

« e.born » constitue aujourd'hui un label, avec une charte dédiée, reconnu de par son réseau de bornes publiques unique d'exploitation et très remarqué en France. Celui-ci a vocation à s'étendre à d'autres territoires dans une logique de cohérence territoriale et de services réactifs aux attentes des usagers plus nombreux, exigeants sur les services apportés et fidèles à notre service public.

R É S E A U
eborn



Le SDED, Service public Des Energies dans la Drôme, favorise le développement économique dans les territoires



Source : Magazine l'économie drômoise 2018

Une tarification unifiée et attractive mise en œuvre sur l'ensemble du réseau, ce depuis le 1^{er} janvier 2018 :

Nature de l'utilisateur	Abonnement	Prix du service	
		Accélééré	Rapide
Abonné Eborn et flotte	35 € / mois / badge Plafonné à 500 kWh/mois (soit environ 3 000 km/mois), au-delà : charge à l'acte		
Abonné Eborn (à l'acte)	10 €/an	0,24 €/kWh	0,34 €/kWh
Non Abonnés (CB + interopérabilité)	-	0,34 €/kWh	6.50 € la charge pour les paiements CB sans contact 0.44 €/kWh pour itinérance et les paiements par internet

Une tarification de 3 € la charge sera appliquée pour les paiements CB sur les bornes en rupture de communication.

Toutes les bornes sont équipées d'un lecteur TPE de cartes bancaires, l'usage des bornes étant ainsi possible pour tout automobiliste qui souhaite se recharger, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Outre ces commissions internes au Syndicat, Energie SDED a participé mensuellement aux COPIL et Comités Techniques du groupement d'achat lié à l'exécution et la gestion du marché groupé ainsi qu'aux perspectives à envisager.

La carte d'abonné eborn

Une version « collector » en tirage limité a été éditée automne 2018 à l'occasion du partenariat avec l'Automobile Club de Monaco.



Producteur d'ÉNERGIES
Renouvelables

Créée en 2011 par le SDED, la SEM Energie Rhône Vallée est l'outil d'une ambition commune des syndicats d'énergies de la Drôme et de l'Ardèche avec le soutien d'autres associés publics et privés : encourager, accompagner et développer les énergies renouvelables. Avec ses réalisations, Energie Rhône Vallée sous l'impulsion de la Présidente Directrice Générale Patricia Brunel Maillet et son équipe s'est imposée comme l'opérateur incontournable au service des territoires. Elle permet aux élus locaux et citoyens d'être acteurs, et non simples spectateurs de la production d'énergie verte. 2018 a été une belle année de développement pour Energie Rhône Vallée avec une augmentation de 25% du chiffre d'affaires et des projets de centrales de production qui se concrétisent grâce à de nouveaux partenariats.

LE PARC PHOTOVOLTAÏQUE

- 28 centrales photovoltaïques (26 en Drôme et 2 en Ardèche)
- De **1,96 kWc** (Ateliers communaux de St Sauveur Gouvernet) à **242,73 kWc** (Ombrières de parking de Vallon Pont d'Arc)
- Puissance globale : **915,96 kWc** (+43.75%)
- Équivalent surfacique : 5 660 m² de panneaux photovoltaïques
- Production 2018 : **1,10 GWh** (+ 48.6%)



ACTIVITÉS 2018

- Livraisons 2018
 - Février 2018 : Ombrières de parking à Vallon Pont d'Arc : 242.73 kWc
 - Novembre 2018 : Mairie de La Penne sur l'Ouvèze : 32.7 kWc



- SAS Plateau des Claves
Prise de participation dans la SAS Plateau des Claves à hauteur de 90% : projet de parc photovoltaïque au sol d'une puissance de 5 MWc déposé à la CRE en décembre 2018 en partenariat avec la société EGREGA. Projet désigné lauréat début 2019.

- Développement de partenariat
 - Mai 2018 : convention de partenariat avec la chambre d'agriculture de la Drôme
 - Juin 2018 : convention de partenariat avec la CNR



contact@energierhonevallee.com
www.energierhonevallee.com - 04 75 55 28 98

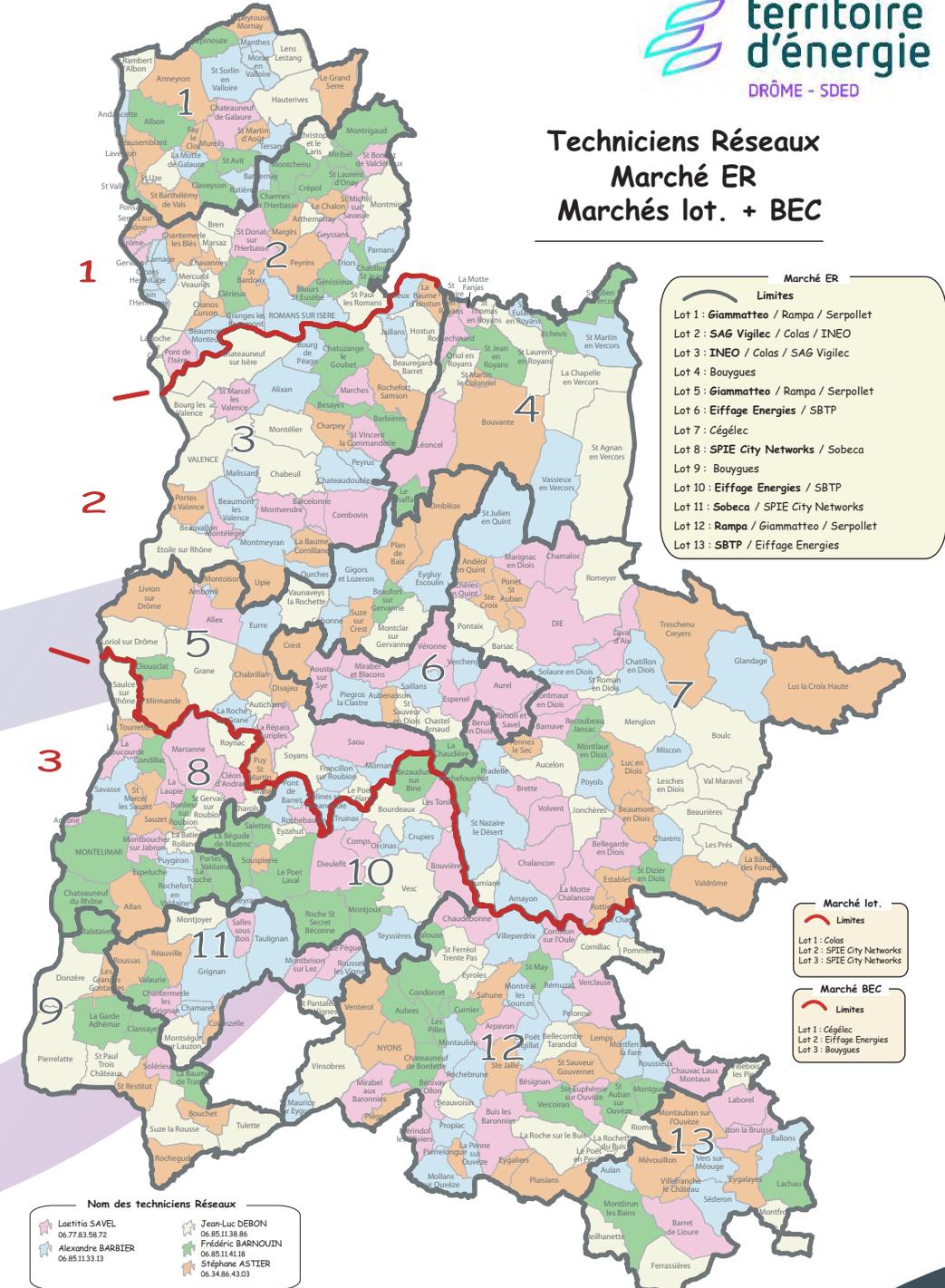
LE SDED MAÎTRE D'OUVRAGE DU DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

ELECTRIFICATION RURALE	Nombre de dossiers	Montant TTC
renforcements	137	8 550 484 €
raccordements	171	4 000 038 €
dessertes intérieures	33	1 140 555 €
branchements électriques collectifs	46	835 916 €
TOTAL ÉLECTRIFICATION	387	14 526 993 €



EFFACEMENTS	Nombre de dossiers	Montant TTC
programme Enedis (Article 8)	11	1 475 175 €
programme Face C + SDED	40	5 458 821 €
telecom	37	2 203 467 €
TOTAL EFFACEMENTS	88	9 137 463 €
TOTAL GÉNÉRAL	475	23 664 456 €

Techniciens Réseaux Marché ER Marchés lot. + BEC

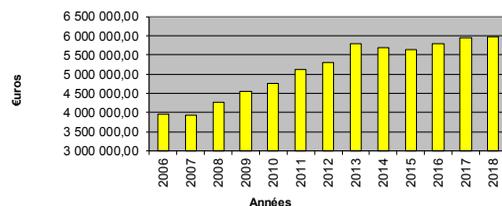


LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

→ LA TAXE LOCALE SUR L'ÉLECTRICITÉ

Le SDED perçoit la taxe sur l'électricité sur l'ensemble des communes du Département relevant du régime rural d'électrification. Cette taxe est initialement payée par les usagers sur le montant des factures, et son taux pour l'année 2018 est de 8.50%. Depuis le 1^{er} janvier 2018, Territoire d'Énergie Drôme SDED a créé un nouveau service de contrôle de la taxe (TCCFE) pour les communes qui en font la demande et dont la population est supérieure à 2 000 habitants, Territoire d'Énergie collectera la taxe pour le compte des communes et ensuite leur en reversera 99%, la différence servant à effectuer le contrôle. La taxe sert à financer les travaux d'électrification (renforcements, extensions), d'aménagement esthétique des réseaux électriques et téléphoniques. Dans le cadre de la loi NOME, cette taxe a été soumise à une réforme importante. Elle s'intitule « Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité », et elle concerne toutes les consommations finales d'électricité (kwh consommés).

Evolution de la taxe sur l'électricité de 2006 à 2018



→ LES REDEVANCES DE CONCESSION

Redevance ENEDIS. En tant qu'autorité concédante du réseau de distribution d'électricité, Energie SDED recouvre auprès d'ENEDIS une redevance de concession qui se divise en deux parties :

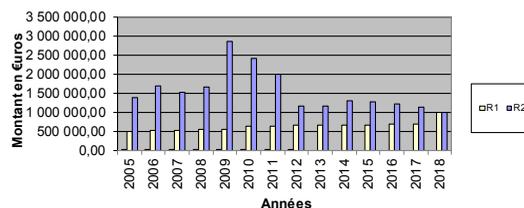
- 1) Redevance R1 de fonctionnement qui participe aux dépenses d'organisation et de contrôle du service public de distribution.
- 2) Redevance R2 d'investissement, qui vient abonder les fonds mobilisés par ailleurs par Energie SDED pour le développement du réseau concédé.

A compter de 2014 et jusqu'en 2018, le protocole ENEDIS-FNCCR a introduit le principe d'un lissage de la redevance R2 sur la moyenne des montants perçus les années précédentes.

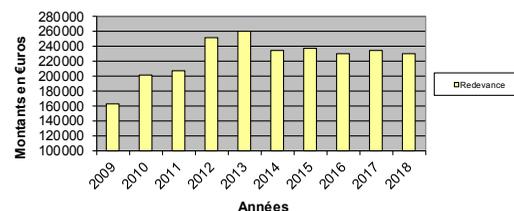
Régie SDED Erôme. La Régie SDED Erôme verse également une redevance de fonctionnement dont le calcul est indexé sur la Redevance ENEDIS.

Redevance GrDF. Depuis 2003, le SDED s'est transformé en Syndicat d'énergies en élargissant ses compétences à la distribution publique de gaz. En 2006 une convention de concession a été conclue avec GrDF, qui prévoit en son article 5 le versement annuel par le concessionnaire au concédant d'une redevance de fonctionnement. Les autres délégataires titulaires de DSP, versent également une redevance.

Evolution de la Redevance de concession de 2005 à 2018



Evolution redevance de fonctionnement gaz de 2009 à 2018



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

→ LES RECETTES DU CAS FACÉ

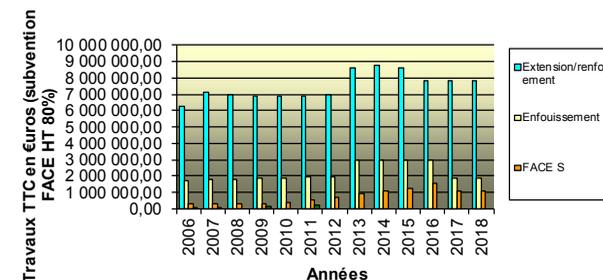
Le Fonds d'amortissement des Charges d'Electrification (FACÉ), institué en 1936, est un instrument national de solidarité et de péréquation du financement des investissements d'électrification rurale.

Il est alimenté par un prélèvement sur les recettes liées à l'acheminement, encaissées par les distributeurs d'électricité.

Les crédits du CAS FACÉ (compte d'affectation spéciale) sont attribués annuellement par une dotation à chaque département qui comprend :

Le programme Renforcement et extension (ancien Face A/B) pour l'électrification rurale, le Face S (Sécurisation fils nus et fils nus faible section) pour la résorption des fils nus, le Face C (enfouissement) pour les programmes environnementaux.

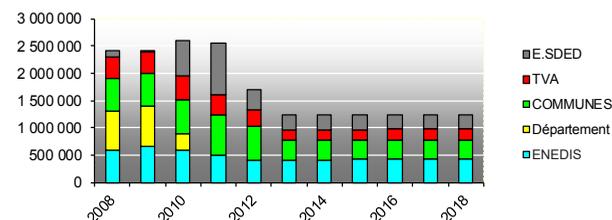
Evolution des travaux financés par le FACÉ de 2006 à 2018



→ LE PARTENARIAT ENERGIE SDED-ENEDIS POUR L'ENVIRONNEMENT

L'article 8 du contrat de concession prévoit le versement annuel d'une contribution par le concessionnaire ENEDIS pour le financement de travaux d'aménagement esthétique réalisés sous maîtrise d'ouvrage SDED. À compter du 1^{er} janvier 2015, le montant versé par ENEDIS est passé de 410 000 € à 440 000 €.

Evolution des travaux du programme environnement



UNE COMMISSION PROCHE DES USAGERS DU SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE

Comme les textes en vigueur le précisent, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (ou CCSPL) doit examiner et rendre un avis sur les rapports des délégataires des services publics de l'énergie, le bilan d'activités des services exploités par les régies ainsi que sur le projet de création de régie et de délégation de service public (DSP, ce) avant la décision du Comité Syndical d'Énergie SDED sur ces sujets

Présidée par Jean Pierre ANDEOL, Délégué du Territoire Rural de l'Énergie de Crest Nord, Maire de Montclar sur Gervanne, elle associe, à parité, les représentants des usagers des services publics de l'électricité et du gaz.

→ UNE COMPOSITION VOULUE PARITAIRE

6 titulaires et 6 suppléants élus par le Comité syndical et 6 représentants d'associations locales la constituent. Il s'agit de l'UDAF26 (Union Départementale des Associations Familiales), l'ADIL26 (Association Départementale d'Information pour le Logement), le CEDER (Centre pour l'Environnement et le Développement des Énergies Renouvelables), la CLCV (Association Consommation Logement Cadre de Vie), la CNL (Confédération Nationale du Logement), l'UFC Que Choisir. Les Chambres consulaires de la Drôme sont invitées.

→ L'ACTIVITÉ DE LA CCSPL EN 2018

Depuis sa mise en place, cette commission se réunit régulièrement en fonction des projets développés par le Syndicat et des obligations légales qui font son objet.

Le 5 Novembre : Présentations du CRAC d'ENEDIS par Monsieur Xavier TOURRE, Adjoint au Directeur Territorial, chargé de la communication d'une part, et d'EDF Fournisseurs d'autre part, du CRAC EDF Fournisseur par Madame Pascale MARION, Directeur Territorial Drôme Ardèche, assistée de Monsieur Michel BERGER, Chargé de mission Concessions et Canal Physique - EDF Commerce Rhône-Alpes Auvergne. Un point a été fait sur le « Chèque Énergie », méconnu du public concerné alors qu'il est très aisé d'utilisation pour les foyers à

revenus modestes. Il en est de même pour la saisie du Fonds de Solidarité Logement, géré par le Département de la Drôme, auquel doivent contribuer dorénavant les autres fournisseurs d'électricité.

Le 15 novembre : Présentation du Compte Rendu d'Activités du Concessionnaire (CRAC) de GRDF, en présence de Madame Magali BOUTILLE et de Monsieur Bertrand BOURDET, représentant Monsieur LEROY, Directeur territorial.

Outre les informations sur l'amélioration de la qualité du service du gaz sur tous les territoires de la Drôme et les outils à disposition des usagers (plateforme téléphonique, site Internet et application pour la téléphonie mobile), il a été débattu du déploiement du compteur communicant Gazpar sur la Drôme à échéance en 2021.

Rappelons que ces Comptes Rendus d'Activités des Concessionnaires sont téléchargeables sur le site du Syndicat : www.sded.org

Un avis a été sollicité, lors de cette deuxième commission, sur le mode de gestion du réseau public de bornes de recharge pour véhicules électriques (IRVE) des 800 bornes déployées sur la Drôme et sur les 4 autres territoires que sont l'Ardèche, l'Isère, les Hautes Alpes et la Haute Savoie. Le marché public actuel arrive à échéance. Les 5 syndicats d'énergies, rejoints par d'autres dans une cohérence territoriale plus vaste, souhaitent s'engager vers une nouvelle délégation de service public pour la gestion, l'entretien et le développement du réseau « e.born ». Un avis favorable a été formulé par les membres de la CCSPL en faveur de ce projet. Cet avis a été transmis aux membres du Comité syndical concernant cet objet, conformément à la procédure exigée.



Source : Agenda de l'Association des Maires de la Drôme 2018

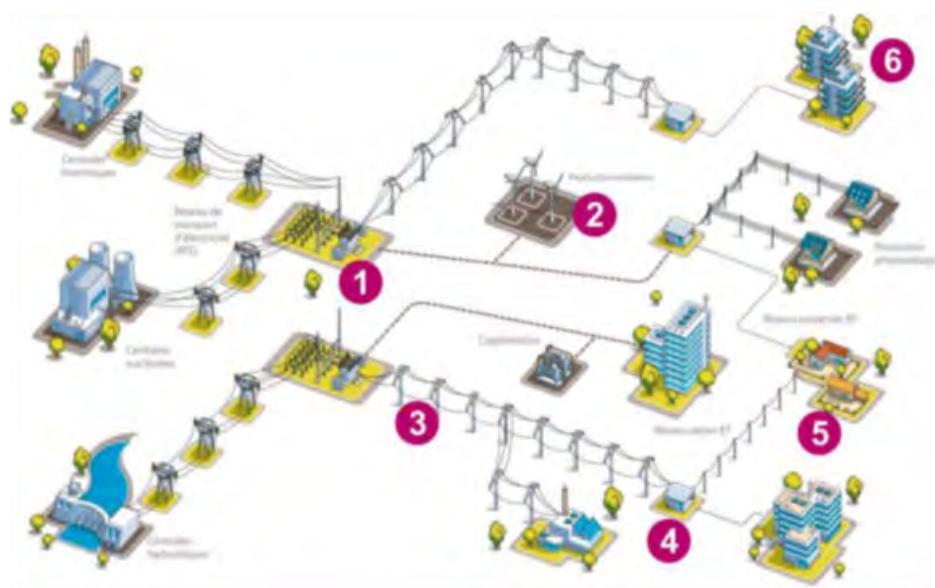


Fin d'année 2018, le réseau eborn fêtait ses 2 ans

A. LE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Depuis les années 2000, le service public de distribution d'électricité est scindé en deux composantes : la partie « acheminement » est concédée à Electricité Réseau Distribution France (ENEDIS depuis 2016) et la « fourniture » aux tarifs régulés est déléguée à EDF Branche Commerce.

En tant qu'autorité organisatrice, SDED territoire d'énergie se doit d'assurer le suivi et le contrôle de la bonne exécution de son contrat de concession. Aussi, il réalise, avec l'appui d'experts extérieurs, un contrôle périodique annuel des concessionnaires dans les domaines technique, clientèle et financier. Une synthèse en est présentée ci-dessous pour les données de l'année 2017 contrôlées en 2018.



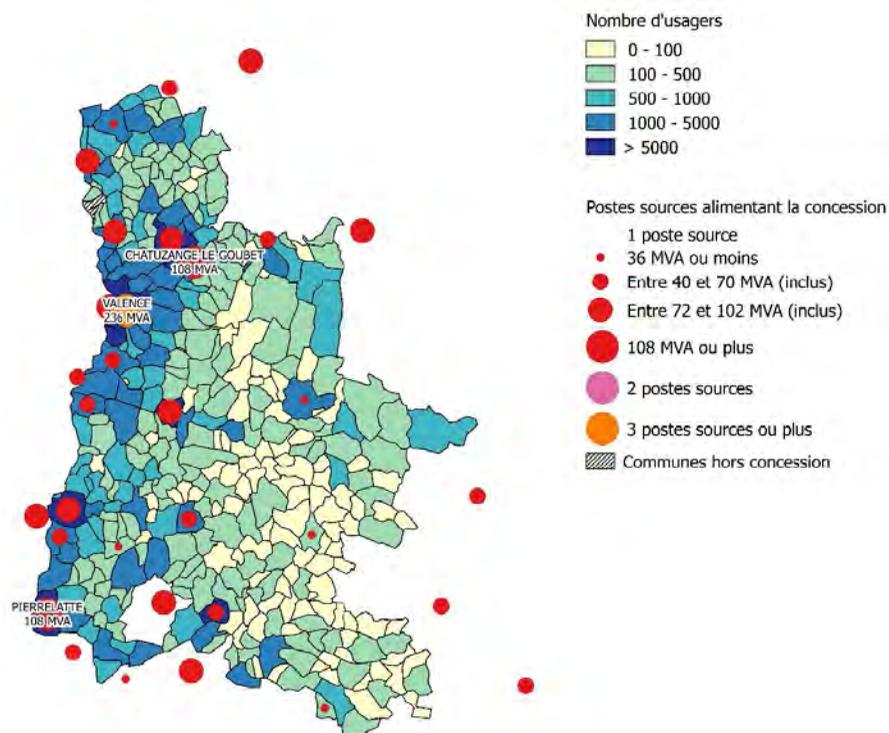
Source : ENEDIS

→ CHIFFRES CLÉS CONCERNANT LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

1	21	Postes sources
2	5 637	Installations de production
3	6 760	km de réseau Moyenne Tension (HTA)
4	8 321	Postes de transformation HTA / BT
5	9 898	km de réseau Basse Tension (BT)
6	303 830	Points de livraison

1. Les chiffres clés des usagers de la concession

Alimentation électrique et répartition des usagers de la concession

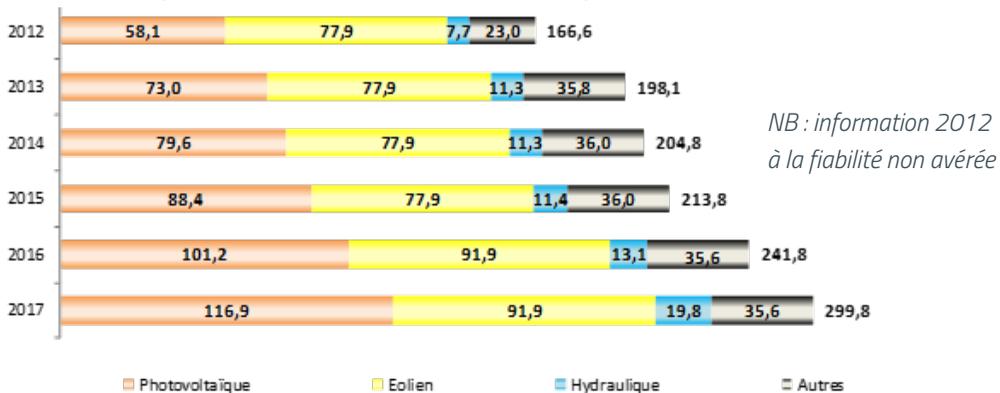


Au global, le SDED est autorité concédante sur 367 communes du département représentant **303 830 usagers** à fin 2017, chiffre qui continue à évoluer au même rythme que les années précédentes (+1,1% par rapport à 2016). A fin 2017, **19,4% des usagers C5** (anciens tarifs bleus inf. à 36 kVA) ont quitté les **Tarifs Réglementés de Vente** d'EDF et ont choisi une offre de marché, avec une hausse annuelle de 3 points.

La **consommation électrique** s'inscrit également en progression en 2017 avec **+3,3% (3 213 GWh contre 3 109 GWh en 2016)**, notamment les 964 usagers HTA représentent 33% de cette consommation totale. Parallèlement les recettes d'acheminement continuent à progresser (**117 millions € contre 113 millions d'€ en 2016**).

En outre, les producteurs représentent **5 648 installations**, en forte augmentation en nombre de 9% et en puissance de 24%. Les producteurs photovoltaïques représentent près de 99% de la quantité des installations raccordées au réseau de distribution (HTA ou BT). La puissance totale s'établit à **300MVA** à fin 2017 selon la répartition suivante : 39% pour les installations photovoltaïques, 31% pour les installations éoliennes, 7% pour les installations hydrauliques et 12% pour les autres types d'installations (déchets ménagers et assimilés).

Évolution des puissances totales des installations de productions (en MVA)



Il reste difficile de pouvoir suivre les données de puissances totales par type d'installation, car les données secrétisées « s. » ou « DCP » (Données à Caractère Personnel) sont présentées différemment entre les données de contrôle, le CRAC et le fichier des données par commune.

2. La qualité de service du distributeur ENEDIS

→ 2.1 LES RACCORDEMENTS

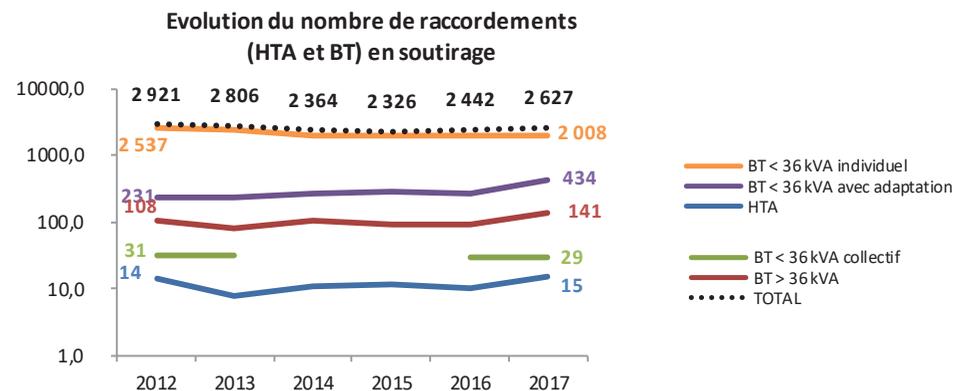
Après une tendance à la baisse du volume de raccordements en soutirage entre 2012 et 2015 (-20% sur la période), suivi d'une hausse entre 2015 et 2016, **une seconde année de hausse est constatée entre 2016 et 2017, avec +8% en un an soit 2 627 nouveaux raccordements.** Cette tendance est également observée pour les raccordements en injection avec un retour à la hausse en 2017 avec +30% et 297 nouvelles installations de production raccordées au réseau.

Enedis refuse de communiquer **la liste de détails** des 297 raccordements en injection et des 2 627 en soutirage, prétextant que « le contrôle ne porte pas spécifiquement sur cette thématique », ce qui n'est pas recevable. De la même façon, **il n'a pas communiqué les volumes de déplacements d'ouvrage (DO) nécessitant au même titre que les raccordements des productions de devis, et sans justification satisfaisante.** En outre, **il ne présente plus les indicateurs de performance sur les mises en service des installations neuves** en raison de changement de Système d'Information.

L'ensemble des indicateurs se maintient à de bons niveaux, proches de 90% à l'exception du taux de respect du délai de production des devis de raccordement en injection (74%). Cependant le concessionnaire a indiqué ne pas piloter l'activité des raccordements par les délais réglementaires puisqu'il se coordonne avec le pétitionnaire.

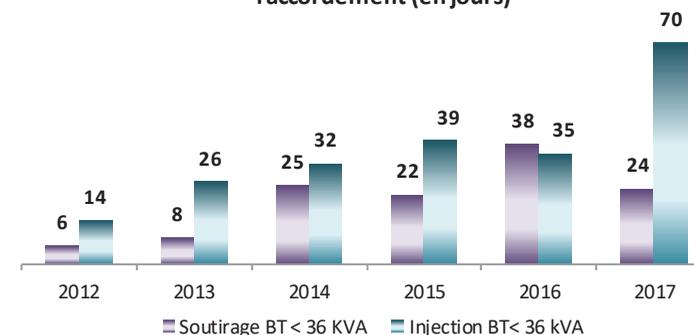


Le volume de raccordement en soutirage augmente en 2017 (+ 7%) pour la deuxième année consécutive.



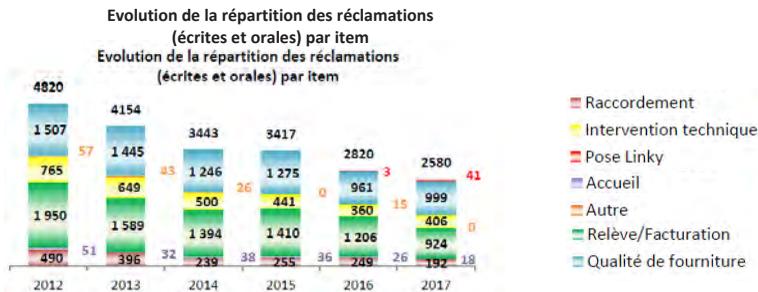
Les délais moyens de production des devis de raccordement s'établissent à 24 jours pour le soutirage (-14 jours par rapport à l'exercice précédent) et à 70 jours pour l'injection (+ 35 jours par rapport à l'exercice précédent).

Evolution du délai moyen de production d'un devis de raccordement (en jours)



→ 2.2 LES RÉCLAMATIONS

Le nombre de réclamations des clients faites au distributeur est en recul en 2017, avec -9%, pour atteindre près de 2 600 réclamations. La concession présente un ratio de réclamations par usager, au niveau de la moyenne avec 85 réclamations pour 10 000 usagers. Les volumes de réclamations sur la relève et la facturation représentent 36% du total et sont en baisse de -23%, et celles sur la qualité de fourniture représentent 39% et sont en hausse de +4%. En complément de cette baisse globale, le nombre de réclamations relatives au déploiement Linky a fortement augmenté en passant de 3 en 2016 à 41 en 2017. Avec aucun compteur posé en 2016 puis 9 888 en 2017, cela correspond à un ratio de 4,1 réclamations pour 1 000 compteurs posés en 2017.



Contrairement aux données de contrôle, le CRAC n'indique pas les volumes de réclamations relatives à Linky, en effet elles sont confondues avec celles sur les interventions techniques ce qui limite la transparence à ce sujet.

Dans le volume de réclamations Linky, Enedis a fait le choix de ne plus prendre en compte les refus des compteurs Linky depuis 2016 sans explications.

La liste des réclamations a bien été communiquée avec les détails des catégories mais sans les sous-catégories ce qui ne permet pas de réaliser des observations plus précises, par exemple sur les thématiques qui seraient les plus fréquentes parmi les réclamations relatives au déploiement des compteurs Linky (qualité de l'intervention, index de dépose, qualité de l'information, etc.).

Les réponses aux réclamations sont visées sous 15 jours maximum depuis 2014 et le concessionnaire y répond de façon satisfaisante avec près de 98% de réponse dans les délais. Contrairement à 2016, cet indicateur prend en compte en 2017 les réclamations relatives au déploiement des compteurs Linky.



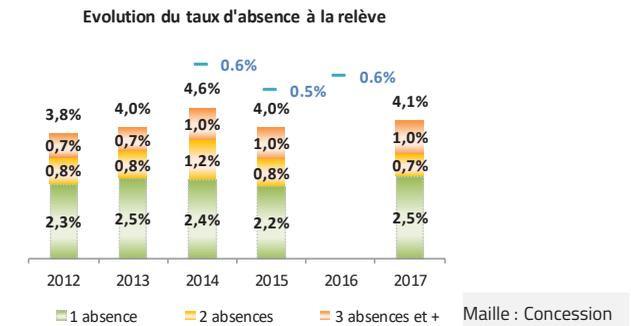
Le distributeur mesure la satisfaction clientèle selon des enquêtes « à chaud » par SMS ou mail depuis plus de 2 ans, après la plupart des interactions d'un usager avec les services d'Enedis. Dans le cadre de l'audit, il est attendu de pouvoir accéder aux résultats des enquêtes selon les différentes mesures existantes (réclamations, raccordements, pose des Linky, dépannage, taux de répondant, etc.) afin de donner du relief aux niveaux de satisfaction présentés par Enedis. Ces informations commencent à être obtenues par ailleurs mais n'ont pas été communiquées à l'AODE.

→ 2.3 LA RELÈVE DES COMPTEURS

En 2017, les données relatives à la relève sont à nouveau communiquées par le concessionnaire.



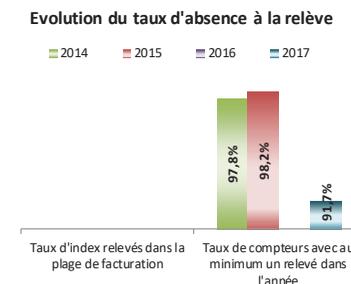
Le taux d'absence à la relève s'établit à 4,1%, soit un niveau en deçà de la moyenne constatée par AEC en 2016 (5,5%).



Les taux d'index relevés dans la plage de facturation ne sont pas communiqués, sans justification.



Le taux de compteurs avec au minimum un relevé dans l'année s'établit à 91,7%, soit 6,5 points de moins que le dernier exercice communiqué de 2015.



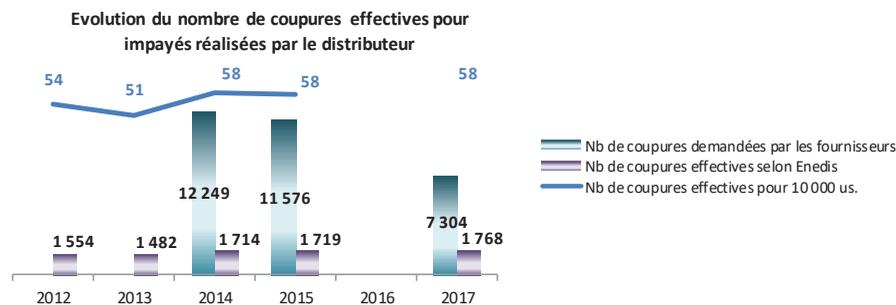
→ 2.4 LES COUPURES POUR IMPAYÉS



En 2017, certaines données relatives aux coupures pour impayés sont à nouveau communiquées par le concessionnaire mais le taux d'intervention dans les délais catalogues ou convenu reste non transmis.

Les coupures pour impayés assurées par le distributeur concernent les clients de l'ensemble des fournisseurs d'électricité présents sur la concession.

En 2017, le nombre de coupures pour impayés pour les usagers BT ≤ 36 kVA réalisées par le distributeur a été de 1 768 à la maille du SDED, soit 58 coupures pour impayés pour 10 000 usagers, donnée stable par rapport au dernier exercice connu de 2015.

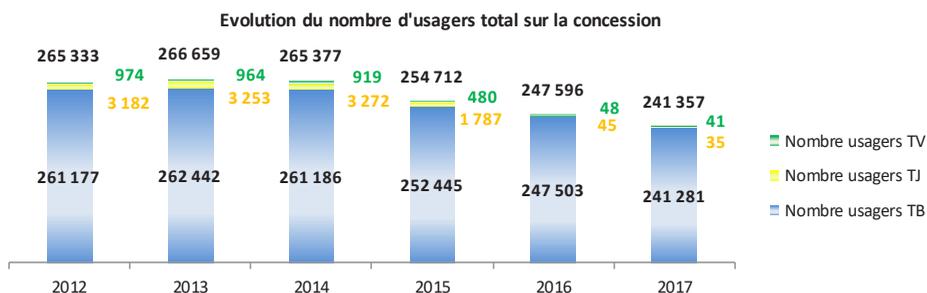


3. La qualité de service du fournisseur EDF

→ 3.1 LES USAGERS DE LA CONCESSION AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE (TRV)

Le nombre d'usagers bénéficiant d'un tarif réglementé de vente présente une diminution importante en 2017 (- 2,5%) pour les tarifs bleus. En outre, à fin 2017 il reste 35 clients aux tarifs jaunes en baisse de -22% et 41 clients aux tarifs verts en diminution -15%.

Le nombre d'usagers au tarif bleu est, fin 2017, de 241 357, en baisse par rapport à 2016 (-ERDF2,5%). La consommation globale au tarif régulé, haute tension incluse, a atteint 1 408 GWh, en baisse de plus de 1.2% par rapport à 2016, pour une recette équivalente à 141 millions € HT (142 en 2016).



→ 3.2 L'ACCUEIL ET LES SERVICES AUX USAGERS



Après 4 années de hausse de 78 à 89% entre 2012 et 2016, le taux de réussite aux appels téléphoniques a chuté en 2017 à 80% (maille nationale). EDF explique cette baisse de l'accessibilité téléphonique par la hausse de 3% du volume national des appels (25 millions d'appels en 2017).

Cette augmentation serait liée à un cumul de plusieurs causes : un bug de double prélèvement bancaire en janvier, la tempête Zeus en mars, une formulation inadéquate dans le courrier d'accompagnement des nouvelles CGV en décembre, et une régularisation tarifaire de l'année 2014. Le traitement par les plateformes régionales d'écoute n'est pas effectué en fonction des territoires d'appels, mais avec une répartition nationale des flux d'appels.



Le nombre de clients ayant bénéficié de conseils tarifaires a diminué de -18% et celui du relevé confiance de -9%, en effet EDF précise que ces types de service sont moins sollicités sous cette forme, car les clients utilisent les services Internet disponibles tels que e.quilibre. De plus, le relevé confiance n'est plus proposé par les conseillers clientèles car il devient progressivement obsolète avec le déploiement des compteurs Linky.

→ 3.3 LES RÉCLAMATIONS



Le volume total de réclamations traité par EDF, communiqué à la maille de la concession depuis 5 ans, est en forte augmentation en 2017 (3 970 contre 2 941 en 2016, soit + 35%), la concession se situe au-dessus de la moyenne observée par AEC avec environ 165 réclamations pour 10 000 clients au tarif bleu (moyen AEC = 111).

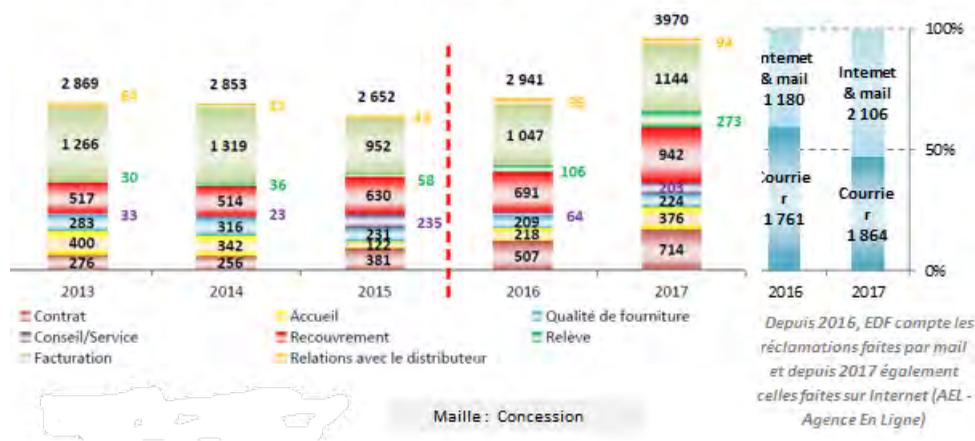


Depuis 2016, les volumes de réclamations faites par mail sont comptabilisés par EDF dans les données de contrôle avec celles par courrier, et depuis mai 2017 c'est désormais le cas pour celles faites par Internet (AEL : Agence En Ligne) par les clients. Plus de 53% des réclamations sont faites par mail ou Internet.



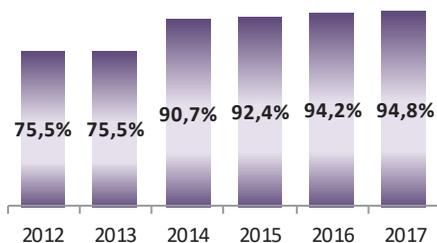
En revanche, le fournisseur ne communique toujours pas les volumes de réclamations orales, mais uniquement les volumes de réclamations écrites. De plus, seules les réclamations des clients bleus résidentiels sont comptabilisées, ainsi celles des clients bleus non résidentiels sont toujours manquantes. EDF explique des difficultés de SI et de localisation des réclamations de cette catégorie d'utilisateur.

Evolution de la répartition des réclamations par item (clients aux tarifs bleu Résidentiel)



Le taux de réclamations traitées sous 30 jours, transmis à la maille concessionnaire depuis 2014, **s'élève à 94,8%** en progression de 0,6 points par rapport à l'exercice précédent. Toutefois, l'important écart de l'indicateur avec ce changement de maille pousse à la prudence, car aucune explication satisfaisante n'a été faite pour comprendre la hausse constatée entre 2013 et 2014 à périmètre inconstant.

Evolution du taux de réponse aux réclamations sous 30 jours



→ 3.4 LES USAGERS EN PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Au 31 décembre 2017, **17 624 clients bénéficiaient du TPN**, le tarif social de l'électricité. Le Chèque Energie a remplacé le 1^{er} janvier 2018 les tarifs sociaux de l'énergie. En l'état actuel des textes, les Autorités Organisatrices de la Distribution d'Electricité compétentes pour contrôler les tarifs sociaux ne le sont plus pour le Chèque Energie.

Focus sur le chèque énergie

Selon les gestionnaires, le **montant moyen** du chèque énergie est de **150€**, contre environ 114€ en moyenne pour les tarifs sociaux. En 2018, le plafond du revenu fiscal de référence donnant droit au chèque énergie est par exemple de **7 700€ par an pour une personne vivant seule, et de 16 170 € pour un couple avec deux enfants. Il existe 9 montants des chèques énergie** en fonction de la composition familiale et des plafonds de revenus, ces montants **varient entre 48€ et 227€**. Les chèques sont envoyés aux bénéficiaires durant le mois d'avril. Récemment les pouvoirs publics ont annoncé qu'en **2019**, ce bénéfice sera élargi **aux personnes seules avec un RFR inférieur à 10 700€ et inférieur à 22 470€ pour les couples avec deux enfants**, et qu'il sera couplé à **une augmentation de 50€ de chaque forfait (avec désormais 12 montants différents) pour atteindre un montant moyen de 200€**.

Concernant EDF, les autres indicateurs caractérisant la gestion des usagers en difficulté financière sont les suivants :

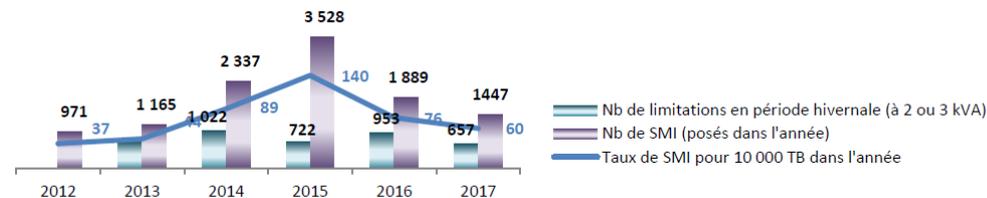
Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) :

le montant alloué par EDF au Conseil Départemental est de 215 k€ depuis 4 ans avec un nombre de dossiers aidés en baisse (2009 en 2017 contre 3071 en 2016).

Le Service Minimum (SMI) :

Le Service Minimum de 1 000 watts (SMI) est installé pour les clients en situation d'impayés qui sont absents lors de l'intervention du distributeur. Depuis la parution des textes de la Loi Brottes en avril 2013, les clients en situation d'impayés (hors TPN ou FSL) ne sont plus coupés durant la trêve hivernale, mais leurs puissances est réduite à 3 kVA voire 2 kVA. **Le taux pour 10 000 usagers a diminué de 76 à 60 entre 2016 et 2017.**

Evolution des réductions de puissance enregistrées par le fournisseur



Le nombre de coupures pour impayés :

en 2017, EDF a demandé 5 327 coupures au distributeur qui ont abouti à 1 145 coupures effectives, 1 447 réductions de puissance 657 réductions de puissance hivernale de 2 ou 3 kVA durant la trêve hivernale du 1^{er} novembre au 31 mars. Le nombre de coupures effectives a diminué de -29% en 2017, selon EDF les évolutions sont très variables selon les exercices et sont liées à de multiples facteurs ne permettant pas une explication précise.



Sur la concession, les données relatives aux impayés sont relativement cohérentes entre ENEDIS et EDF depuis 2012.

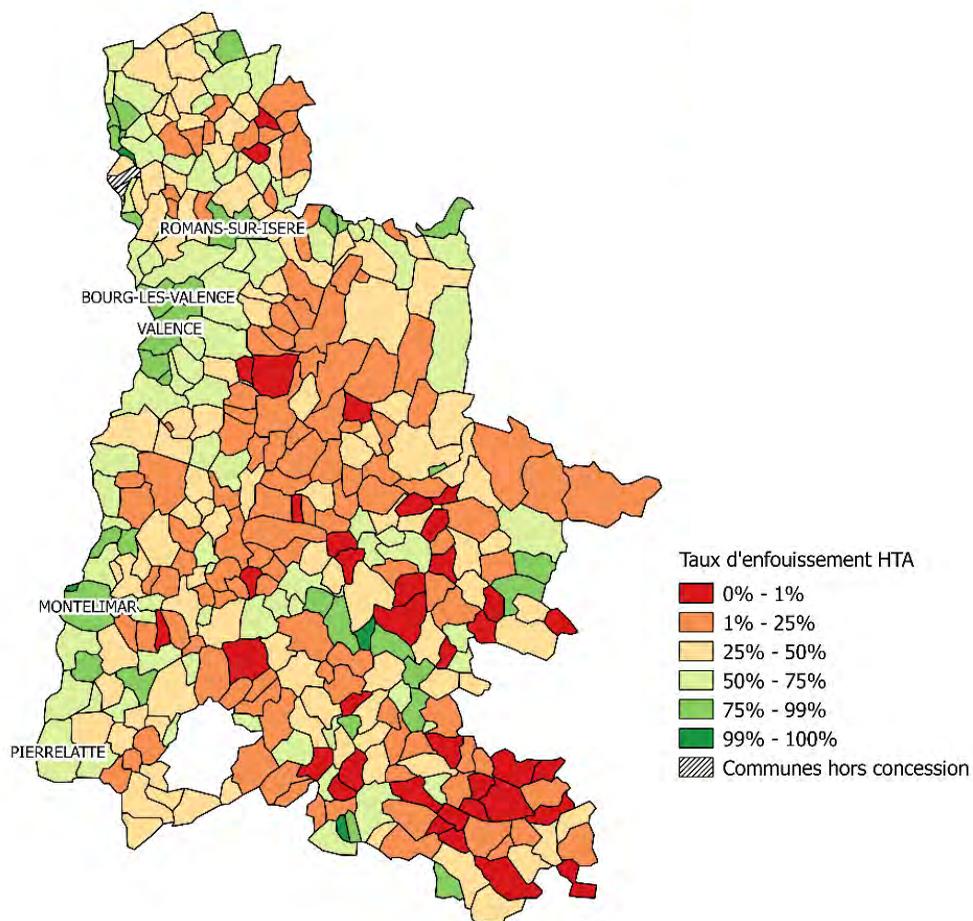
4. Les caractéristiques du patrimoine technique

→ 4.1 LE RÉSEAU MOYENNE TENSION HTA ET L'AMONT

 Sur l'exercice 2015, **34 postes sources** alimentent la concession (2 012 MVA), dont **23 situés sur le territoire du SDED**.

 Ces postes sources alimentent les usagers de la concession via le réseau **HTA dont le taux d'enfouissement s'établit à 48%**. Ce taux d'enfouissement est, au vu de la densité d'usagers sur la concession (de l'ordre de 45 usagers par kilomètre de réseau), cohérent à la tendance constatée par ailleurs. Il est en augmentation continue depuis a minima 8 années (38% en 2009).

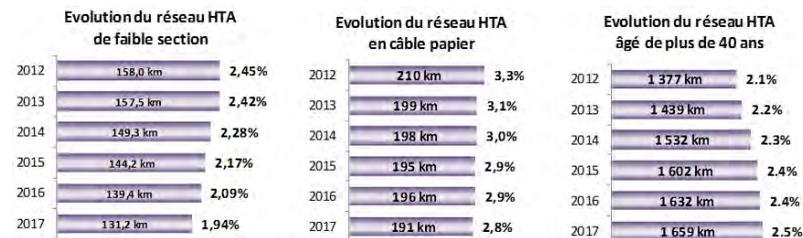
Taux d'enfouissement des réseaux HTA



 **Le réseau aérien nu HTA de faible section reste important** sur la concession (131,2 km), pour un taux de réseau de faible section (1,94%) nettement supérieur à la moyenne mesurée par ailleurs (1,1%).

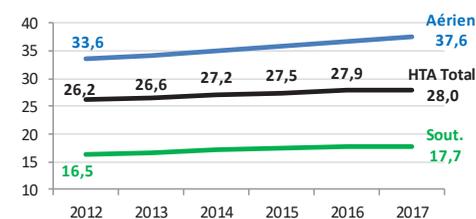
 **Le réseau HTA souterrain dont l'isolant est en papier représente 191 km**, principalement sur Valence (60 km) et Romans sur Isère (près de 40 km). Le taux de **ce linéaire, particulièrement sujet aux défaillances, est supérieur à la moyenne nationale de 2,8% constatée par ailleurs. Ce linéaire est fortement sujet aux défaillances et est en cours de résorption (environs 2% de résorption par an sur les 6 derniers exercices). Ainsi, le rythme moyen de -4 km de résorption annuelle constaté depuis 6 exercices amènerait une fin des câbles papier estimée en 2066, soit un horizon trop lointain et discutable.** Ce point avait déjà été critiqué lors du compte rendu de l'audit de l'exercice précédent.

 **24,5% du réseau HTA a plus de 40 ans, soit 1 659 km**, en augmentation régulière. Cet indicateur est bien au-dessus de la moyenne observée par AEC (22,2%).



 **L'âge moyen des réseaux HTA de la concession est au même niveau que la moyenne nationale** calculée par AEC parmi la trentaine de concessions auditées (âge moyen de 28 ans contre une moyenne de 28,3 ans) et en hausse de 0,1 points par rapport à 2015.

Âges moyens par technologie de réseau HTA



LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE...

En particulier, **le réseau HTA aérien est en moyenne âgé de 37,6 ans (+ 0,9 an par rapport à 2016)**. Face à cela, la politique industrielle du concessionnaire peut parfois être d'opérer au renouvellement partiel des ouvrages HTA aérien via des opérations de maintenance lourde dénommées « **Prolongation de la Durée de Vie** » (PDV). Celles-ci ont pour objet le renouvellement des accessoires les plus défaillants (attaches, isolateurs, armements...) suite à un diagnostic précis réalisé sur le terrain. Présentée comme étant la démarche technico-économique optimale par ENEDIS, elle n'empêche pas le vieillissement du réseau HTA déjà important. Les opérations de PDV représentent une dizaine de kilomètre de réseau HTA aérien traités chaque année depuis 2013.

Le SDED restera vigilant à ce sujet face au risque d'obsolescence de son patrimoine HTA dans le futur. En particulier, il devra suivre l'évolution de la qualité de desserte sur les tronçons traités par des opérations PDV puisqu'elles visent une mise en état opérationnel pour 15 ans à partir de la date de travaux, d'autant plus que le taux d'incidents sur les réseaux HTA aérien est sur la concession supérieur à la moyenne constatée par ailleurs.



Parmi ces lignes, **le réseau de faible section** présente une fragilité accrue, d'où une attention particulière, notamment portée par le SDED dans le cadre de ses opérations de sécurisation (165 km de réseau BT de faible section à fin 2017, ce qui représente 1,7% du réseau BT, taux relativement faible en comparaison de ce qui est constaté par ailleurs et en recul de 94 km depuis 2011, soit une résorption moyenne de plus de 15 km/an).

Répartition du réseau BT aérien nu (km)



Evolution du réseau BT aérien de faible section (km)



Parmi les 264 départs HTA de la concession, 27 présentent un **linéaire supérieur à 70 km**. Rappelons que les départs longs sont susceptibles de subir une chute de tension importante, et sont des facteurs d'augmentation du nombre de coupures subies par les usagers alimentés par ces départs.

→ 4.2 LE RÉSEAU BASSE TENSION (BT) ET L'AVAL

Le réseau Basse tension (BT) long de **9 898 km**, est essentiellement constitué par des réseaux aériens torsadés (61%).



Le taux de BT souterrain sur la concession est de 35% (stable par rapport à l'exercice précédent), et reste, pour des concessions départementales à densité d'usager équivalente, cohérent avec la moyenne constatée par AEC.



Le réseau BT est constitué à **3,4% de lignes ariennes nues** représentant **333 km, dont le taux d'incident est 5 fois supérieur aux autres technologies de la concession**. Leur présence reste contenue au regard de la moyenne de 8% constatée par ailleurs. **Ces linéaires, situés à 52% en zone rurale (sous maîtrise d'ouvrage SDED), présentent un rythme de résorption constant sur les 5 derniers exercices, de l'ordre de 30 km par an**. Ce rythme de résorption amènera à ce que ces linéaires sensibles soient résorbés d'ici une douzaine d'années.

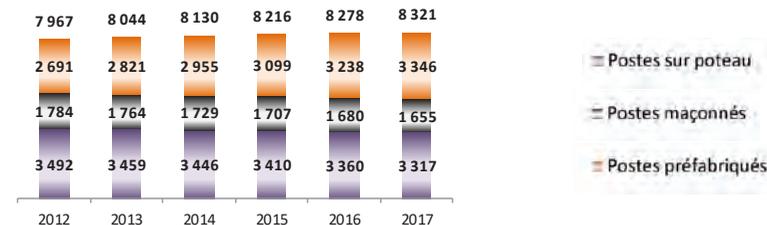


Près d'un quart des lignes BT présentent une **datation arbitraire** et fictive de **1946**, ce qui altère le suivi de leur âge moyen.



Le raccordement des nouveaux usagers et les opérations d'adaptation en charge ont amené le **nombre de poste HTA/BT à croître de 43 unités** sur 2017. Les technologies préfabriquées sont privilégiées dans les mises en service depuis au moins 2011 alors que les nombres de poste sur poteau et maçonnés continuent à s'inscrire en diminution. Parallèlement, le nombre de transformateurs continue d'augmenter (+43 unités en 2017). Plus de la moitié des transformateurs sont de la génération 4 10 V selon l'inventaire transmis.

Evolution de la répartition des postes HTA/BT

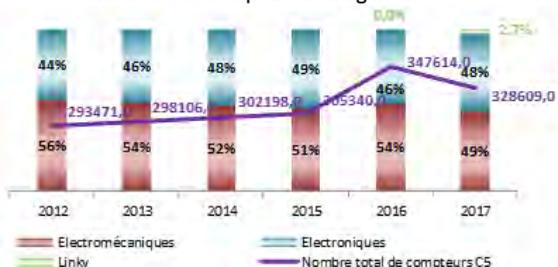


Le suivi de l'âge moyens de ces ouvrages fait apparaître des transformateurs âgés en moyenne de 22 ans, soit 11 ans plus jeunes que les postes HTA/BT qui les abritent. Cette différence s'explique notamment par les mutations et la dépose des transformateurs pollués au PCB, principalement dans les années 2008 à 2010.

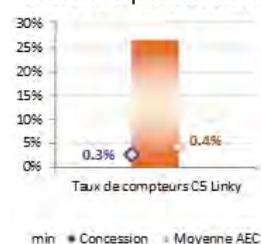
 Cependant, à ce jour, aucun inventaire des tableaux HTA et BT n'est communiqué par le concessionnaire malgré une première demande suite aux échanges sur site. En particulier, ENEDIS n'a pas répondu quant à la disponibilité de ces inventaires pourtant nécessaire à l'identification du besoin de renouvellement de ces ouvrages de la concession. A titre d'exemple, les postes à coupure dans l'huile, les postes à coupure dans l'air sont sujets au renouvellement, ainsi que les PPI (points de première intervention) qui nécessitent d'être sécurisés.

 Les appareils de comptage présentent un taux de compteurs électroniques qui continue de progresser de **1 point en moyenne par année depuis 6 ans** pour s'établir au-dessus du niveau des indicateurs constatés par ailleurs (51% en incluant les compteurs Linky). A noter toutefois que les chiffres relatifs aux compteurs communiqués par le concessionnaire sur l'exercice 2016 n'étaient vraisemblablement pas fiables au vu de ceux obtenus sur 2015 et 2017. En effet, le déploiement des compteurs Linky a été initié en 2017 sur la concession (2,7% de compteurs Linky) et se déroulera jusqu'en 2022 sur le plan national.

Evolution de la typologie des appareils de comptage de la concession pour les usagers C5



Comparaison de la part de compteurs électroniques + Linky avec les statistiques AEC 2015



 Un inventaire des compteurs par commune et millésime a été demandé, ce à quoi le concessionnaire a indiqué refuser leur transmission sans explication précise.

5. La qualité d'alimentation électrique et les investissements

→ 5.1 LA CONTINUITÉ DE FOURNITURE

5.1.1 La durée annuelle moyenne de coupure par usager (critère B)

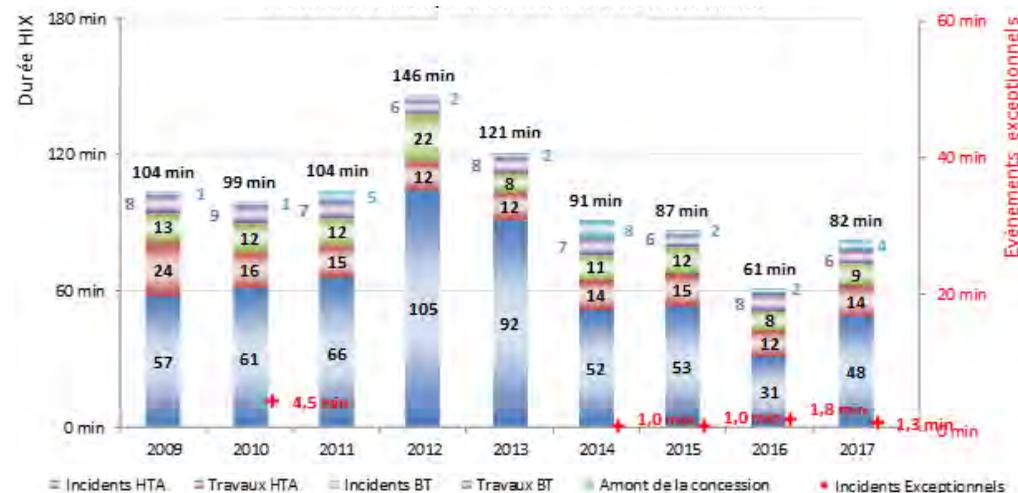
 En 2017, le critère B toutes causes confondues est de **84 minutes**, en dégradation significative en comparaison de l'exercice 2016 (+21 minutes), année où il s'élevait à 63 minutes, soit **son niveau le plus bas depuis 9 exercices**.

Le critère B rompt ainsi la tendance de fond observée depuis 2013, en raison notamment de la hausse sensible des coupures liées aux incidents sur les réseaux HTA en 2017 (+18 minutes) ainsi que des travaux toujours importants réalisés sur le territoire de la Drôme sur cette typologie de réseau qui conduisent à limiter l'impact des coupures (+2 minutes).

Hors incidents exceptionnels, le critère B HIX s'élève en 2017 à **82 minutes** contre **61 minutes** en 2016 (+21 minutes).

Les événements exceptionnels sont notamment les incidents ayant affecté plus de 100 000 clients sur des territoires contigus et dont la probabilité d'occurrence est supérieure à 20 ans (définition non contractuelle). Le critère B TCC (toutes causes confondues) prend en compte ces aléas, à contrario du critère B HIX (hors événements exceptionnels). Le temps moyen de coupures par usager, ou critère B, se décompose selon les deux causes d'interruption (incidents et travaux) et les trois niveaux concernés (HTA, BT et amont).

Evolution et décomposition du critère B de la concession

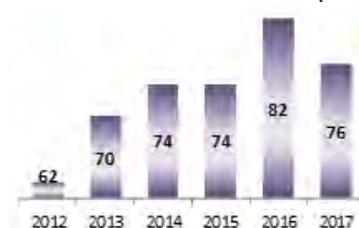


5.1.1 L'indicateur de continuité de fourniture

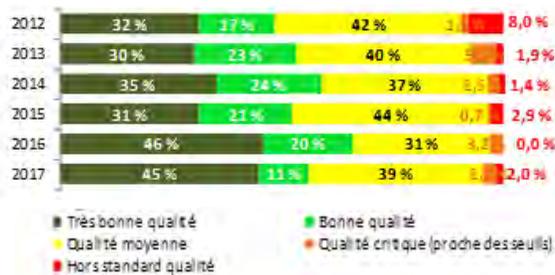
Le cabinet AEC, prestataire du SDED, a développé un outil informatique permettant de calculer un indicateur synthétique de la continuité de fourniture appelé Indicateur de Continuité de Fourniture (ICF). Cet indicateur, dont la valeur maximale de 100 traduit un exercice sans coupure, prend en compte l'ensemble des coupures longues, brèves et très brèves survenues sur les départs HTA de la concession.

 En 2017, l'indicateur global de continuité de fourniture est en forte diminution par rapport à 2016, en lien notamment avec la sensible dégradation du critère B, sa valeur attestant d'une continuité relativement moyenne. La part d'usagers hors standard qualité est de 2% en 2017 alors qu'elle était nulle en 2016.

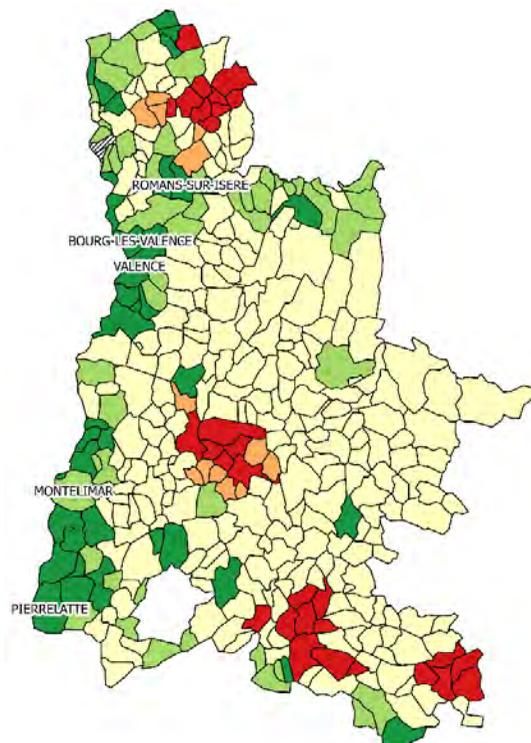
Evolution de l'Indicateur de Continuité de Fourniture (HIX)



Evolution du pourcentage d'usagers par niveau de continuité de fourniture (HIX)



Indice de continuité de fourniture 2017 (HIX)



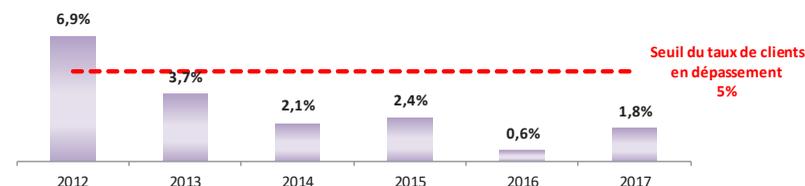
	Très bonne qualité	Bonne qualité	Qualité moyenne	Qualité critique	Hors standard qualité
Coupures longues	<1	1≤...<1,5	1,5≤...<3	3≤...≤6	Au moins supérieur à 1 des seuils (6, 30, 70)
Coupures brèves	<2	2≤...<5	5≤...<18	18≤...≤30	
Coupures très brèves	<4	4≤...<10	10≤...<30	30≤...≤70	

5.1.2. Les autres indicateurs



Le décret « Qualité » du 24 décembre 2007 et son arrêté, modifiés en 2010, établissent des seuils en termes de continuité et de qualité de tension. Pour la continuité, les seuils sont 6 coupures longues, 35 coupures brèves et 13 heures de coupures cumulées sur l'année. Lorsque le taux global d'usagers touchés dépasse 5%, le concessionnaire a l'obligation de présenter un plan d'action à l'AODE. **En 2017, le nombre d'usagers présentant des indicateurs hors seuil du décret qualité est en dégradation et atteint 1,8% contre à peine 0,6% en 2016.**

Taux d'usagers (BT et HTA) de la concession au delà des seuils sur la continuité de fourniture (6 coupures longues, 35 coupures brèves et 13 heures de coupures cumulées)

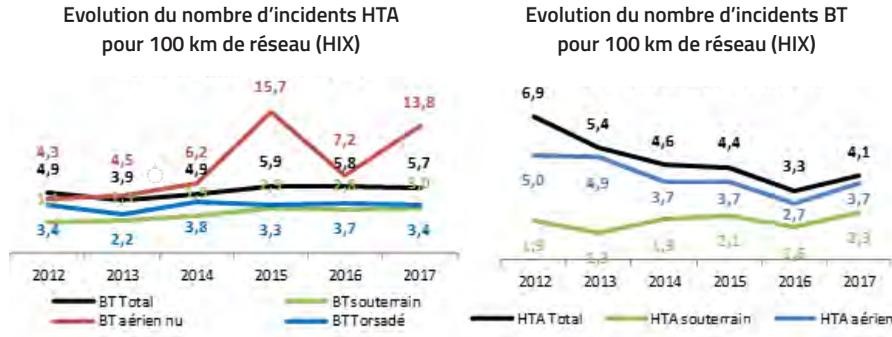


La fréquence des coupures longue, brèves et très brèves est en augmentation par rapport à l'exercice précédent et présente des niveaux globalement supérieurs aux moyennes constatées par AEC alors que ce n'était pas le cas en 2016.

Fréquence de coupures longues, brèves et très brèves HTA par usager



 Les taux d'incidents HTA et BT aériens pour 100 km de réseau sont en baisse sur l'exercice 2017.

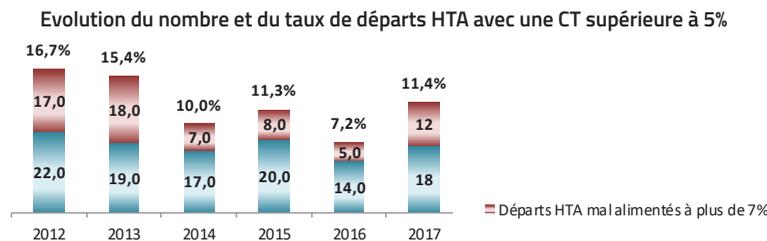


5.2 La qualité de tension

Afin de répartir la maîtrise d'ouvrage du renforcement entre les réseaux HTA et BT, le seuil de dimensionnement du réseau HTA a été déterminé à 5% de chute de tension (CT) dans le nouveau plan de tension.

Un départ BT est en contrainte de tension lorsque le niveau de tension sort de la fourchette [-10%, +10%] de la tension nominale de 230 V, c'est-à-dire entre 207 V et 253 V.

 La concession présente une qualité de tension moyenne en comparaison des moyennes AEC et en dégradation par rapport à l'exercice précédent. Le nombre de départs HTA en contrainte est en forte augmentation par rapport à l'exercice précédent (+4,2 points), et reste très supérieur à ce qui est constaté par ailleurs. En effet, 20 départs HTA (11% des départs) présentent des chutes de tension supérieures à 5%, dont 12 des chutes de tension supérieures à 7%.



 Le taux de clients considérés comme mal alimentés est en progression et s'établit en 2017 à 0,5% (1 350 CMA à fin 2017) contre 0,4% à fin 2016.

Evolution du nombre de départs BT mal alimentés par zone



Il est toujours regrettable de constater que le respect des modalités du plan de tension dans les valeurs de réglage de tension intégrées au modèle ne peut pas être contrôlé. En effet, le concessionnaire bloque l'accès à la donnée sur la localisation technique des producteurs. Or, l'interprétation de cette information permettrait de constater des anomalies dans les valeurs théoriques des prises à vide. Les corrections de ces anomalies amèneraient à une estimation plus importante du nombre de Clients Mal Alimentés, actuellement sous-évalué en raison de ce biais méthodologique.

Averti de ce sujet, les équipes techniques locales ne font que constater cet état de fait sans que cela ne suscite un intérêt quant à l'amélioration du modèle de calcul, ne serait-ce que par une remontée de ces anomalies aux unités nationales en charge des calculs GDO.

Le SDED va donc rester vigilant à la pertinence de ces indicateurs notamment lors des échéances type inventaire FACE et insister sur la mise en place de méthode alternative.

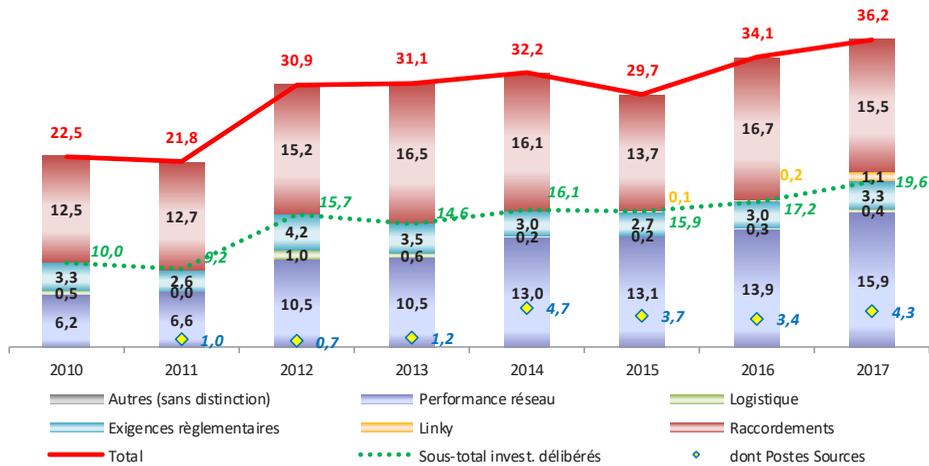
5.3 Les actions du concessionnaire sur le réseau

 En vue d'améliorer la qualité de la desserte électrique sur le territoire, le concessionnaire a délibérément investi 19,6 M€ en 2017, auquel s'ajoute 15,5 M€ imposés par les opérations de raccordement et 1,1 M€ par le déploiement des compteurs Linky.

Les investissements délibérés augmentent de 3,3 M€ par rapport à l'exercice précédent, près de deux tiers (2 M€) est imputable aux chantiers de performance réseau.

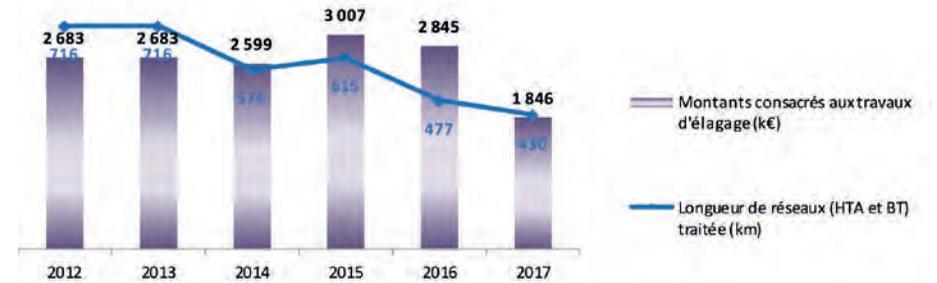
LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE...

Montants des investissements du concessionnaire (en k€)



Les montants dépensés sur les opérations d'élagage, communiqués à la maille concession pour la première fois en 2017 atteignent 1 846 k€ en 2017 (dont 1 791 k€ pour la HTA) pour 430 km de réseaux traités (dont 427 km de HTA), soit plus de 4 €/m de réseau traité en moyenne.

Evolution des travaux et des dépenses pour l'élagage (réseaux HTA et BT)

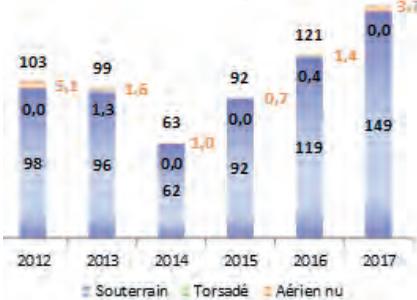


Toutefois, il est regrettable que le concessionnaire ne présente pas les quantités réalisées par typologie d'investissement, malgré une position compréhensive en séance, la réponse lors de la demande complémentaire écrite était hors de propos.

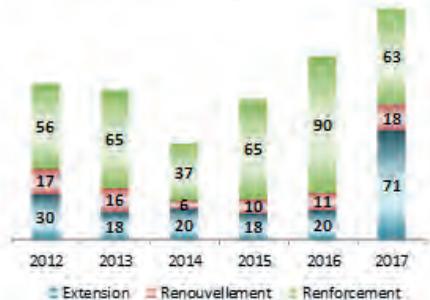


Depuis trois ans, particulièrement en 2014, les longueurs HTA mises en service sur renouvellement sont assez faibles, s'expliquant notamment par le fait que certains réseaux HTA aériens de plus de 25 ans font l'objet d'opérations de PDV, de l'ordre de la dizaine de kilomètres (n'apparaissant pas dans les quantités mises en service).

Longueurs HTA mises en service par type d'ouvrage (en km)



Longueurs HT mises en service par type d'ouvrage (en km)



La lecture des dépenses de maintenance curative reste très opaque et les éléments communiqués au SDED concernant les charges préventives ne présentent aucune donnée de localisation. En outre, le compte d'exploitation ne permet pas d'identifier ces charges de façon claire. Il paraît essentiel que le SDED ait la possibilité de vérifier que le vieillissement important de son patrimoine n'amène pas à une hausse trop conséquente de ces dépenses.

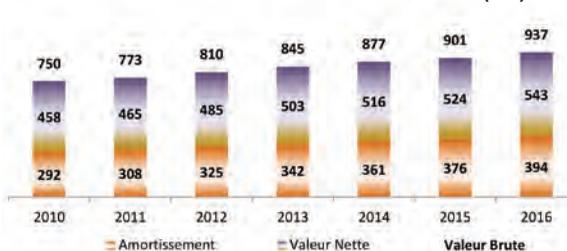
6. Le domaine comptable et financier

→ 6.1 LE PATRIMOINE COMPTABLE DE LA CONCESSION

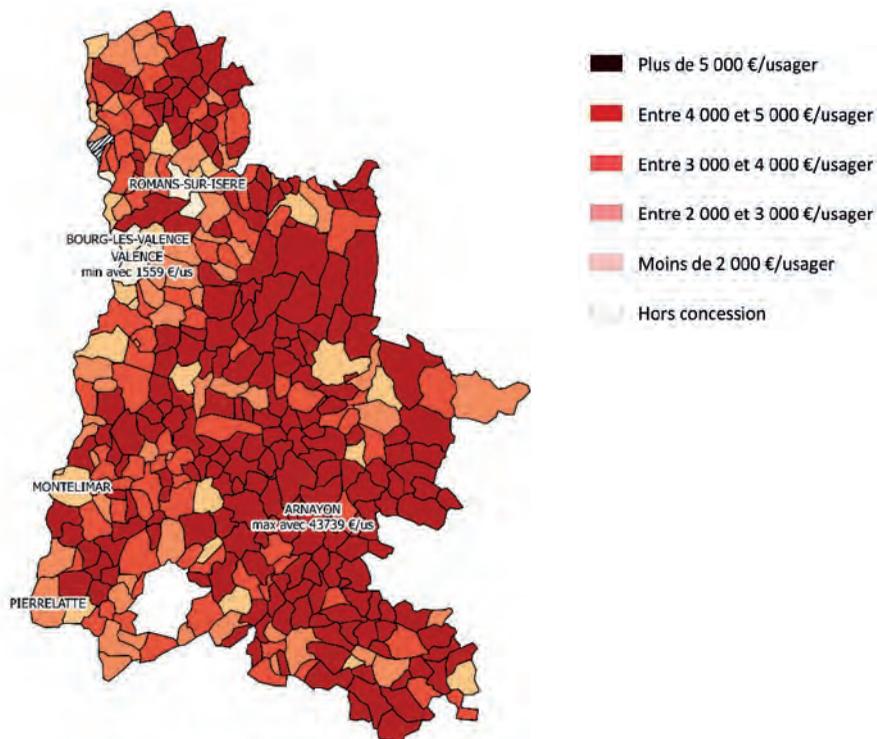
😊 A la fin de l'exercice 2017, le patrimoine de la concession était valorisé à 972 millions d'€, en augmentation de 35 M€ sur un an. Ce rythme d'augmentation est relativement stable depuis 2010.

La valeur brute par usager, de 3 117 € se situe dans la fourchette haute des ratios constatés par ailleurs, du fait notamment de la relativement faible densité du territoire.

Evolution des immobilisations en concession (M€)

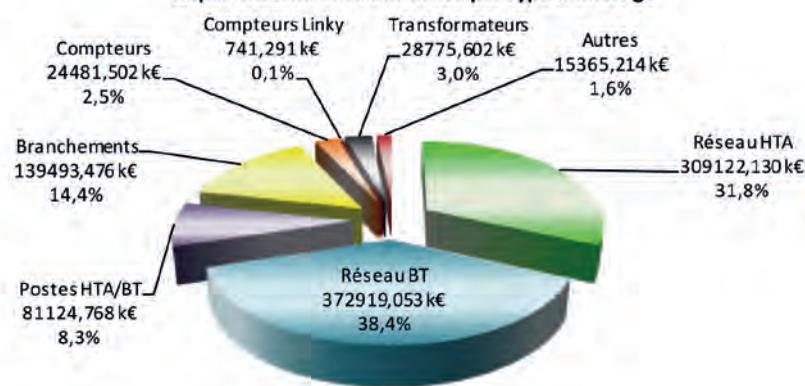


Valeur brute par usager sur la concession



Les réseaux HTA et BT représentent plus 70% du patrimoine concédé. **Les ouvrages non localisés (branchements et compteurs) représentent 17% du patrimoine soulignant tout l'enjeu d'une plus juste localisation comptable de ces ouvrages, notamment en ce qui concerne les branchements dont la localisation est prévue pour 2021 dans le cadre du projet « ADELE »** (la localisation des colonnes montantes, typologie particulière de branchement est prévue pour 2018). C'est déjà le cas pour les transformateurs depuis 2015, qui présentent cependant déjà des incohérences entre les bases techniques et comptables, notamment sur les récents millésimes.

Répartition de la valeur brute par type d'ouvrage



Le concessionnaire n'a à nouveau pas transmis un inventaire des ouvrages précisant ouvrage par ouvrage la décomposition du financement entre son financement propre et le financement externe (tiers et collectivités). Il n'a donc pas été possible de vérifier les valeurs contenues dans les fichiers relatifs aux mises en immobilisation ni aux droits de concédant, qui indiquent de manière agrégée l'origine de financement des ouvrages.



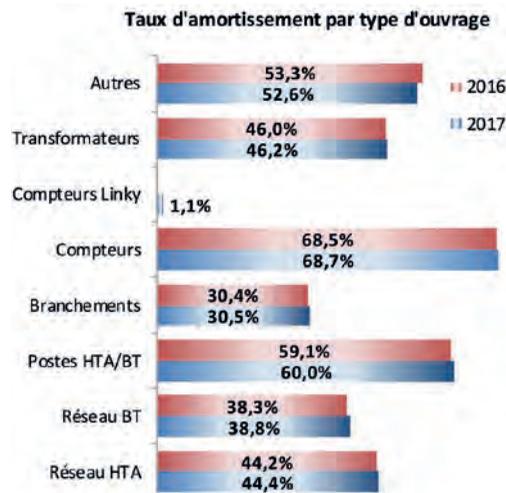
Le concessionnaire n'immobilise pas en financement de tiers la participation financière au raccordement des pétitionnaires ou des communes. En d'autres termes, **la participation estimée à 60% du coût du raccordement est considéré comme du financement du concessionnaire**. Cette pratique, si elle est cohérente avec la construction tarifaire du TURPE et n'engendre pas de double rémunération, alourdit le poids des financements du concessionnaire (le tarif couvrant leur amortissement et une rémunération assortie) et crée une créance vis-à-vis du concédant.

☹️ Le **taux d'amortissement des ouvrages continue d'augmenter légèrement** (42,4% en 2017, en hausse de 0,3 point par rapport à l'exercice précédent) pour s'établir légèrement en-dessous de la moyenne des valeurs constatées par AEC.

Cet indicateur a progressé sur les réseaux HTA (ce qui rejoint ce qui a été souligné sur leur âge avancé), les réseaux BT et les postes HTA/BT. L'amortissement global des branchements est quasiment stable, en effet ces ouvrages sortent automatiquement de l'inventaire dès leur fin de vie comptable. **En outre, le concessionnaire a passé des amortissements accélérés sur les compteurs C2 à C4, en raison des remplacement anticipés pour les rendre conforme à la structuration tarifaire des offres de marché, ainsi que sur les compteurs C5, en lien avec le déploiement des compteurs Linky.**

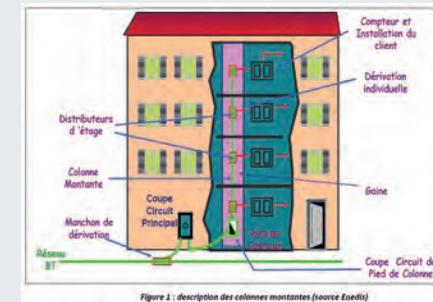
En effet, les compteurs Linky sont des « ouvrages localisés », comptablement immobilisés par commune et par mois de mise en service, ils totalisent une valeur brute de 741 k€ à fin 2017 pour 9 888 compteurs.

Cela concerne essentiellement les communes de Valence (3 866 Linky) et Bourg-lès-Valence (3 124 Linky). A noter que les concentrateurs, qui sont pourtant des ouvrages essentiels au fonctionnement des compteurs Linky, ne sont pas immobilisés comme du patrimoine concédé, mais sont considérés par le concessionnaire comme des ouvrages « hors concession » sauf mention explicite dans le cahier des charges (c'est notamment le cas dans le nouveau modèle de cahier des charges).



SYNTHÈSE SUR LES ENJEUX COMPTABLES DU RENOUELEMENT DES COLONNES MONTANTES

En 2017, le SDED a souhaité faire réaliser une étude spécifique sur le recensement des colonnes montantes. L'objectif est de vérifier dans le détail les informations techniques et administratives gérées par Enedis pour ces ouvrages en prévision des obligations futures de remise en conformité au travers d'une analyse globale des données recueillies auprès du concessionnaire d'une part et de la vérification précise des informations pour un échantillon de colonnes montantes d'autre part.



Les colonnes montantes, dans les immobilisations comptables, sont des biens non localisés et représentent moins de 2% de la valeur brute totale du patrimoine du SDED fin 2017 (**15,2M€ en valeur brute**).

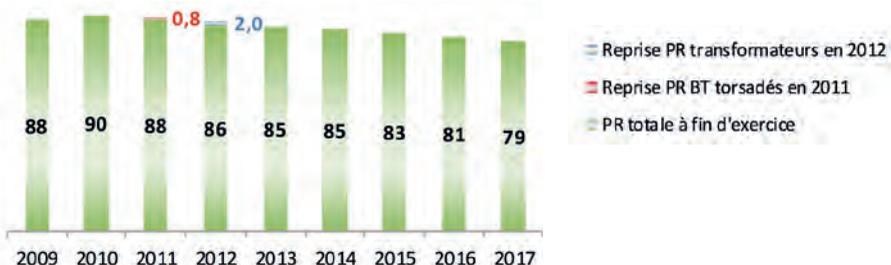
Les principales conclusions de cette étude sont les suivantes :

- Les colonnes montantes construites avant la signature du cahier des charges modèle 1992 sont dites « hors concession » alors que les éléments comptables présentent **des colonnes montantes en concession dont la date de mise en service précède 1993 avec une valeur brute de 1,4 M€ soit 11% de la valeur brute de ces ouvrages**. Ce point devra être clarifié considérant qu'Enedis perçoit une rémunération sur des biens immobilisés avant 1993, représentant une masse financière importante. Le concessionnaire est rémunéré sur ces actifs et constitue des provisions pour anticiper les besoins en renouvellement de ces ouvrages : il est indispensable d'accepter le fait que ces valeurs comptables correspondent à des biens physiques réellement en concession.
- **La base technique GE-CO**, solution informatique du concessionnaire pour gérer les nouvelles colonnes montantes et les colonnes rénovées, **est perfectible** notamment concernant la fiabilisation des données techniques renseignées (nombre d'étages desservis, nombre de PDL alimentés par la colonne...) et le renseignement des caractéristiques supplémentaires (rénovation ou création de colonne, caractère en concession ou non...).
- **En l'absence d'inventaire technique et comptable des ouvrages, le cabinet a estimé le coût de remplacement des colonnes vétustes « hors concession » à 10 M€**. Pour rappel, la charge de renouvellement de ces colonnes « hors concession » est un sujet prépondérant, le concessionnaire contestant son obligation d'entretien et de renouvellement de ces ouvrages. Quoiqu'il en soit, la réalisation d'un inventaire précis des colonnes montantes doit être une priorité pour le concessionnaire.

☹️ Le stock de provision pour renouvellement est très en légère baisse par rapport à l'exercice précédent et passe de 81,3 M€ à 79,2 M€ (-1,1 M€).

Les sorties d'inventaire des ouvrages non localisés impactent **le stock des provisions pour renouvellement qui suit une tendance baissière depuis 2010**. Ces diminutions sont également dues à la modification des modalités de calcul appliquées depuis 2011 réduit le flux des dotations. Les tables de calcul ont été redemandées pour la sixième année consécutive, le concessionnaire maintenant son manque de transparence sur ce sujet. A noter que le compte d'exploitation fait état de reprise de provision pour 449 k€ vraisemblablement relative en grande partie aux opérations PDV.

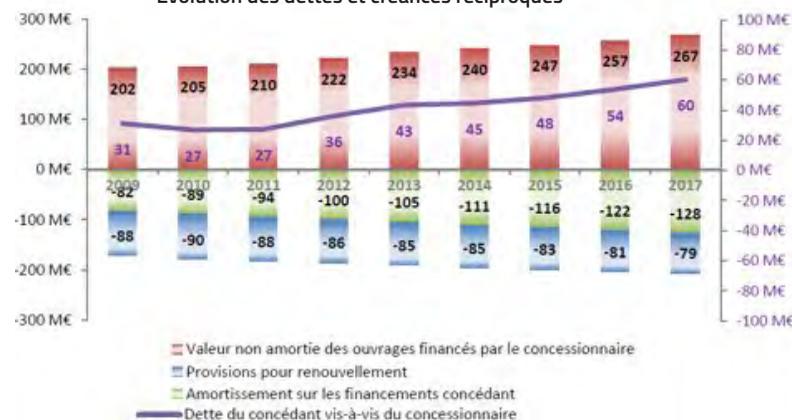
Evolution des provisions pour renouvellement constituées (en M€)



En ajoutant à cela un niveau important d'investissement du concessionnaire sur l'exercice 2017, **cela a pour effet mécanique de fortement augmenter sur un an la dette potentielle du concédant envers le concessionnaire, de 54 M€ en 2016 à 60 M€ en 2017.**

Cette dette potentielle du concédant envers Enedis s'élevait à 27 M€ à fin 2010. Ce résultat peut cependant être critiqué du fait des points susmentionnés (contribution des raccordements non considérés comme des participations de tiers, opacité du nouveau calcul des provisions, allongement des durées de vie des postes et des transformateurs HTA/BT opéré en 2011 et 2012, modifications des modalités de calcul de la dotation pour renouvellement). **Le concessionnaire n'a d'ailleurs pas trouvé bon de justifier ses pratiques désavantageuses à la collectivité.**

Evolution des dettes et créances réciproques



Un solde des dettes et créances réciproques **positif** traduit une position de dette de la Collectivité envers le concessionnaire.

Un solde des dettes et créances réciproques **néglatif** traduit une position de dette du concessionnaire envers la Collectivité.

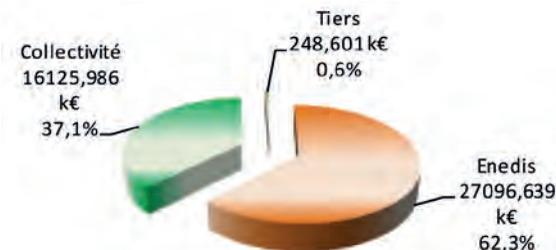
Les **droits du concédant** (valeur des biens mis gratuitement dans la concession par le concédant) continuent quant à eux d'augmenter pour s'établir à **421 M€**, soit une hausse de + 13,5 M€ avec un rythme annuel moyen de + 12 M€/an depuis 2011.

Décomposition des droits du concédant sur le dernier exercice (en M€)



Le financement des ouvrages mis en concession sur le dernier exercice se répartit de la manière suivante : 62,2% pour ENEDIS (26 816 k€), 37,8% pour la Collectivité (16 295 k€), dans la moyenne de ce qui est constaté d'autre part.

Origine de financement des ouvrages mis en concession sur le dernier exercice

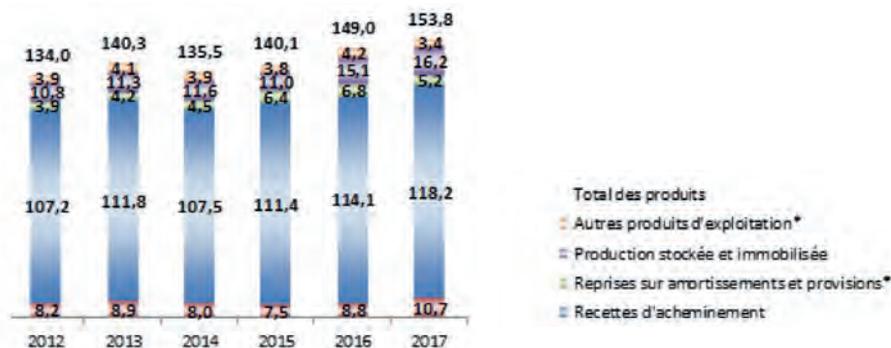


→ 6.2 LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE LA CONCESSION

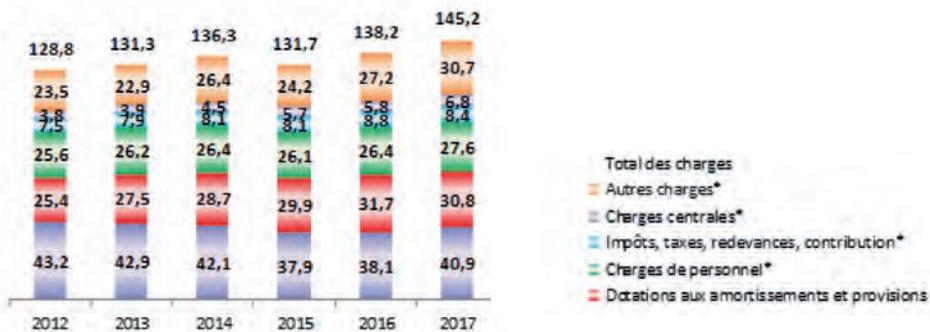


Suite à la restructuration du concessionnaire en direction régionale, le compte d'exploitation présente une rupture de chronique en 2015. En effet, **environ 75% des charges d'exploitation sont calculées via une clé de répartition appliquée à des montants collectés à un périmètre supraconcessif, soit dorénavant la direction régionale** (DR Sillon Rhodanien, regroupant les départements du Rhône, de la Loire, de la Drôme, de l'Ardèche et de l'Ain), **maille plus resserrée que la direction interrégionale** (DIR Rhône Alpes Bourgogne, qui regroupait 8 départements) **antérieurement**. La forte densité de la région amenant des économies d'échelle, **le résultat d'exploitation constaté de la concession est donc bénéficiaire, mais avec un taux inférieur (6,5%) au taux de marge national (9,2%)**.

Evolution des produits d'exploitation (M€)



Evolution des charges d'exploitation (M€)



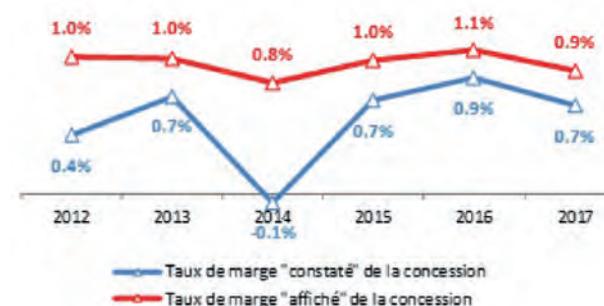
*Ces données sont issues d'une clé de répartition appliquée à des montants collectés à un périmètre supraconcessif.



Après une forte amélioration sur les consommations externes distinguant notamment les charges en achat de matériel, en prestation de travaux et en prestation externes, **un niveau de détail supplémentaire est fourni dans les reprises et dotations aux amortissements et provisions**. En plus de préciser le calcul de certains postes d'exploitation à la maille de la concession, ces distinctions permettent d'apporter quelques éléments sur des éléments comptables que le concessionnaire ne communique pas dans les données de contrôle.

La volatilité des résultats présente la sensibilité des méthodes d'estimations des postes du compte d'exploitation, ce qui amène à une certaine prudence dans leur lecture. En particulier, certains postes comme le coût de l'accès au réseau amont et la distinction entre production stockée et immobilisée pourrait être précisés.

Evolution des taux de marge « constaté » et « affiché » de la concession



Le taux de marge « affiché » identique quelque soit la concession considérée. Ce taux de marge « affiché » est également identique à celui de la société Enedis.

Le taux de marge « constaté » donne une indication sur la rentabilité de la concession (rapport entre le résultat « constaté » et le chiffre d'affaires de la concession).

Une investigation plus poussée de ces présentations nouvelles du compte d'exploitation sera effectuée lors d'un prochain contrôle afin d'avancer notamment sur les méthodes d'enregistrement des charges de maintenance préventive et curative ainsi que sur les flux des provisions et des amortissements.

FOCUS SUR LES ÉCHANGES AVEC LE CONCESSIONNAIRE

Une liste de documents nécessaires à la réalisation de la mission de contrôle avait été transmise préalablement à l'audit physique tenu dans les locaux du concessionnaire. Les éléments transmis en amont par le concessionnaire étaient relativement complets par rapport à la demande initiale du SDED.

Toutefois :



Le SDED ne dispose pas actuellement des éléments comptables indispensables à la bonne réalisation de sa mission contrôle. En l'état des informations fournies, l'AODE ne peut en effet pas suivre les origines de financement net à fin d'exercice sur chacun de ses ouvrages.

Cependant, pour la première fois, il a été possible d'identifier, par famille d'ouvrage, les flux de provisions de renouvellement repris, réaffectés et dotés via la transmission d'un tableau de flux des provisions pour renouvellement, ce qui est une avancée notable.

Malheureusement, le SDED se heurte à une obstruction systématique du concessionnaire. En réalité, cette inertie n'est pas nouvelle, le SDED exigeant de façon répétée l'accès à ces données lors de chaque mission de contrôle depuis 2009. Le concessionnaire a cependant fourni, pour la première fois, les informations permettant de tracer les mises en service et retraits en précisant les numéros d'immobilisation rattachés aux entrées et sortis de l'inventaire comptable. Une évolution identique concernant les origines de financement est indispensable.



Le contrôle a également pour enjeu de s'assurer, sur la concession, de la bonne planification et d'un juste niveau d'investissement. Les précédents contrôles ont déjà rappelé l'importance primordiale d'une parfaite transparence du concessionnaire sur la question. Cependant, malgré les arguments développés et les démonstrations faites en séance de l'importance capitale de certains éléments, le concessionnaire bloque tout accès aux informations demandées, en particulier :

- les données relatives à la localisation plus précise des sièges et des temps de coupure,
- les inventaires BT avec la localisation par poste HTA/BT,
- le fichier d'inventaire des équipements de poste,
- la localisation cartographique des tronçons traités en PDV,
- les actes et charges de maintenance par type d'ouvrage, en particulier pour les réseaux HTA aériens dans le contexte de la PDV,
- la localisation des producteurs en cartographie ou par élément de réseau (par poste DP ou client),
- les taux de charge des dipôles sur la concession tels que modélisés par Enedis,
- les observations d'appel de puissance sur le réseau de distribution, actuellement disponibles à la maille du poste source et pour chaque départ HTA sous forme de courbes de charge.

Outre ces différents points principaux, de nombreuses observations et demandes sont répétées à chaque exercice de contrôle, et ce malgré les échanges en séance démontrant l'importance de ces éléments pour le contrôle effectif par le concédant, et ce d'autant que contrairement à ce qui a pu être soutenu par le concessionnaire, aucune des informations sollicitées ne s'avère impossible à fournir.

Pour rappel, cette obligation de communication est au demeurant expressément prévue dans l'article 32 du cahier des charges de la convention de concession aux termes duquel l'AODE peut notamment, à tout moment, prendre connaissance (dans le cadre d'un contrôle sur place ou sur pièce) de tout document technique ou comptable, et ce sous peine d'application d'une pénalité.

Il est également nécessaire de mentionner qu'il a été clairement spécifié par le concédant que ces éléments sont indispensables à l'ouverture des négociations pour le renouvellement du contrat de concession.

7. Le contrôle continu : bilan 2018

→ 7.1 LES RÉCLAMATIONS

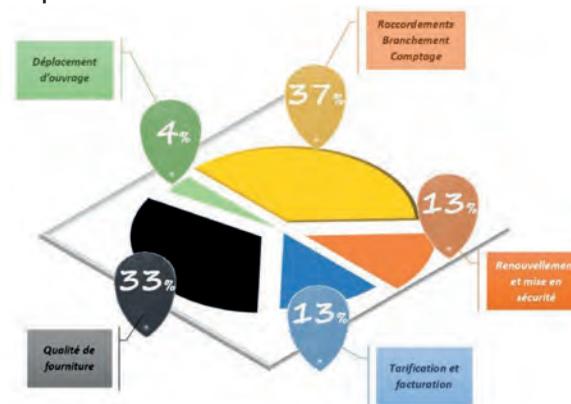
En tant qu'autorité organisatrice de la distribution, le SDED est sollicité par les usagers du service public pour des réclamations ou pour la résolution de litiges avec les concessionnaires et les fournisseurs d'énergie au tarif régulé.

En 2018, **24 dossiers de réclamations ont été ouverts** (chiffre en légère hausse par rapport à 2017). Les réclamations reçues concernaient principalement le service public de l'électricité. Seul un dossier était relatif au gaz. Elles émanaient à **30% des collectivités locales et 70% des usagers** (tendance similaire en 2017).

Il est à noter qu'un peu moins de la moitié des dossiers ont été résolu dans l'année. **Ce n'est pas le caractère particulièrement complexe réclamations portées à la connaissance d'Enedis qui explique ce mauvais résultat mais bien le manque de réactivité et de suivi du concessionnaire.**

Dans près de **63% des cas** résolus dans l'année, les arguments développés par le SDED et la prise en charge du pôle Collectivités Locales d'ENEDIS ont permis une **réponse favorable au demandeur**, chiffre en baisse de 7 points par rapport à 2017.

Répartition des dossiers traités en 2018



La répartition des thématiques traitées a légèrement évolué par rapport à 2017. En 2018, les problématiques de **raccordement, branchement et comptage** restent la cause prioritaire des réclamations. La prépondérance de cet item laisse penser que les interventions techniques d'Enedis sur le réseau sont source d'insatisfaction. En outre, la thématique **qualité de fourniture** devient importante dans les demandes.

Les dossiers particulièrement complexes ou sensibles peuvent faire l'objet d'un échange en **Commission de Médiation**. En 2018, une commission relative à l'électricité a eu lieu.

Les Commissions de Médiations 2018

▪ Suite et fin de la problématique de facturation de 2017

Un commerçant a reçu de son fournisseur, Direct Energie, des factures très élevées pour un montant global de plus de 30 000 € TTC. Une telle somme met en péril la trésorerie déjà fragile de cette entreprise. **L'analyse de la Commission conduit à recommander au concessionnaire d'effectuer une réduction de la consommation facturée, notamment en raison des dispositions de la loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte limitant à 14 mois les rattrapages de facturation.**



Dans un 1^{er} temps, puisque le compteur n'a pas été défectueux, le concessionnaire a refusé d'appliquer cette recommandation et a estimé que toute l'énergie consommée doit être facturée.

Saisi du dossier, le Médiateur National de l'Énergie (MNE) rejoint en partie les conclusions du SDED et recommande respectivement à ENEDIS et à EDF un dédommagement de 800 € et de 10 700 €.

Lors de la Commission de Médiation du SDED de 2018, **ENEDIS a indiqué ne pas suivre cette recommandation.** Le distributeur reste sur sa position d'accorder un dédommagement de 50 €, d'annuler les frais de vérification visuelle ainsi que les frais du relevé spécial (respectivement 37,18 € TTC et 31,13 € TTC).



De son côté Direct Energie confirme son consentement à suivre l'intégralité des recommandations du MNE, à savoir un **dédommagement de 9 900 € TTC** au titre de la surfacturation, de 800 € TTC au titre des désagréments liés aux erreurs de facturation et un étalement de la dette restante sur 36 mensualités.

→ 7.2 LE CONTRÔLE DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ (TCCFE)

7.2.1 Cadre général

Le SDED a instauré la Taxe Locale sur l'Électricité (TLE) sur 347 communes le 17 décembre 1974, avec un taux uniforme de 8%. Le 1^{er} janvier 2011, en application de la loi portant Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité (NOME), la TLE a été remplacée par la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE) avec un coefficient de 8. Ce coefficient multiplicateur à progressivement été porté à 8,5%.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, ce n'est plus le coefficient multiplicateur qui sert de référence à l'actualisation annuelle mais les deux tarifs de base prévus à l'article L3333-3-2 de Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixés en 2018 à 0,75 €/MWh pour les quantités d'électricité livrées sous une puissance souscrite égale ou inférieure à 36 kVa et 0,25 €/MWh pour celles comprises entre 26 et 250 kVa.

2018	Tarif fixé par l'État	Coeff SDED	Montant collecté C€/kWh
Conso pro Sup. à 36 kVa	0,25	8,5 %	0,2125
Conso non pro et pro Inf à 36 kVa	0,75	8,5 %	0,6375

La TCCFE est une source fondamentale de revenu pour le SDED. En 2018, elle représente **65% des recettes de fonctionnement, soit presque 5,8 M€.**

Conformément aux dispositions de l'article L 2335-5 du CGCT, les fournisseurs sont tenus d'adresser au SDED :

- leur déclaration de TCFE dans un délai de deux mois suivant le trimestre civil concerné, accompagné du paiement de la taxe.
- le détail des consommations de chaque commune et les montants de la taxe recouvrée.

Le reversement au SDED est donc basé sur un système déclaratif de la part des fournisseurs. **La contrepartie de ce système déclaratif est le contrôle par le SDED, percepteur de la taxe conformément aux dispositions de l'article L3333-3-2 du CGCT).**

Le contrôle de la TCCFE réalisé par le SDED s'apparente à du contrôle fiscal. Il s'effectue à plusieurs niveaux :

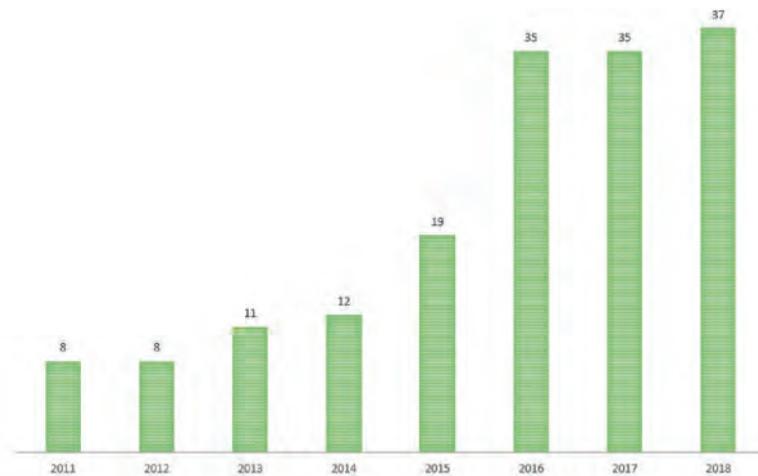
- **Contrôle sur pièce de 1^{er} niveau** : respect des délais, fourniture des pièces, cohérence des déclarations...
- **Contrôle sur pièce approfondi** : examen détaillé des fichiers transmis, comparaison avec les données ENEDIS (au cours du premier semestre de chaque année, le distributeur ENEDIS doit communiquer au SDED, un état annuel récapitulatif des montants qu'il a facturés l'année précédente à chaque fournisseur, et ceci sur chaque commune et par puissance, au titre de l'utilisation des réseaux (acheminement de l'électricité). ...
- Possibilité de réaliser des **contrôles sur place** en fonction des moyens mis à disposition.

7.2.2 Les premiers constats du contrôle réalisé en 2018

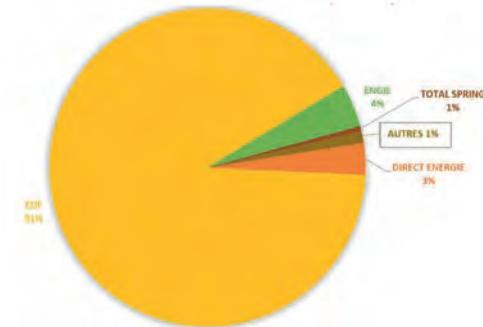
En appui à ses actions de contrôle, le SDED renseigne une base de données spécifique dans un outil informatique dédié (logiciel PROGOS).

En 2018, 37 fournisseurs étaient présents sur le périmètre de perception du SDED (8 en 2011). Avec le nombre croissant de fournisseur, il existe un plus grand risque financier dû à des absences, des retards, des erreurs de versement, voire des refus de communication de certaines informations entrant dans le calcul de la taxe.

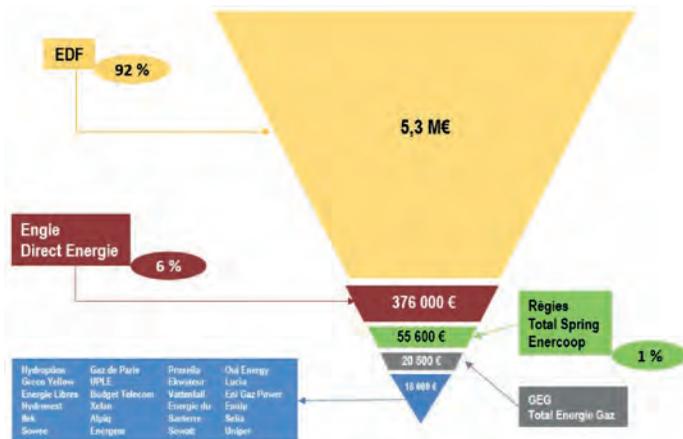
Evolution du nombre de fournisseurs



Niveau de consommations par fournisseurs (Ps ≤ 36 kVA (en kWh) données 2017

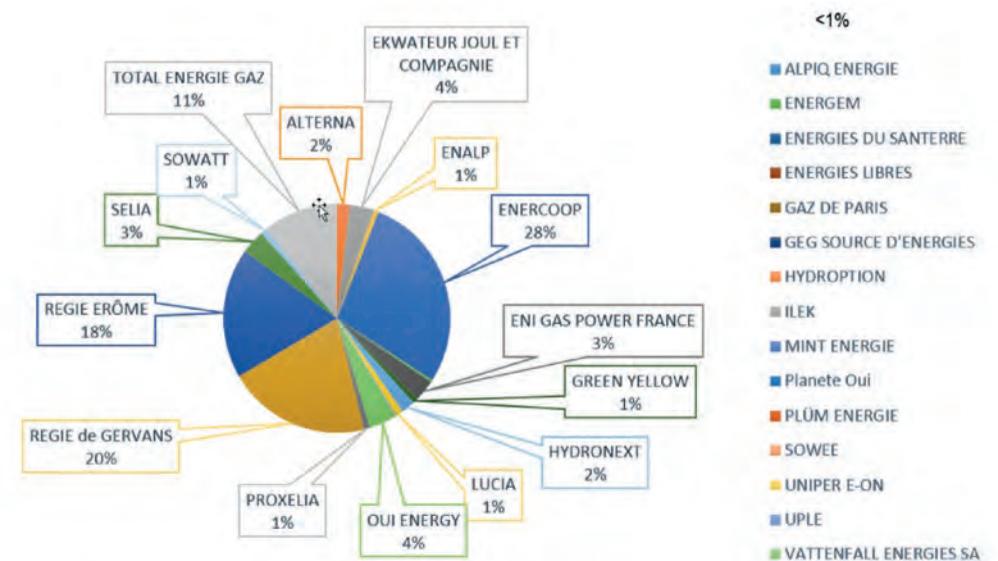


92% de la taxe perçue par le SDED provient du fournisseur historique EDF. A l'inverse moins de 1% de la taxe perçue provient de 24 fournisseurs.



Parallèlement, 99% des quantités d'électricité livrées sur lesquelles la taxe est collecté proviennent de 4 fournisseurs dont 91% d'EDF.

Niveau de consommations par fournisseurs « autres » < à 1% (Ps ≤ 36 kVA (en kWh) données 2017

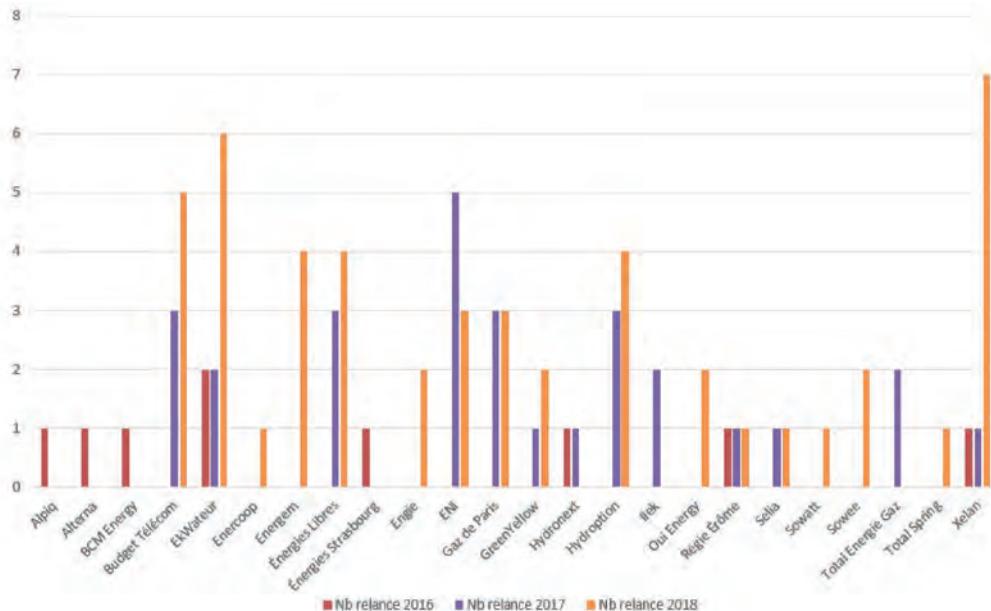


Avec l'ouverture des marchés, ces proportions seront amenées à évoluer dans les prochaines années.

De mai à décembre 2018, **86 actions de contrôle ont été réalisées**. Il s'agit notamment de relances pour l'obtention des déclarations, des versements, de demandes d'explications de montant, d'écart, de vérifications relatives aux fusions de communes, de mise en demeure, de taxation d'office... De nombreux retards et oublis sont constatés principalement des « petits » fournisseurs. Ce constat conforte la nécessité d'effectuer le contrôle en continu.

B - LE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE GAZ CONCÉDÉ À GRDF

Suivi des actions



Au final sur le 2^{ème} semestre 2018 :

- 23 relances pour absence de versement ou déclaration ont été effectuées représentant 3 200€
- 15 mises en demeure ont été adressées pour un montant de 20 750 €
- 9 correctifs ou taxation d'office ont été réalisés pour 3 040 €

7.2.3 Les perspectives

Il est désormais possible pour les communes urbaines qui le souhaitent de confier la perception, le contrôle et le reversement de la taxe au SDED.

Pour rappel, les frais de gestion prélevés par les fournisseurs sont de :

- 1% pour les communes urbaines
- 0,5% pour le SDED

Dès lors, pour effectuer le contrôle des taxes pour le compte des communes urbaines, le SDED se rémunère sur la différence des frais de gestion (0,5%). Après contrôle le SDED reverse à la commune (hors frais) ce qui sera équivalent financièrement.

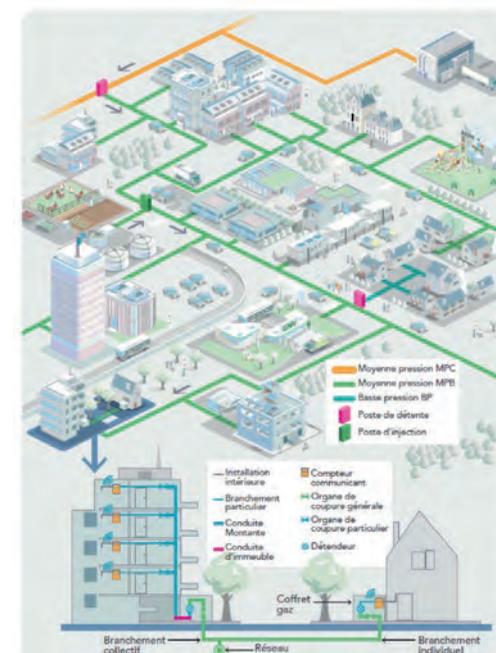
Le service public de distribution de gaz sur le département se décompose comme suit :

> sur 62 communes la distribution publique de gaz naturel est concédée à Gaz réseau Distribution France (GRDF) :

- 59 sont desservies dans un cadre monopolistique issu de la loi de nationalisation du gaz et de l'électricité du 08 avril 1946. Il s'agit du périmètre dit « historique » sur lequel le tarif d'acheminement péréqué est appliqué à l'échelle du territoire national (ATRD) ;
- l'exploitation du service implanté sur les communes de Hauterives (2006), Mercurol (2008) et Châtillon-Saint-Jean (2009) a été attribuée par le SDED à la suite d'une procédure de mise en concurrence (DSP type « Loi Sapin »). Contrairement au périmètre « historique », le tarif d'acheminement pratiqué est propre à chacune de ces concessions.

> Le SDED a également attribué l'exploitation du service public de distribution du gaz combustible à Primagaz sur les communes d'Allan, Châteauneuf-du-Rhône et Malataverne (2006), à Butagaz sur la commune de Upie (2006) et à Totalgaz (désormais Finagaz) sur la commune de Saulce-sur-Rhône (2011).

Le service public de distribution de gaz fait lui aussi l'objet d'un audit annuel par les agents assermentés du SDED appuyés par des cabinets extérieurs. Les principales conclusions de l'audit de l'exercice 2017 de GRDF sont reprises ci-après. Un nouveau prestataire étant intervenu en 2018, les chroniques observées ne concernent que 2 ou 3 années consécutives.



1. Les chiffres clés des usagers de la concession

→ 1.1 LES LIVRAISONS DE GAZ AUX USAGERS

A fin 2017, **81 474 usagers** consommateurs de gaz naturel étaient implantés sur le périmètre concédé contre 78 693 au terme de l'exercice précédent.

Le volume d'utilisateur s'inscrit donc en croissance de 4,1% (+ 3 190 usagers) entre les deux exercices. La gamme tarifaire T1/T2 représente 98,9% des usagers à fin 2016.

Cohérence des branchements sur l'exercice N	Total	Actifs	Source
Nombre d'usagers		81 474	Base clientèle
Nombre de compteurs	84 224	76 648	Base clientèle
Nombre de raccordement	102 490	77 940	Inventaire technique

L'inventaire technique des branchements individuels n'est pas constitué par le concessionnaire, le nombre d'usagers de la concession est évalué à partir de la base clientèle avec la méthode des Agrégats calendaires De Consommation (ACDC) en vigueur depuis l'exercice 2016 chez GRDF.

En permettant de dénombrer plus fidèlement le nombre total d'usagers de la concession, cette méthode induit une augmentation de l'écart mesuré avec le nombre de compteurs et le nombre de raccordements. Cet écart a deux explications principales :

- un seul compteur ou raccordement peut avoir alimenté plusieurs usagers ou cours de l'exercice ;
- un seul compteur peut être identifié au pied d'un ouvrage collectif alors que de multiples usagers sont alimentés.

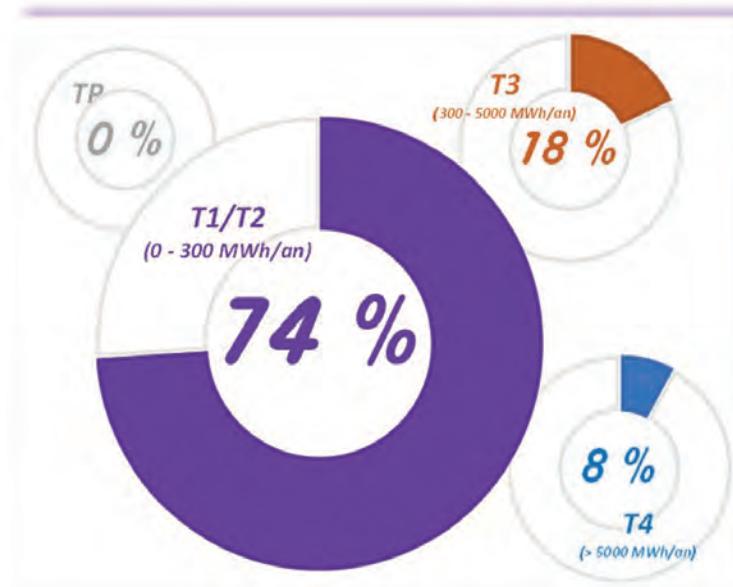
Ces éléments conduisent à un nombre d'usagers actifs bien supérieurs au nombre de compteurs et au nombre de raccordements.

Les quantités de gaz naturel acheminées pour couvrir les besoins de ces usagers se sont établies à **2 235 GWh**, soit une **baisse de 0,8%** par rapport à l'exercice précédent.

Notons par ailleurs que l'énergie moyenne acheminée par contrat en 2017 est en baisse par rapport à 2016 avec 12 MWh/contrat pour les clients de type T1/T2 (13 en 2016).

Les recettes issues de l'acheminement du gaz s'élèvent à **24,1 millions d'euros HT** fin 2017, soit une hausse de 0,4% par rapport à 2016.

Décomposition par tarif d'acheminement



→ 1.2 LES SERVICES AUX USAGERS



Fin 2017, GRDF fait état d'une **capacité de raccordement terminale inopérante** (improductif et inactif) de **24%**.

Si ces statistiques doivent être considérées avec réserve, le rapprochement de ces taux de raccordement inopérants avec l'ancienneté des dessertes communales conduit à **s'interroger sur l'équilibre économique de certaines infrastructures récentes pour lesquelles les taux de raccordement inopérants sont supérieurs à la moyenne.**

LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE...

Les éléments de « compte d'exploitation » remis par le concessionnaire font état d'un montant d'environ **345 k€ de charges de « communication et développement des usages du gaz naturel »** au titre de 2017. Il serait utile que le concessionnaire puisse apporter des explications plus développées sur les actions spécifiques menées en la matière et sur leurs résultats associés.

Nb de raccordements sur ouvrages de branchements de la concession (PCE sur BI et BPIC)	2015	2016	2017	Source
PCE à relève semestrielle (BI + BC)	103 331	102 054	102 490	Base clientèle
Dont actifs	77 144	77 494	77 940	Base clientèle
PCE sur Branchements Individuels (BI)	49 099	49 402	50 239	Base clientèle
Dont PCE sBI actifs	38 222	38 901	39 893	Base clientèle
Dont PCE sBI inactifs	9 450	1 286	1 349	Base clientèle
Dont PCE sBI improductifs	1 427	9 215	8 997	Base clientèle
PCE sur Branchements Collectifs (BC)	54 232	52 652	52 251	Base clientèle
Dont PCE sBPIC actifs	38 922	38 593	38 047	Base clientèle
Dont PCE sBPIC inactifs	10 619	4 479	4 175	Base clientèle
Dont PCE sBPIC improductifs	4 691	9 580	10 029	Base clientèle
PCE à relève non semestrielle (Industriels)	1 069	1 096	1 117	Base clientèle
Actifs	808	808	823	Base clientèle
Résiliés	261	288	294	Base clientèle

Un branchement est considéré comme :

- Actif : si un compteur est présent sur le branchement avec un client possédant un abonnement,
- Inactif : si un compteur est présent sur le branchement mais aucun client est rattaché au compteur,
- Improductif : si aucun compteur est présent sur le branchement, statut acquis au bout de 6 mois d'activité



Le volume de réclamations des usagers est en baisse globale de 6% par rapport à l'exercice précédent (203 réclamations en 2017 contre 217 réclamations en 2016).

Focus : Suivi des réclamations clôturées à la maille de la concession (Tout support)	2015	2016	2017
Nb total de réclamations sur la concession	-	147	203
Accueil (Acheminement-livraison / Gestion des demandes)	-	25	25
Conduite et surveillance du réseau	-	8	11
Données de comptage (relevé et mise à disposition données d'énergie)	-	37	54
Gestion et réalisation des prestations	-	76	96
Autres	-	1	17

Ces réclamations sont réparties comme suit :



Pour 8,4% des réclamations le motif n'a été identifié (8,4%).



Le taux de réponse aux réclamations écrites traitées dans un délai inférieur à 30 jours s'élève à 99,4% (à la maille régionale).

2. Les caractéristiques du patrimoine technique

→ 2.1 LES INFRASTRUCTURES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE

2.1.1 Les réseaux de distribution

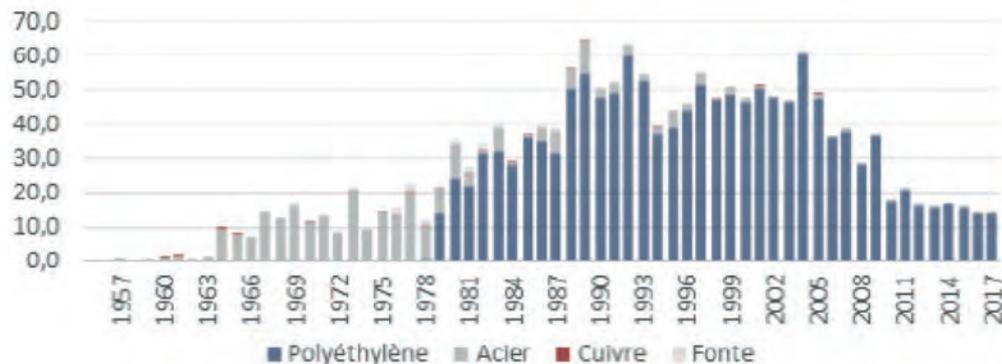
Au terme de l'exercice 2017, l'infrastructure de distribution comptait **1 720 kilomètres de réseaux**. Le linéaire de réseau s'inscrit en augmentation de 12 kilomètres (+ 0,7%) par rapport à l'exercice 2016.

Ces réseaux sont majoritairement exploités en moyenne pression B (91%), la part restante étant exploitée en basse pression (2,5%) et en moyenne pression C (6,2%) nécessaire au transit du gaz entre les zones de consommations. Ces proportions sont quasiment identiques à celles constatées sur 2016.

Les canalisations de type basse pression méritent une attention particulière compte tenu de leur ancienneté et de leur fragilité relative au regard de leur taux de fuites plus important et d'une connaissance moindre par rapport à leur positionnement dans le sous-sol.

De plus du fait des pressions d'exploitation faibles, la vigilance des exploitants doit être accrue dans les zones inondables.

Répartition des linéaires mis en service par matériau et par année

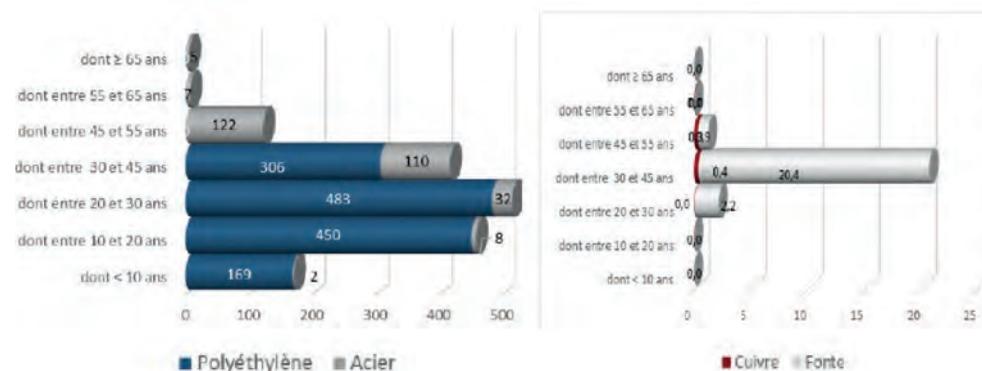


Les matériaux constitutifs des réseaux se répartissent quant à eux à **82% en polyéthylène**, 17% en acier, 1% en fontes ductile et moins de 1% en cuivre.



Les infrastructures communales exploitées par GRDF sont globalement plutôt jeunes mais leur âge moyen (24,9 ans en 2017) est en croissance continue. La part des réseaux âgés de plus de 45 ans, ayant dépassé leur durée de vie technique et leur durée d'amortissement industriel, est en légère augmentation à 6,7% des linéaires en 2017, soit 115 km. A noter que la concession compte 8 km de tronçons de plus de 60 ans. Ces valeurs restent faibles à l'échelle de la concession.

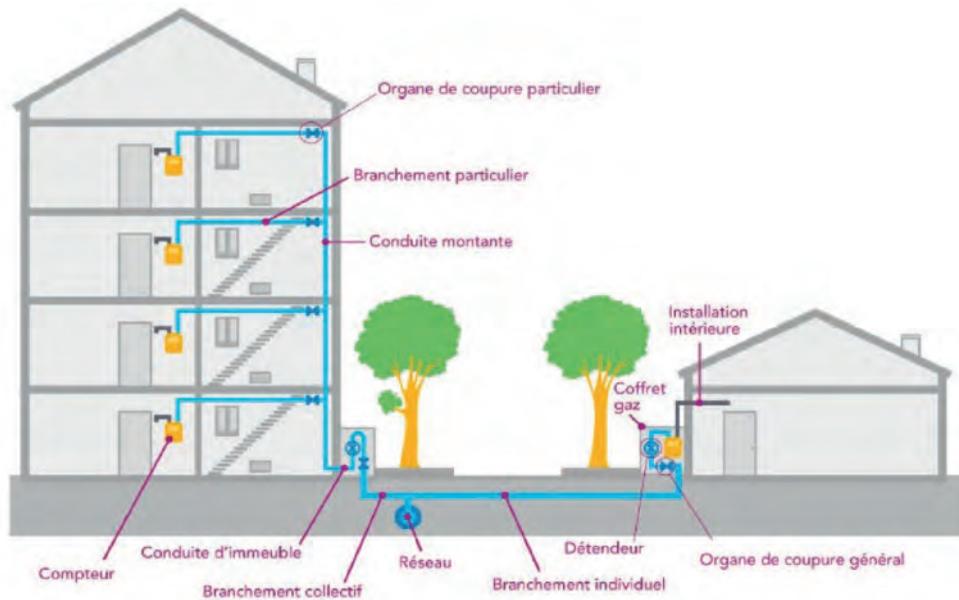
Pyramide des âges des différents matériaux



Une part des canalisations en acier est non protégée cathodiquement de façon active contre les phénomènes de corrosion en raison notamment de leurs conditions d'implantation. Ce linéaire représente environ 2,5% du linéaire en acier total fin 2017 (chiffre constant par rapport à l'exercice 2016).

Le contrôle des protections cathodiques fait l'objet d'un rapport annuel à la maille régionale. Il n'y a pas eu, au cours de l'exercice, de non-conformité d'après les fichiers remis. **Il faudrait que le concessionnaire remette un bilan détaillé des contrôles effectués par commune y compris les anomalies détectées. Les éléments devront inclure la date des corrections ou la programme de résorption de ces problèmes.**

2.1.2 Les ouvrages de raccordement



*Ci-contre principaux ouvrages de distribution sur un logement collectif et sur une maison individuelle (source GRDF –CRAC 2015) -> CRAC Siem (marne) 2015



Le concessionnaire ne réalise toujours pas d'inventaire technique des branchements individuels. Cependant l'inventaire comptable indique que la concession comporte 52 058 branchements individuels en 2017, la base de données clientèle indiquant 50 239 soit une différence de 3,6%.



Le programme de recensement (dit « RIO2 ») de fiabilisation de l'inventaire in situ des branchements collectifs est désormais finalisé. Il conviendra alors d'appréhender avec précision les résultats finaux de ce recensement et les conséquences du déversement des résultats dans les bases techniques du concessionnaire au cours d'un prochain contrôle.

Quoi qu'il en soit il est dénombré **7 442 branchements collectifs à fin 2017, soit + 26%** par rapport à l'exercice précédent, dont une grande part est à priori la conséquence des premiers déversements des résultats du recensement « RIO 2 ».

2.1.3 Les équipements de réseaux constitutifs des biens concédés

Les robinets et vannes sont des organes de coupure qui permettent la modification de la distribution du gaz à travers le réseau et l'arrêt de la fourniture de certaines canalisations en cas d'urgence. Ils sont découpés en 4 classes de sensibilité : les robinets de réseaux principaux maillés dits primaires et secondaires (classe I et II), les robinets des réseaux tertiaires situés sur les points singuliers tels que les encorbellements de ponts (classe III) et les robinets n'étant pas ciblés dans les gammes de maintenance (classe IV). Hors classe IV, **4 968 robinets et vannes sont en place sur la concession et 2017.**



Le concessionnaire s'oppose toujours à la transmission de l'intégralité du parc de robinet de réseau (incluant les vannes « non utiles » à l'exploitation). En outre l'année de mise en service n'est pas renseignée. Il est ainsi toujours difficile pour le SDED d'appréhender les mouvements d'inventaires d'un exercice à l'autre, notamment dans le cadre du schéma de vannage.

La concession comporte **2 postes de détente MPC/MPC, 61 postes de détente MPC/MPB et 90 postes MPB/BP en 2017.** Ils sont situés sur 26 communes.



Le concessionnaire refuse de rendre compte de certaines caractéristiques techniques comme le caractère accessible des robinets de réseau ou encore la situation (en antenne/maillé) des postes de détente.

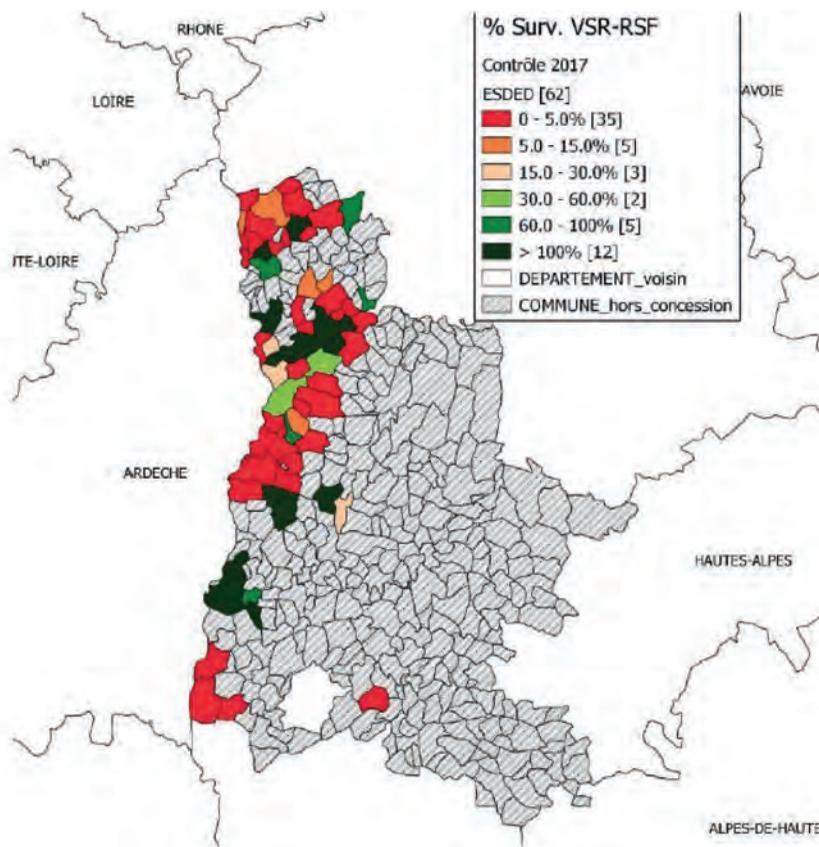
→ 2.2 LA SURVEILLANCE DES RÉSEAUX EN DOMAINE PUBLIC

L'infrastructure gaz a été l'objet d'une surveillance de la part de l'exploitant en conséquence des obligations réglementaires définies par l'arrêté du 13 juillet 2000.



En 2017, l'activité de surveillance des réseaux organisée par GRDF a concerné 796 kilomètres de réseaux ; linéaire en hausse de 67% par rapport à l'exercice 2016. Cette activité de surveillance a entraîné la **détection de 19 fuites** contre 34 en 2016. Rapporté au linéaire de réseau surveillé le taux de fuites détectés pour **100 kilomètres de réseau est de 2,4.** Ce taux est en forte baisse par rapport à celui constaté l'année précédente (7,2 fuites pour 100 kilomètres surveillés). Il convient donc de maintenir le niveau de surveillance.

Part du réseau ayant fait l'objet d'une surveillance en 2017



76,4% des robinets de réseau actifs ont été surveillé en 2017 dont la quasi-totalité des robinets de classe 1. Toutefois la surveillance des ouvrages de raccordement n'est pas suffisante. Les gammes de maintenance n'ont pas été fournies par le concessionnaire.



Le concessionnaire a vérifié l'étalonnage de 2 716 compteurs domestiques à soufflets pour un objectif annuel de 5 056 unités soit 53,7%. **La vérification de l'étalonnage des compteurs domestiques par le concessionnaire semble avoir été abandonnée avec la perspective du déploiement des compteurs communicants Gazpar. En 2017, les données concernant l'étalonnage des compteurs industriels n'ont pas été fournies.**

→ 2.3 LES ÉVOLUTIONS DES OUVRAGES CONCÉDÉS PAR NATURE DE TRAVAUX

Le concessionnaire a été interrogé sur les chantiers (mise en et hors service) qu'il a réalisés en 2017. En raison des délais d'enregistrement dans les inventaires, les travaux de mise en service ou hors service sur un exercice donné peuvent être constatés jusqu'à plusieurs mois après la réalisation effective des travaux. Il convient donc de distinguer les mouvements observés plus avant des mouvements décrits ci-après.

De façon générale, sur les **3 376,87 k€ de chantiers dont il est fait état au 31 décembre 2017, 63% ont concerné des chantiers de premier établissement.**

Plus précisément, sur l'exercice, **15 793 mètres de canalisations ont été posées** par le délégataire, dont 12 952 mètres dans le cadre d'extension et 1 892 mètres dans le cadre d'un chantier de renouvellement.

Près de **2 153 k€** ont été investis dans le cadre des chantiers d'extension et **1 224 k€** ont été investis dans le cadre des chantiers de renouvellement. L'analyse des chantiers conduit donc à observer un **coût unitaire moyen de canalisations de distribution de 136 €/m dans le cadre du développement du réseau, et de 647 €/m dans le cadre de renouvellement.**



Il reste impossible de mesurer et d'analyser la constitution des coûts des branchements posés dans le cadre des affaires globales, alors même que l'ampleur des coûts unitaires observés nécessiterait une analyse plus approfondie.

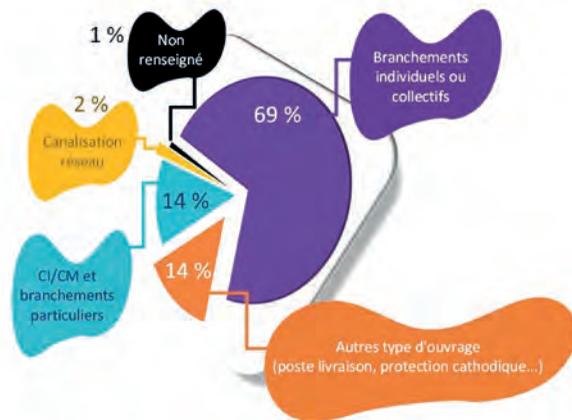
→ 2.4 LES INCIDENTS D'EXPLOITATION ET LES INTERRUPTIONS DE FOURNITURE ASSOCIÉES



En 2017, **789 incidents tous sièges confondus ont affecté les ouvrages concédés en hausse de 10%** par rapport à l'exercice 2016.

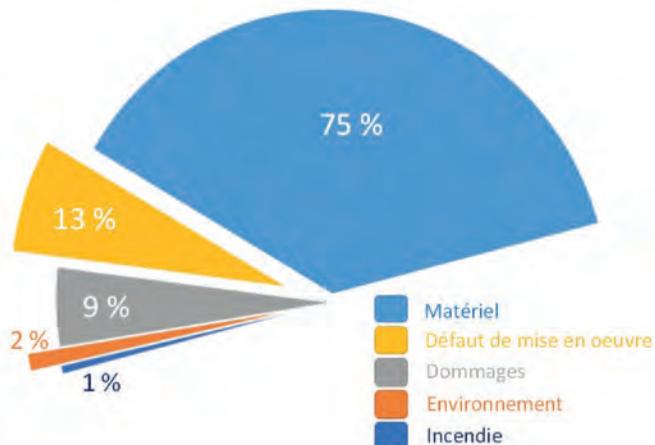
La majorité des incidents a eu lieu sur les branchements, avec 545 incidents répertoriés sur cette typologie d'ouvrage (soit 69%) et 112 incidents pour Autres types d'ouvrages soit 14,2%. Ce constat est généralement le même sur d'autres concessions de gaz. Il s'agit du point-clé en matière de sécurité.

Répartition des incidents par type d'ouvrage



Concernant les causes d'incidents ayant affecté les ouvrages concédés, **les défaillances de matériel demeurent la principale cause d'incidents** à hauteur de 75%. Viennent ensuite les **défauts de mise en œuvre** à hauteur de 13% et les **dommages causés par les activités humaines** à hauteur de 9%.

Répartition des incidents par causes



Le nombre d'utilisateurs coupés suite à incident s'élève à 1702 en 2017, soit une baisse de 25% par rapport à l'exercice précédent.

La grande majorité des incidents se situent sur les ouvrages de raccordement. Le concessionnaire indique que les défaillances sont essentiellement constatées sur les éléments constitutifs des ouvrages. Il évoque notamment la sensibilité aux incidents des détenteurs qui comportent de nombreuses pièces mobiles.

→ 3.1 LA VALORISATION DU PATRIMOINE

Globalement, l'ensemble du patrimoine concédé est immobilisé pour une valeur de **156 509 k€** (en croissance de 2,8% par rapport à 2016, soit + 4 378 k€). La valeur d'actif global des concessions se décompose majoritairement en **réseaux (60%)** et **ouvrages de raccordements (25%)**.



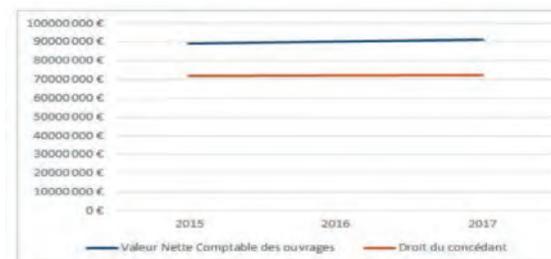
La publication du décret n°2016-495 du 21 avril 2016 relatif au contenu du compte rendu annuel de concession transmis par les organismes de distribution de gaz naturel aux autorités concédantes sur les concessions « historiques » a également eu des conséquences sur les informations mises à disposition au SDED dans le cadre de ses prérogatives de contrôle sur l'ensemble de ses concessions.

Ainsi, au-delà des informations comptables remises antérieurement, il a été remis au SDED un inventaire « économique », permettant de simuler le niveau de contribution du SDED à la péréquation tarifaire, sur la base des méthodes de calcul définies par la Commission de Régulation de l'Énergie au niveau national pour calculer l'ATRD. Pour ce faire il a été valorisé, sur le périmètre des concessions « historiques » et sur les DSP « Loi Sapin », des biens « non concédés » jugés nécessaires à l'exploitation du service et des biens concédés « non affectables » par GRDF à des contrats de concession. C'est sur la base de cet inventaire « économique » qu'ont été calculées les charges d'investissements présentées dans les comptes de régulation des concessions « historiques » mais également les DSP « Loi Sapin ».

Si ces éléments économiques permettent de disposer d'informations complémentaires à la fois sur les ouvrages concédés (distinction premier établissement / renouvellement...) et un premier niveau d'informations sur les ouvrages non concédés, ils ne doivent pas se substituer à la transmission des informations comptables, et notamment le compte 229 « Droits du concédant » et ses sous-comptes constitutifs. Ainsi il conviendra de continuer à maintenir une attention particulière sur l'accès à ces informations comptables au cours des prochains exercices.

Les comptes "droits du concédant", ont atteint fin 2016 la valeur de **72 346 k€** pour le périmètre historique

Valeur nette comptable et droits du concédant



Le droit du concédant ou ticket de sortie représente le droit au retour de l'ensemble des ouvrages au bénéfice de l'autorité concédante. Au terme du contrat, ce droit représente la valeur des actifs en concession quel que soit leur origine de financement.

Dans le cadre d'un DSP, il peut s'interpréter comme étant la dette dont devra s'acquitter la collectivité pour récupérer les actifs de la concession en fin de contrat.



Toutefois, le SDED se trouve dans l'impossibilité d'appréhender les notes de calculs ayant permis la constitution des charges d'exploitation présentées par le concessionnaire dans ses différents éléments de « compte d'exploitation ». Ce refus est de nature à empêcher toute appréciation précise des chiffres présentés et des méthodes mises en place par le concessionnaire.

SYNTHÈSE DE L'AUDIT SPÉCIFIQUE SUR L'ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION

Il est évident que la constitution d'un compte d'exploitation à la maille d'une concession qui utilise des moyens mutualisés à l'échelle nationale (ou départementale) n'est pas triviale est qu'elle doit passer par une modélisation plus ou moins fidèle et directe afin d'affecter les charges et recettes à la concession. Force est de constater qu'une part non négligeable du mécanisme de construction de ce « compte d'exploitation » reste opaque pour le SDED et que par conséquent l'interprétation de ce dernier doit être menée avec précaution. De plus, l'utilisation des règles économiques de la péréquation tarifaire tend à estimer l'équilibre économique de concession dans un cadre régulé et c'est pour cela qu'il est préférable de parler de « compte de régulation ».

En outre le fait d'appliquer les mêmes règles de constitution de ces comptes de régulation aux DSP « Loi Sapin » constitue une interprétation discutable de GRDF de l'article 33 du décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016. Les charges d'investissement sont calculées selon la formule économique servant à calculer le tarif et non selon des normes comptables comme stipulé dans les textes.

Le calcul des charges d'exploitation et les clés de répartition utilisées ne sont pas explicités par GRDF et entraîne une incompréhension des évolutions observées sur ces dernières.

Enfin les termes de « contribution à la péréquation tarifaire » et de part locale de la « performance nationale de GRDF » présente un intérêt limité pour le SDED du fait des méthodes utilisées pour leur calcul.

Cela étant dit, il peut être intéressant de constater certaines tendances d'évolution de ce compte de régulation sur des temps longs (et sur le périmètre de desserte exclusive de GRDF), ceci bien évidemment sous condition d'une permanence des méthodes utilisées par GRDF.

En ce qui concerne les DSP « Loi Sapin » l'intérêt de ce compte de régulation est très faible du fait qu'il ne représente pas fidèlement la capacité de GRDF à exploiter le service de manière efficace sur le périmètre des communes concernées.

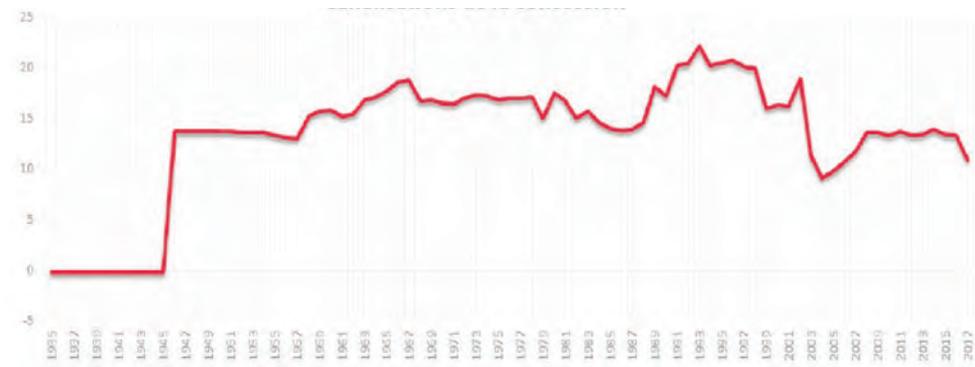
→ 3.2 LA COHÉRENCE DES ÉTATS D'INVENTAIRES

Les biens nécessaires à la réalisation du service délégué font l'objet d'un inventaire technique et comptable tenus à jour par le délégataire.



S'agissant des canalisations de distribution, les divergences d'inventaire affichent une amélioration en valeur à l'échelle globale (- 5 km d'écart) et une détérioration à l'échelle communale (+ 23,8 km d'écart). Rappelons que, globalement, les enjeux associés aux écarts d'inventaire, se situent autour de la gestion potentiellement imprécise des actifs concernés par ces écarts.

Ecart absolu cumulé à fin 2017 - Canalisations de la concession



S'agissant des ouvrages de raccordement :

- Rappelons l'incomparabilité des états d'inventaire vis-à-vis des branchements individuels (en l'absence d'un inventaire technique) ;
- Signalons que les branchements collectifs et ouvrages collectifs d'immeuble présentent des écarts d'inventaire très significatifs, qui se traduisent par des sur-immobilisations comptables importantes.

Le traitement de ces écarts devrait intervenir, selon GRDF, à l'horizon 2018-2019, lorsque l'inventaire *in situ* évoqué sera finalisé. **L'enjeu pour le SDED se situe essentiellement sur la méthode de rapprochement entre les deux inventaires qui sera décidée par GRDF et son impact au niveau des valeurs d'actifs et des origines de financement. Compte tenu des enjeux financiers associés et eu égard aux correctifs nécessaires, il est essentiel que le SDED puisse être informé sur cette méthode préalablement à son application sur les inventaires, voire associé à l'élaboration de celle-ci.**

C - LE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE CHALEUR DE VASSIEUX EN VERCORS

Depuis sa mise en service fin 2011, le réseau public de distribution de chaleur de Vassieux en Vercors fait l'objet d'un suivi continu par les services SDED. Chaque année un tableau de bord énergétique est réalisé pour suivre les indicateurs et s'assurer du bon fonctionnement.

Chiffres clefs



Faits marquants en 2018

- Remplacement des pièces d'usures des chaudières bois (soupapes, vannes d'isollements, compteurs d'énergies...)
- Mise en place d'un désemboueur afin d'améliorer la qualité de l'eau du réseau de chauffage
- Pour la cinquième année consécutive, aucun arrêt de la fourniture de chaleur pour les usagers, hors arrêts programmés pour travaux
- Plus de 98% de la chaleur est produite avec les chaudières bois
- Stabilisation du prix de vente depuis 3 ans

Evolution du réseau de chaleur en 2018

Abonnés

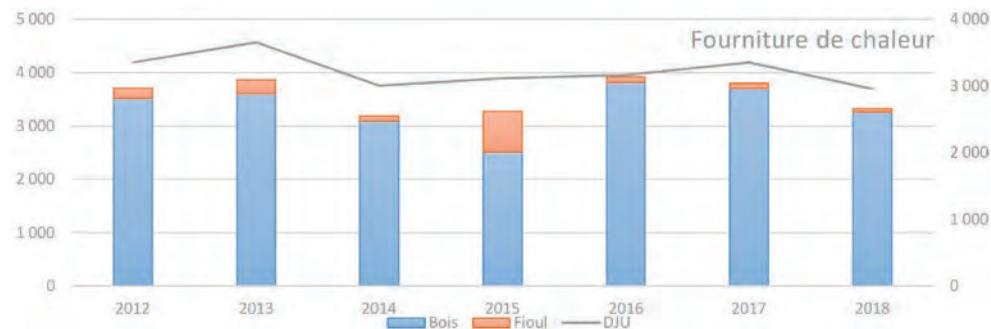
> Depuis la mise en service du réseau de chaleur le nombre d'usagers est constant. En 2018, une nouvelle demande de raccordement a été étudiée. Elle n'a pas pu aboutir, les consommations prévisionnelles étant insuffisantes pour compenser les coûts de raccordement.

Modalités de facturation

> Depuis la mise en place de la mensualisation (janvier 2017) plus de 40% des usagers ont adhéré à cette modalité de paiement. En 2019, un portail d'accès client développé en interne au SDED sera proposé aux usagers.

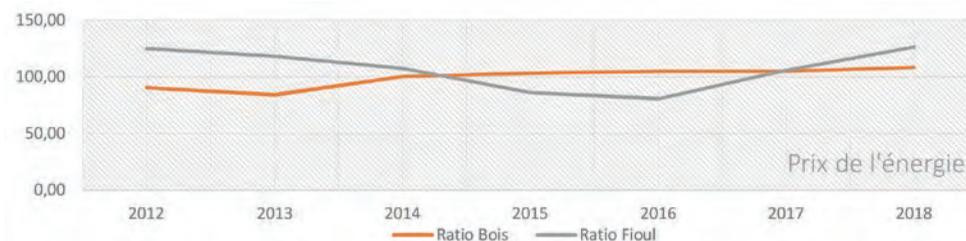
Fourniture de chaleur

> Depuis 3 ans, le taux de couverture bois dépasse les 98%, cet indicateur met en exergue le très bon fonctionnement et suivi des chaudières bois.



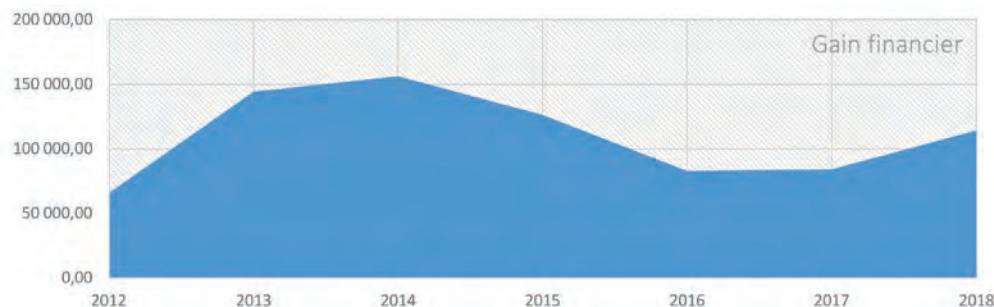
Compétitivité de la chaleur

> En 2018, le prix moyen de la chaleur pour l'utilisateur s'établit à 109 € TTC/MWh (+ 3% par rapport à 2017, en lien avec la baisse des consommations). Ce montant comprend le prix de l'énergie consommée « R1 » (57%) et de l'abonnement « R2 » (43%). Comme en 2017, le prix de la solution bois reste inférieur à celui de la solution de référence (prix moyen du fioul obtenu par SDED pour des livraisons en 10 000 litres, corrigé du rendement) qui s'élève à 126 € TTC/MWh.



LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE...

Pour la deuxième année consécutive compte tenu de l'augmentation du prix du fioul, les gains pour les usagers par rapport à l'énergie de référence, ont encore augmenté. Ils s'élèvent au global depuis la mise en service du réseau à 113 900 € TTC. Au-delà du gain financier, les usagers bénéficient de tous les avantages d'un service public. Ils n'ont notamment pas à acquérir et à entretenir une chaudière fioul ni à gérer les livraisons ou éventuelles interventions de dépannage.



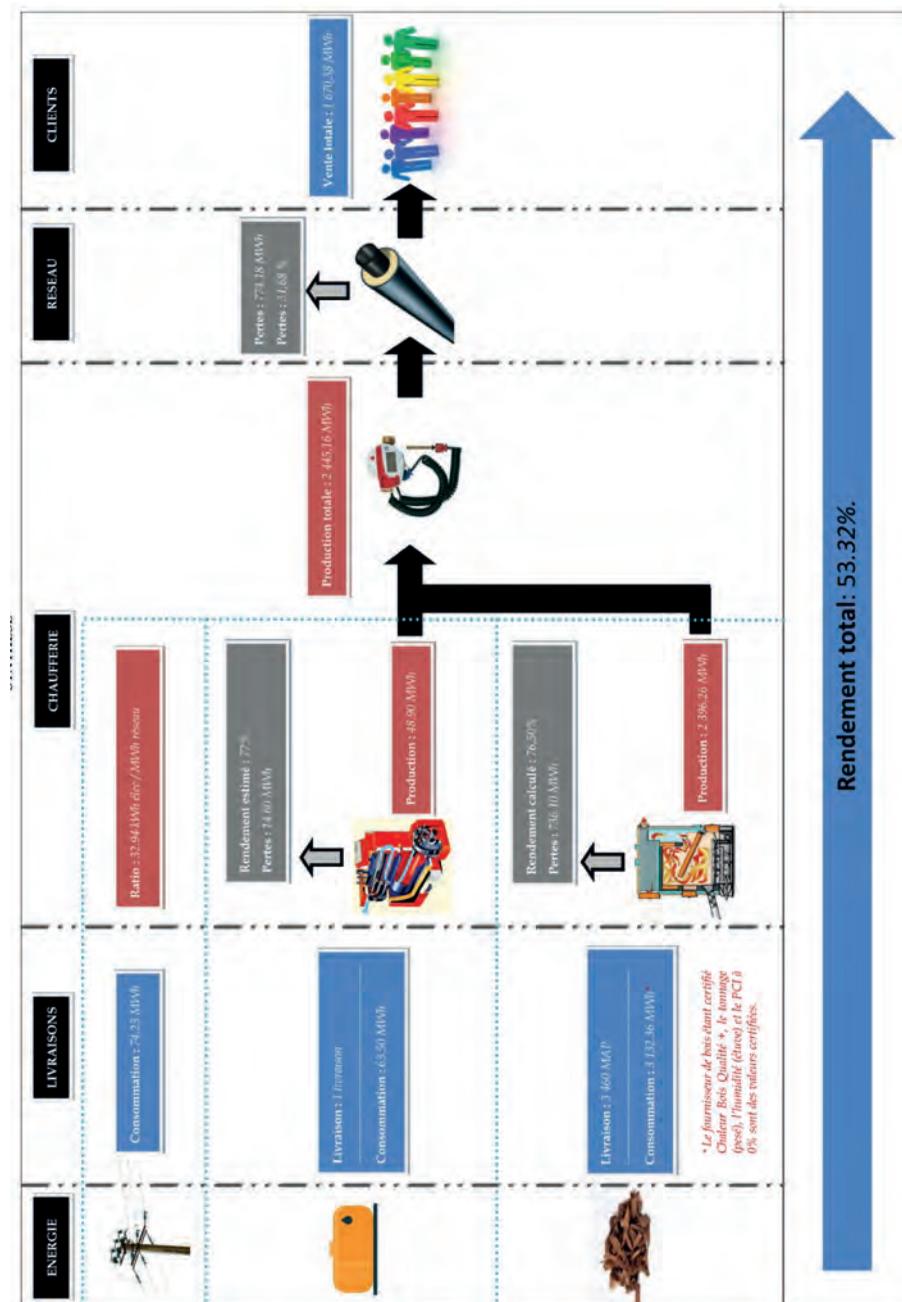
RAPPEL

La loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale confère un caractère obligatoire à la présentation en séance puis à la transmission de ce document aux communes en vue de la communication de celui-ci au conseil municipal.

En effet, l'article 40 de la loi, devenu article L 5211-39 du Code Général des Collectivités territoriales précise : «Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale». Une présentation «powerpoint» est disponible sur l'espace extranet du site internet. Elle peut servir de support à une présentation en Conseil Municipal. www.sdted.org

SYNTHÈSE



DE L'ÉLECTRIFICATION À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le SDED, territoire d'énergie, est au service des communes et des consommateurs depuis 1964 pour l'organisation des distributions d'énergies dans la Drôme. De Syndicat d'électrification, il a évolué au cours des années en véritable Service Public des Energies avec le développement de ses compétences comme le gaz, l'éclairage public et plus récemment la transition énergétique, tout cela à la maille départementale (364 communes).

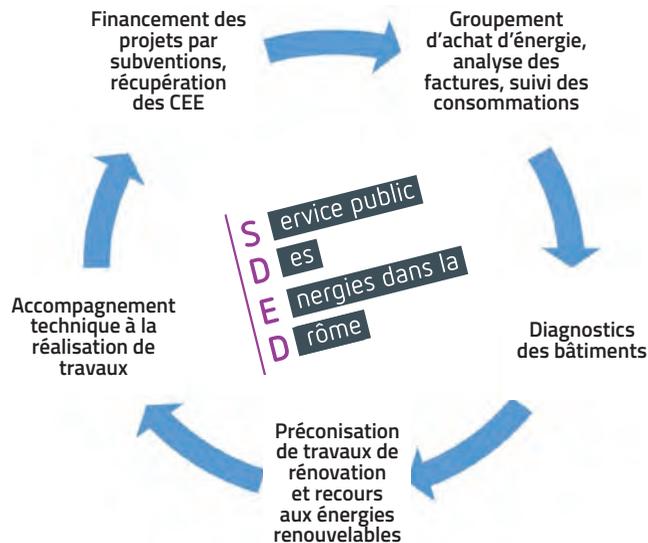
Aujourd'hui il intervient concrètement aux côtés des communes et collectivités comme acteur opérationnel de la transition énergétique : bornes de recharges pour véhicules électrique, éclairage public plus écologique, performance énergétique dans les bâtiments publics, soutien aux plans climat air énergie et production d'énergies renouvelables avec sa Société d'Economie Mixte « Energie Rhône Vallée » qui s'est imposée comme l'opérateur au service du territoire. Ces nouvelles orientations du SDED, développées depuis quelques années, sont menées en complément des métiers historiques, car le SDED n'en oublie pas pour autant son rôle d'aménageur du territoire drômois pour une qualité d'électricité partout, pour tous.

ECONOMIES D'ÉNERGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Face à l'augmentation incessante des prix de l'énergie et à la législation sur la Transition énergétique, les collectivités ressentent clairement le besoin de maîtriser la facture énergétique et de rendre plus efficaces les bâtiments et leurs systèmes.

L'approche de Territoire d'énergie SDED consiste à apporter aux communes les ressources utiles à traiter les questions énergétiques liées à leur patrimoine bâti.

Cette activité repose sur la connaissance préalable des consommations, le diagnostic des installations, l'action sur le patrimoine et l'évaluation des résultats.



LE SERVICE CONSEIL EN ENERGIE : CONNAÎTRE ET AGIR

Moyennant une adhésion annuelle de 0,20 €/hab (ou 0,50 €/hab pour les communes en régime urbain au sens de la taxe sur les consommations finales d'électricité), ce sont 121 communes qui, fin 2018, avaient adhéré au Service Conseil en Energie du SDED.

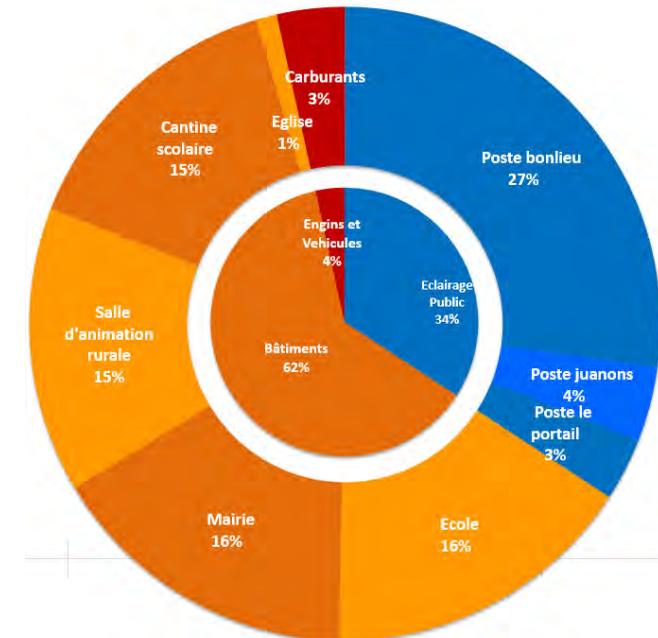
Ce service repose sur 2 axes :

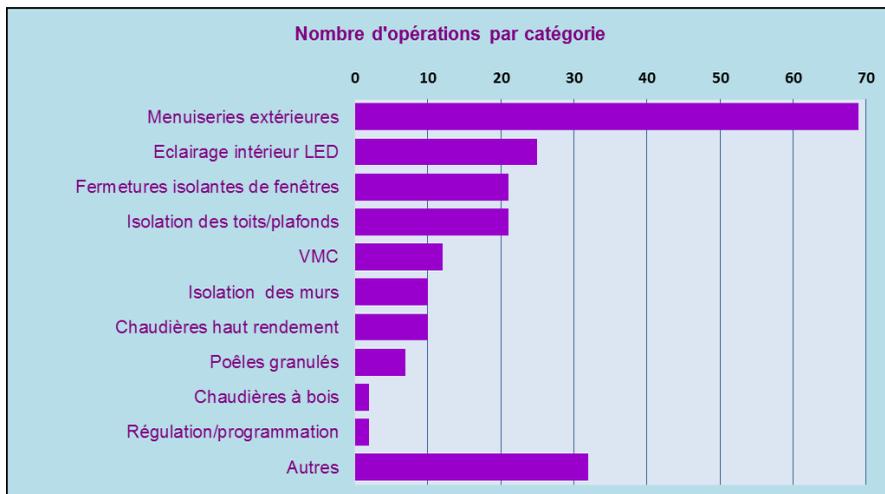
1) Connaître ses consommations et sa facture d'énergie

Pour cela Territoire d'énergie SDED réalise et présente chaque année aux collectivités intéressées leur Bilan de Consommations d'Énergie.

Il consiste à analyser les détails de la facture énergétique et à bien exposer l'évolution sur les dernières années. La commune peut ainsi situer son budget consacré à l'énergie, comprendre sa répartition entre les équipements (bâtiments, éclairage, stations de pompage...), et apprécier les priorités d'amélioration. Ce suivi permet également de visualiser la réalité des économies obtenues à la suite des améliorations effectuées.

Exemple de répartition des dépenses énergétiques pour une commune de 500 habitants





Les équipements aidés sont présentés dans un fascicule illustré, à demander auprès du service Performance Énergétique du SDED.



Étapes de la démarche

La commune réfléchit à ses travaux → le SDED est là pour conseiller



La commune établit ses devis → le SDED vérifie leur conformité avec les CEE



La commune adhère au service Conseil Énergie du SDED (0,20 €/hab pour commune en régime rural, 0,50 €/hab en régime urbain)



La commune délibère pour solliciter l'aide financière et envoie sa demande **avant le bon de commande des travaux**

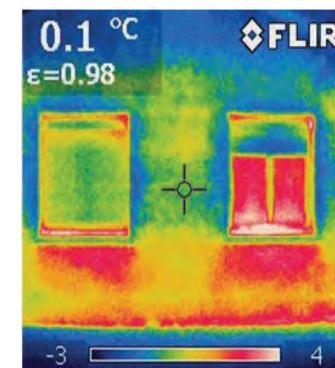


Le SDED accorde une aide financière et reprend à son compte le dossier des CEE à la fin des travaux.

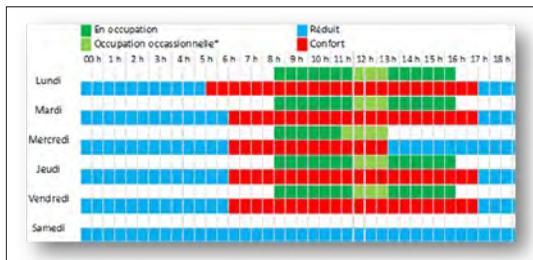
LES INTERVENTIONS A LA DEMANDE : POUR APPROFONDIR

A la demande d'une commune, Énergie SDED peut réaliser un diagnostic plus approfondi d'un bâtiment afin d'évaluer financièrement les différents choix possibles pour améliorer son confort et ses performances.

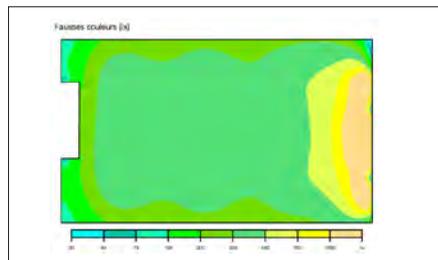
En 2018, Territoire d'énergie SDED a été notamment appelé à travailler sur deux groupes scolaires, une cantine, ainsi que l'ensemble des chaufferies d'une commune de 5 000 habitants.



La programmation horaire d'une école



Simulation de l'éclairage d'une salle de classe



Pour les projets neufs, des conseils sont également apportés aux communes, afin de porter un regard critique et constructif sur les choix proposés par un maître d'œuvre et de bien évaluer leurs impacts à moyen terme. Il est important de préciser que Territoire d'énergie SDED joue un rôle de conseil et d'aide à la décision auprès de la commune, et non celui d'un maître d'œuvre.



PROGRAMME « CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DANS LES TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE »

Dans le Sud de la Drôme, 1 300 000 € de travaux d'économies d'énergie seront financés par les CEE

Grâce au programme CEE « Économies d'énergie dans les TEPCV », les Territoires à énergie positive pour la croissance verte peuvent se déclarer porteurs d'un programme d'économies d'énergie, et voir leurs investissements récompensés par l'attribution de certificats d'économies d'énergie (CEE).

C'est le cas de l'ensemble du territoire couvert par le projet de SCOT Rhône-Provence-Baronnies, réunissant **8 communautés de communes et 175 communes** sur la Drôme, l'Ardèche et le Vaucluse.



Il s'agit de :

- Montélimar Agglomération
- Communauté de Communes Drôme Sud Provence
- Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan
- Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux
- Communauté de Communes Baronnies en Drôme Provençale
- Communauté de Communes Du Rhône aux Gorges de l'Ardèche
- Communauté de Communes Ardèche-Rhône-Coiron
- Communauté de Communes Rhône-Lez-Provence

Le principe est le suivant : lorsque les travaux sont éligibles à certains CEE (fiches standardisées pour les murs, les toits, les fenêtres, l'éclairage public, les chaudières...), la dépense correspondante peut être directement convertie en CEE, exprimés en mégawattheures économisées (MWh). La conversion est la suivante : une dépense de 3,25 € donne droit à 1 MWh.

Sur l'ensemble de ce territoire, la limite de CEE autorisée est de 400 000 MWh, ce qui correspond donc à une dépense totale de 1 300 000 €.

Du fait de leur expérience en la matière, les syndicats d'énergie SDED Territoire d'Énergie Drôme et SDE 07 ont signé une convention de partenariat avec les 8 communautés de communes, ainsi que le syndicat d'énergies du Vaucluse (SEV 84). Ainsi, depuis début 2018, le SDED et le SDE 07 sont chargés d'instruire les dossiers de travaux pour le compte des collectivités qui se sont portées candidates.

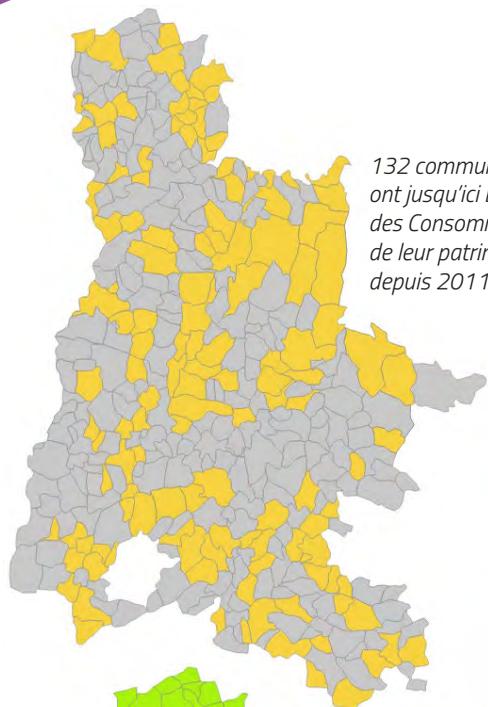


L'essentiel des travaux présentés à ce programme concerne le remplacement de menuiseries dans les bâtiments publics, l'isolation des toitures ou des murs et la rénovation de l'éclairage public.

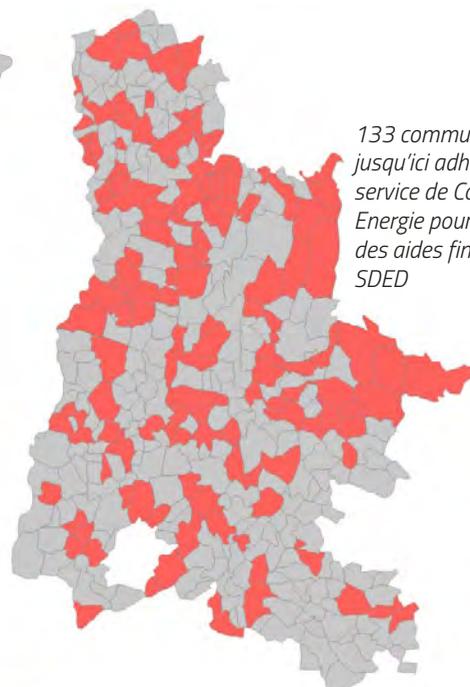
A ce jour, le SDED a déposé les dossiers de 28 collectivités pour un montant de travaux éligibles de 650 000 €. A terme, il aura déposé les dossiers de 38 collectivités pour un montant de travaux de 1 056 000 €, qui seront financés en moyenne à 90% par les recettes obtenues de la revente de ces certificats.

Cette opération aura non seulement démontré un intérêt financier très significatif grâce au dispositif des CEE, mais aussi la capacité du SDED Territoire d'Énergie Drôme à mutualiser sur un territoire le traitement de dossiers que les collectivités n'étaient pas en mesure de valoriser elles-mêmes.

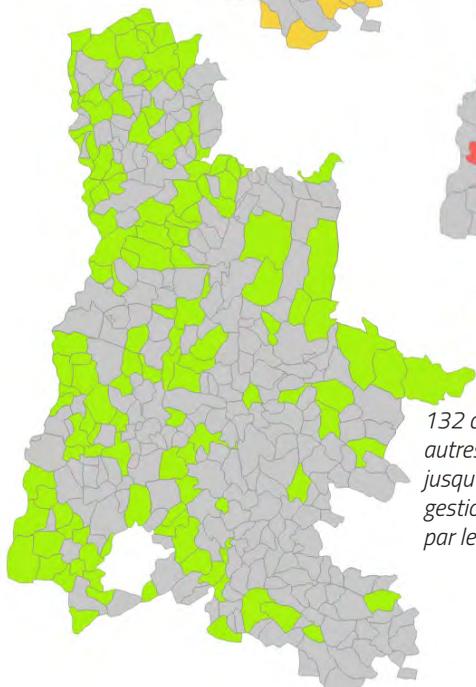




132 communes et 2 collectivités ont jusqu'ici bénéficié d'un Bilan des Consommations d'Énergie de leur patrimoine (380 bilans depuis 2011)

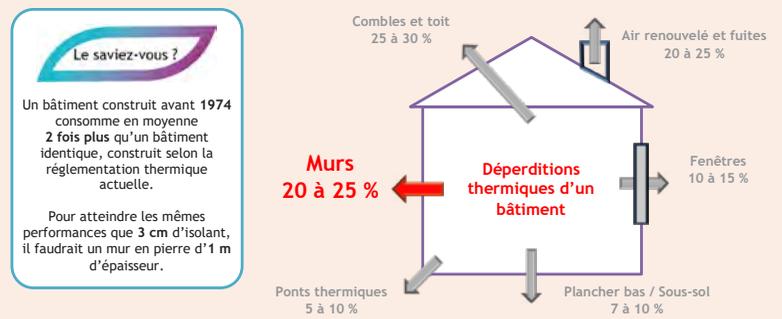


133 communes ont jusqu'ici adhéré au service de Conseil en Énergie pour bénéficier des aides financières du SDED



132 communes et 6 autres collectivités ont jusqu'ici accordé la gestion de leurs CEE par le SDED

ISOLATION DES MURS



Le saviez-vous ?
Un bâtiment construit avant 1974 consomme en moyenne 2 fois plus qu'un bâtiment identique, construit selon la réglementation thermique actuelle.
Pour atteindre les mêmes performances que 3 cm d'isolant, il faudrait un mur en pierre d'1 m d'épaisseur.

POURQUOI ISOLER SES MURS ?

- Améliorer le confort des occupants (Hiver, Été)
- Générer des économies d'énergie
- Maîtriser les dépenses (€ € € €)
- Améliorer l'isolation phonique

IL NE FAUT PAS OUBLIER :



territoire d'énergie DRÔME - SDED **Avec le SDED, agissez, économisez !**

Exemple de fiche Pratique et Technique.
8 fiches sont disponibles : Isolation des murs, des Plafonds, des sols, Menuiseries, Ventilation, Chauffage, Régulation et Éclairage.

Fort de son expérience et de ses compétences, c'est tout naturellement que le SDED a décidé de proposer un travail en partenariat avec les intercommunalités sur les enjeux de la transition écologique puisque ces dernières sont visées par la loi pour y apporter leur contribution sur leurs territoires.

Engagé depuis plusieurs années dans de nouveaux métiers liée à la transition énergétique, le SDED met en place en 2018 la Mission Climat Air Energie avec l'ambition de contribuer à la planification énergétique sur son territoire.

Les intercommunalités de plus de 20 000 habitants ont une obligation PCAET.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est la déclinaison sur chaque territoire des politiques publiques portant sur le climat et la transition énergétique.

S'il répond aux engagements internationaux, nationaux et à plusieurs documents de planification de la région, ce plan d'actions adapte localement ces objectifs et s'appuie sur les forces du territoire pour les atteindre. Il s'articule autour de quatre phases : un diagnostic, une stratégie, un plan d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Prévu à l'article L.229-26 du Code de l'environnement c'est un outil opérationnel de pilotage de la transition énergétique sur le territoire.

Le PCAET implique et mobilise tous les acteurs économiques, politiques, associatifs, citoyens. Il se présente comme un outil de planification à la fois stratégique et opérationnel. Le rôle de l'intercommunalité est majeur : il lui revient de mobiliser tous ces acteurs afin qu'ils s'engagent dans des actions concrètes.

Les objectifs peuvent porter sur

Une baisse de 30% de la consommation d'énergie. Dans ce cas, l'une des actions consistera à accompagner la rénovation énergétique des habitations et des activités tertiaires (bureaux et commerces).

Une réduction de 40% des gaz à effet de serre, issues principalement des énergies fossiles : Ici il s'agira de remplacer le fioul par du bois énergie et les voitures essence ou diesel par des véhicules électriques.

Atteindre 50% d'énergie renouvelable. L'intercommunalité accompagnera par exemple des projets éoliens et un déploiement massif du photovoltaïque sur les toitures. A ce propos le SDED a créé, dès 2011, une Société d'Economie Mixte, « Energie Rhône Vallée » qui est devenue l'opérateur au service des territoires pour la production d'énergies renouvelables.

Les intercommunalités de moins de 20 000 habitants aussi

La pollution ne s'arrête pas aux limites administratives. Les taux d'ozone sont très élevés dans des zones que l'on pourrait imaginer comme bénéficiant d'une bonne qualité de l'air. La réalité est tout autre et ce n'est que par une démarche conduite collectivement y compris dans des territoires ruraux « non obligés » que des améliorations doivent être envisagées.

Ainsi, le SDED apporte le même type d'aides aux petites Communautés de Communes qu'aux plus importantes.

Un appui financier du SDED

Depuis le début de l'année 2018, le SDED a initié des discussions, des rencontres qui ont notamment abouti à des signatures de conventions de partenariat avec plusieurs

intercommunalités et ce, soit dans le cadre de l'élaboration de leur PCAET (pour les EPCI dit « obligés » + 20 000 habitants) soit en leur proposant une convention pour élaborer un Plan de Transition Energétique (EPCI dit « non obligé » moins de 20 000 habitants) afin de les accompagner techniquement et financièrement dans ce travail.

Citons ainsi le travail partenarial engagé avec la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo, la Communauté de Communes du Val de Drôme (CCVD), les deux Communautés de Communes bi-départementales : la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche et ARCHE Agglo, la Communauté de Communes Baronnies en Drôme Provençale, la Communauté de Communes Royans-Vercors, la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux.

Ces EPCI bénéficient dans ce cadre, d'une aide financière pour l'élaboration de leur Plan Climat Air Energie Territorial (aide de 50% plafonnée à 20 k€).

Avec d'autres intercommunalités, la Mission Climat est également en relation où des besoins différents ou spécifiques apparaissent donnant lieu à des échanges et discussions (Communauté de Communes du Diois, Crestois

et du Pays de Saillans, Enclave des Papes Pays de Grignan, Drôme Sud Provence, Sisteronais-Büech).

Enfin l'accompagnement des intercommunalités se fait en étroite relation avec les deux Parcs Naturels Régionaux du Vercors et des Baronnies Provençales.

Le SDED, en tant qu'acteur opérationnel est en quelque sorte la courroie départementale de transmission entre la Région et les territoires en matière de transition énergétique.

Un appui technique avec l'outil PROSPER

La réalisation d'un plan d'actions de transition énergétique implique un diagnostic détaillé et la réalisation de scénarios. Divers organismes publics mettent à disposition des données mais leur traitement requiert du temps et de l'expertise.

Un outil mis à disposition par le SDED, facilite l'accès aux données et permet de quantifier l'impact des actions en termes de baisse de consommation d'énergie et de gaz à effet de serre et qui intègre depuis 2019 un module axé sur la qualité de l'air. En effet, SDED Territoire d'énergie met à la disposition des EPCI un outil de prospective énergétique territoriale appelé PROSPER. Il s'agit de permettre aux collectivités



Lancement du PCAET de la CCVD à Bio Vallée

de leur permettre de planifier les actions et investissements nécessaires en construisant des scénarios énergétiques sur leur territoire aux horizons 2030, 2050. En effet, PROSPER offre la possibilité aux EPCI qui l'utilisent de planifier à l'échelle communale des actions de sobriété et d'efficacité énergétiques et le développement des énergies renouvelables, sur la base d'un état des lieux précis et d'un scénario tendanciel. La visualisation des plans d'actions est possible avec une comparaison des résultats avec le scénario d'évolution tendanciel et bien sûr vérifier l'atteinte des objectifs du SRADDET.

Formations à l'outil PROSPER

Faciliter la prise en main de cet outil était aussi au programme de l'année 2018 pour la Mission Climat qui a ainsi proposé aux EPCI deux sessions de formations. C'est ainsi que les utilisateurs de l'outil, principalement les chargés de missions parfois accompagnés de leurs bureaux d'études, ont pu y participer

en mai et juin 2018. En 2019, une journée de formation a déjà eu lieu au mois de mars à laquelle était également présente la DDT26, et au cours de laquelle de nouveaux contenus de l'outil, notamment un nouveau module consacré à la qualité de l'air était présenté par le cabinet Energies Demain (co-créateur avec le Syndicat de la Loire, le SIEL, de l'outil PROSPER).

L'animation d'un groupe d'échanges et de retours d'expériences

La Mission Climat accompagne toutes les intercommunalités qui s'impliquent et œuvrent dans le domaine de la Transition Énergétique. Dans cette perspective, elle co-anime avec le SDE07 et les deux Directions Départementales des Territoires (Drôme et Ardèche), un groupe de travail bi-départemental réunissant l'ensemble des chefs de projets des Plans Climat. Les deux Syndicats d'énergie les accueillent alternativement en Drôme et en Ardèche.

Il s'agit de temps d'échanges, de rencontres avec les acteurs nationaux ou régionaux, de partages et de retours d'expériences sur les thématiques et obligations réglementaires liées à ces démarches et en lien avec l'ensemble des documents de planification énergétique.

En 2018 ce groupe de travail s'est réuni 3 fois (en septembre, mars et décembre). Pour l'année 2019, le groupe se réunira 4 fois (25 juin, 17 septembre, 19 novembre) la première réunion de l'année a eu lieu le 21 mars 2019.

La Commission Consultative Paritaire de l'Energie : un lieu de coordination de la Transition Énergétique sous l'égide du SDED

S'inscrivant dans la continuité des objectifs de partenariats noués avec les intercommunalités dès 2015, le SDED a mis en place en 2016 sa Commission Consultative

Paritaire Energie qui s'est réunie depuis, une fois par an. Cette commission regroupe l'ensemble des intercommunalités de la Drôme et SDED Territoire d'énergie. Chaque collectivité a désigné un représentant dans le respect de la loi de Transition énergétique avec pour objectif de coordonner les actions de transition énergétique.

En 2018, sous la présidence de Franck SOULIGNAC Vice-Président, elle s'est réunie le 11 septembre 2018 à l'INEED, avec un ordre du jour riche en contenu avec un point d'actualité sur les PCAET par la DDT26, le témoignage du PCAET de Valence Romans Agglo présenté par Lionel BRARD Président du SCoT Grand Rovaltain et Conseiller délégué de Valence Romans Agglo, un état des partenariats engagés entre le SDED et les EPCI, et divers autres points d'actualité.



Le SDED territoire d'énergie acteur opérationnel de la transition énergétique dans la Drôme

Générateur de mobilité électrique!

Service public des énergies dans la Drôme

eborn

Producteur d'énergies

Suivez-nous sur : www.sded.org

UNE IDÉE LUMINEUSE



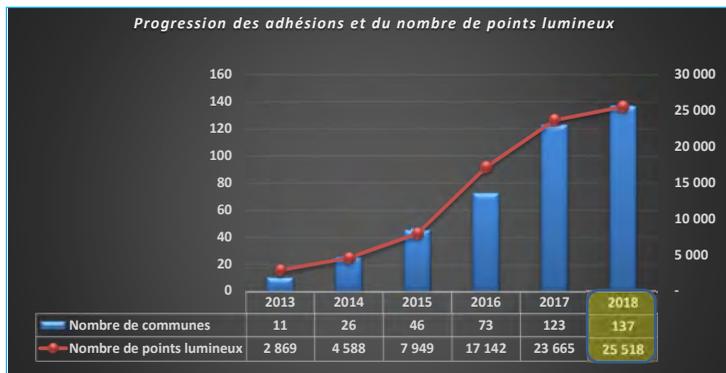
Par cette compétence optionnelle créée en 2013, le SDED prend à sa charge, pour les communes adhérentes, la globalité de la gestion de l'éclairage public (Fonctionnement et investissement) sans devenir propriétaire des installations mais au travers d'une mise à disposition du parc. Les investissements réalisés par Energie SDED entrent dans cette mise à disposition.

La réalisation des investissements est décidée avec la commune qui garde intégralement le choix esthétique du matériel installé. Chaque commune est unique. Le SDED respecte l'identité de chacune d'entre elles en personnalisant les actions.

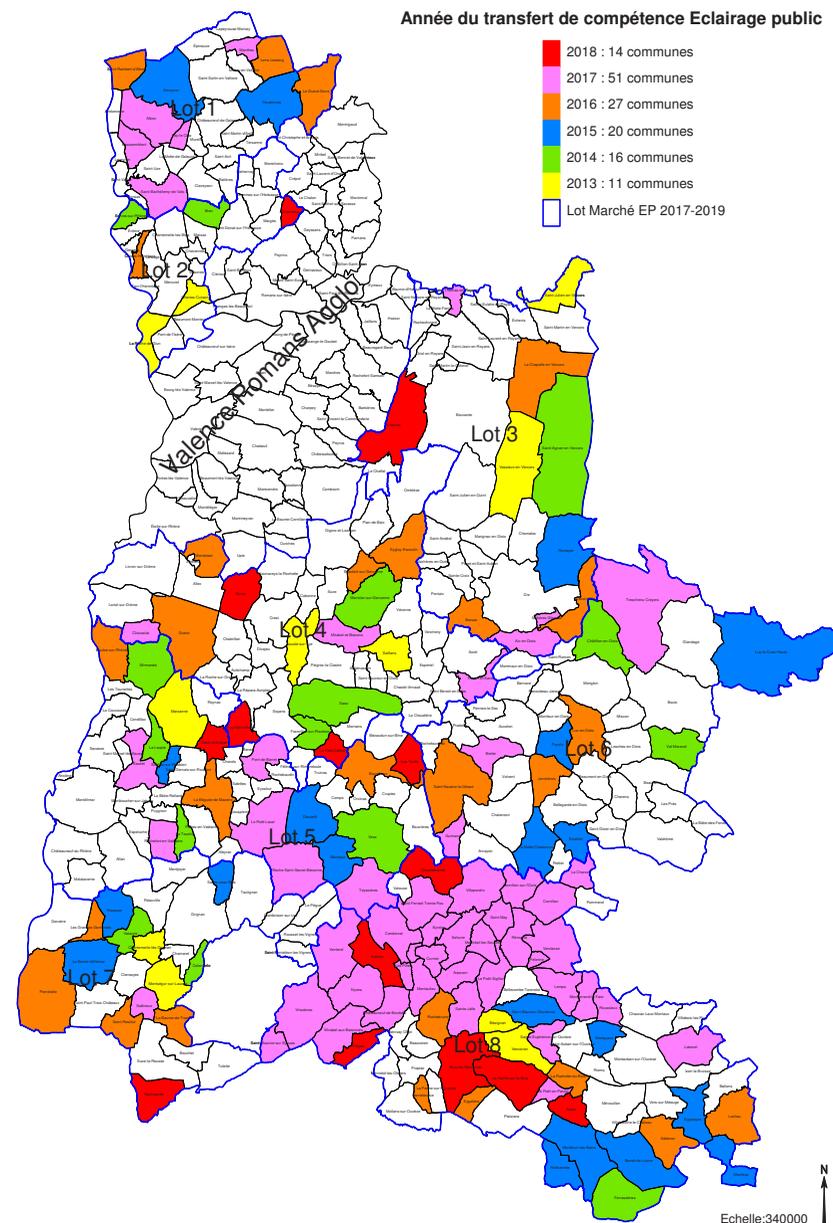
Le SDED met à disposition aux communes adhérentes un SIG (Système d'Information Géographique) full web qui leur permet de connaître dans les détails leur parc d'éclairage public.

La gestion de la maintenance et des dépannages est réalisée via une GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur), full web, qui permet aux collectivités de déclarer les dysfonctionnements sur l'éclairage public par déclaration sur ce système de gestion. L'information arrive directement au service éclairage public du SDED qui prend en compte la demande d'intervention, l'analyse et donne l'ordre à l'entreprise d'intervenir. Selon l'urgence de la situation, la durée de l'intervention va de 4 heures à maximum 72 heures. A tout moment, la collectivité peut interroger la GMAO pour savoir où en est sa demande

Bilan des adhésions depuis 2013



Carte de répartition des communes par année d'adhésion



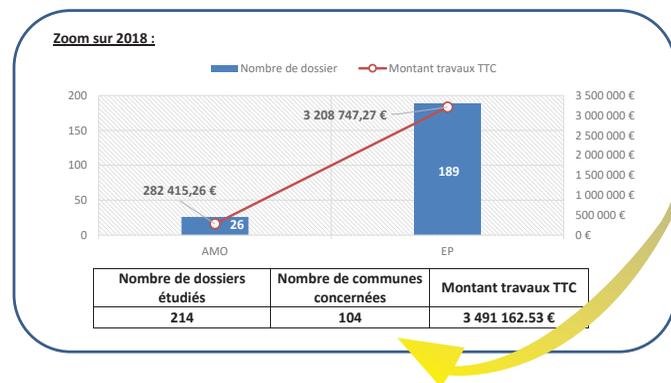
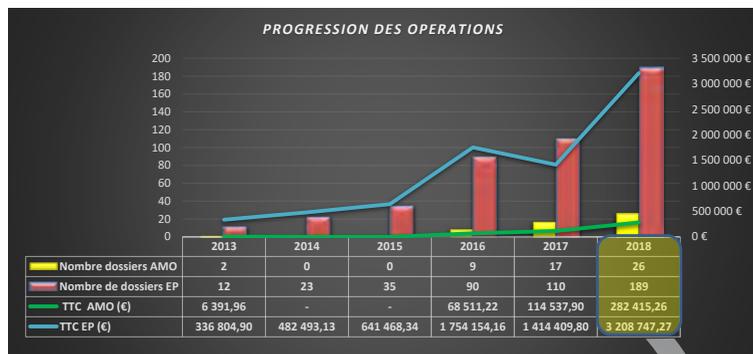
LES INVESTISSEMENTS

Bilan des investissements depuis 2013

Deux types de travaux d'investissements sont pris en charge par le budget annexe de l'éclairage public :

💡 AMO : Travaux de réservations souterraines réalisés en coordination avec des travaux de réseau de distribution, par l'entreprise du marché « réseau » aux conditions économiques de ce dernier.

💡 EP : travaux d'éclairage public réalisés par l'entreprise du marché d'investissement éclairage public aux conditions économiques de ce dernier.



LE FONCTIONNEMENT

Instructions 2018 des DT – DICT – ATU – DT DICT conjointes :

Dans le transfert de compétence, le SDED est exploitant du réseau éclairage public.

A ce titre, il a l'obligation d'instruire les DT (Déclaration de travaux) et les DICT (Déclaration d'intention de Commencer des Travaux), ATU (Avis travaux urgent) sur le guichet unique national Inesis, Réseaux et Canalisations, construire sans détruire, regroupant l'ensemble des exploitants de réseaux.

Elle est disponible au SDED sur demande et téléchargeable sur le site Internet www.sded.org

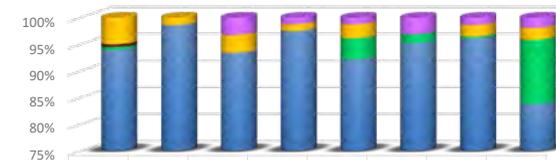


Maintenance, entretien et interventions d'urgence : Coût global : 644 200 € TTC

	DT	DICT	ATU	DT DICT	TOTAL	
Date d'entrée dans la compétence EP des communes concernées	2013	98	109	36	109	352
	2014	51	48	12	64	175
	2015	109	96	12	145	362
	2016	257	228	120	335	940
	2017	164	163	28	189	544
Commune hors compétence	7	4		7	18	
Total général	686	648	208	849	2 391	

TYPE D'INTERVENTION	Total général
Dépannage	1 130
Entretien préventif pour l'année	52
Entretien Systématique du quart du parc	1
Programmation des horloges	31
Pose et dépose des éclairages festifs de fin d'année	18
TOTAL	1 232

Répartition par lot



	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4	Lot 5	Lot 6	Lot 7	Lot 8
Pose et dépose des éclairages festifs			2	1	2	2	4	7
Programmation des horloges	9	1	2	1	4		6	8
Entretien Systématique du quart du parc	1							
Entretien préventif pour l'année	1				6	1	1	43
Dépannage	167	67	56	76	140	59	266	299

PREMIER SEMESTRE 2018

BUREAU SYNDICAL DU 4 JANVIER 2018

Affectation des subventions pour les travaux d'électrification, environnement, Télécom, éclairage public et maîtrise d'œuvre des services techniques de Territoire d'Énergie – SDED - Actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire. Liste des opérations à subventionner - Association CEDER – Convention de partenariat 2017-2019 - Fonds de concours pour la commune de Mours-Saint-Eusèbe - Convention de partenariat pour l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) entre Territoire d'énergie SDED et la Communauté de Communes du Val de Drôme (CCVD) - Convention avec AURA-EE (Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement) pour la participation au programme PEGASUS, préfiguration des auto-consommations collectives, voire des réseaux locaux intelligents (microgrid, smart cities...) - Accord-cadre pour la fourniture, l'acheminement d'électricité et de services associés alimentant les points de livraison (PDL) d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVa (C5) des membres du groupement de commande. Autorisation de signature – Mandat spécial : remboursement des frais engagés par deux élus pour leur participation aux réunions organisées le 4 octobre 2017 à Paris pour l'USERA ainsi que lors du congrès des maires à Paris aux réunions organisées les 21, 22 et 23 novembre 2017.

BUREAU SYNDICAL DU 22 JANVIER 2018

Affectation des subventions pour les travaux d'électrification, environnement, Télécom, éclairage public et maîtrise d'œuvre des services techniques de Territoire d'Énergie – SDED - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglomération à Énergie SDED (communes d'Alixan et de Bourg de Péage) - Valorisation des certificats d'économie d'énergie avec les collectivités drômoises pour l'année 2018 - Pouvoir à Maître Robert, Notaire pour l'accomplissement des formalités de publicité foncière afférentes aux conventions de servitude de passage - Fonds de concours pour la commune de Chatuzange-le-Goubet.

BUREAU SYNDICAL DU 26 FEVRIER 2018

Affectation des subventions pour les travaux d'électrification, environnement, Télécom, éclairage public et maîtrise d'œuvre des services techniques de Territoire d'Énergie – SDED - Actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire. Liste des opérations à subventionner - Remise en état du siège du SDED suite au contentieux SDED/SOLNAIS. Programme des travaux et enveloppe financière pour désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre - Convention de restitution de terrain entre ENEDIS et Territoire d'Énergie Drôme - SDED dans le cadre de la Convention de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique - Mandat spécial : remboursement des frais engagés par un élu pour sa participation à des réunions effectuées le 1er et 2 février 2018.

COMITE SYNDICAT DU 16 MARS 2018

Se reporter au procès-verbal de la réunion envoyé à tous les délégués titulaires et suppléants et à tous les maires et disponible sur le site www.sded.org

BUREAU SYNDICAL DU 4 MAI 2018

Affectation des subventions pour les travaux d'électrification, environnement, Télécom, éclairage public et maîtrise d'œuvre des services techniques de Territoire d'Énergie – SDED - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public de la Communauté d'agglomération Valence Romans à Territoire d'Énergie SDED (communes de La Baume-Cornillane, Bésayes, Bourg-de-Péage, Chatuzange-le-Goubet, Montélier, Peyrus, Saint-Marcel-lès-Valence, Valence) - Actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire. Liste des opérations à subventionner - Cession d'un terrain sur la commune de Malissard entre Territoire d'Énergie SDED et M. Debriouille - Cotisations et subventions pour l'année 2018 - Soutien à une manifestation exceptionnelle au titre de l'année 2018 (Congrès des plus beaux détours de France à Crest) - Soutiens aux manifestations en partenariat au titre de l'année 2018 (Saôu Chante MOZART et Parfum de Jazz) - Convention de partenariat entre EPCI et SDE pour la mise en œuvre du programme CEE-TEPCV (Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte) / PRO-INNO-08 - Convention de partenariat pour l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territoire entre Territoire d'Énergie SDED et la Communauté d'Agglomération Valence Romans - Convention de partenariat entre les Syndicats d'Énergie des départements de l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, les Hautes Alpes, la Savoie et l'Automobile Club de Monaco - Convention de mise à disposition de locaux entre Territoire d'Énergie Drôme SDED et la SAEML Énergie Rhône Vallée - Convention relative à la facturation de chaleur auprès des usagers du service public de Vassieux en Vercors.

BUREAU SYNDICAL DU 15 JUIN 2018

Affectation des subventions pour les travaux d'électrification, environnement, Télécom, éclairage public et maîtrise d'œuvre des services techniques de Territoire d'Énergie – SDED - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la pose de fourreaux de feux tricolores de la ville de Bourg les Valence à Territoire d'Énergie Drôme – SDED - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux de télécommunication hors l'opérateur Orange de la ville de Valence à Territoire d'Énergie Drôme – SDED - Actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire. Liste des opérations à subventionner - Convention d'occupation temporaire entre Territoire d'Énergie Drôme - SDED et la Société d'Économie Mixte Énergie Rhône Vallée pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur le parking du SDED - Avenant n°1 à la convention d'assistance retraite (2015-2017) entre le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale 26 et Territoire d'Énergie Drôme - SDED - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglomération à Énergie SDED (commune de

RECUEIL DES BUREAUX ET COMITÉS SYNDICAUX...

Portes-Lès-Valence) - Mandat spécial : remboursement des frais engagés par un élu pour sa participation aux réunions organisées le 19 décembre 2017 et le 8 février 2018 à Paris pour la FNCCR, ainsi qu'au Salon de l'Agriculture du 21 février 2018.

COMITE SYNDICAL DU 15 JUIN 2018

Se reporter au procès-verbal de la réunion envoyé à tous les délégués titulaires et suppléants et à tous les maires et disponible sur le site www.sded.org

DEUXIEME SEMESTRE 2018

BUREAU SYNDICAL DU 11 OCTOBRE 2018

Affectation des subventions pour les travaux d'électrification, environnement, Télécom, éclairage public et maîtrise d'œuvre des services techniques de Territoire d'Energie – SDED - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public de la Communauté d'agglomération Valence Romans à Territoire d'Energie Drôme - SDED (communes de Bésayes, Bourg-lès-Valence, Malissard, Montéliar, Valence) - Actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire. Liste des opérations à subventionner - Contrat d'assurance groupe garantissant les risques statutaires des agents de la collectivité : choix de la proposition et autorisation de la signature de la convention - Convention cadre de financement et de mise en œuvre des travaux d'alimentation électrique par les réseaux publics de distribution des pylônes supports d'équipements radioélectriques avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Mandat spécial : remboursement des frais engagés par deux élus pour leur participation aux réunions de la Fédération (FNCCR) pour la confection du livre blanc sur les AODE le 2 juillet et le 11 septembre 2018 ainsi qu'au Salon de l'Agriculture en février 2018.

BUREAU SYNDICAL DU 30 NOVEMBRE 2018

Affectation des subventions pour les travaux d'électrification, environnement, Télécom, éclairage public et maîtrise d'œuvre des services techniques de Territoire d'Energie – SDED - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public de la Communauté d'agglomération Valence Romans à Territoire d'Energie Drôme - SDED (communes de Chabeuil, Clérieux, Mours-Saint-Eusèbe) - Actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire. Liste des opérations à subventionner - Mission de contrôle technique pour les travaux de réhabilitation du bâtiment de Territoire d'Energie Drôme – SDED – autorisation de signature - Assurance groupe garantissant les risques statutaires des agents de la collectivité (2019-2022). Adhésion convention groupement de commande - Adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes DSP pour les IRVE – Fonds de concours commune de Montboucher-sur-Jabron.

COMITE SYNDICAL DU 30 NOVEMBRE 2018

Se reporter au procès-verbal de la réunion envoyé à tous les délégués titulaires et suppléants et à tous les maires et disponible sur le site www.sded.org

Standard

Tél. : 04 75 82 65 50 / contact@sded.org

Pour toute difficulté rencontrée sur le réseau ELEC et GAZ

Ligne directe : Tél. : 04 75 82 76 17

Les dossiers de travaux en direct

Tél. : 04 75 82 65 54 / suivi-dossiers@sded.org

Performance énergétique

Tél. : 04 75 82 76 16 / efficaciteenergetique@sded.org

Mission climat

Tél. : 04 75 82 65 55

Service urbanisme

Tél. : 04 75 82 65 56 / urbanisme@sded.org

Gestion éclairage public

Tél. : 04 75 82 65 52 / gestion-ep@sded.org

Comptabilité

Tél. : 04 75 82 65 58 / comptabilite@sded.org

Réseau eborn

Tél. : 0970 830 213 / www.eborn.fr

Régie SDED Erôme

Tél : 04 75 03 36 35 / regie-erome@wanadoo.fr

S
D
E
D
service public
des
Energies dans la
Drôme

Rovaltain TGV
3, avenue de la Gare
BP 12626
26958 VALENCE Cedex 9
Tél. 04 75 82 65 50
contact@sded.org



Sded Antenne
Baronnies - Drôme Provençale

170 rue Ferdinand Fert
ZA Les Laurons - 26 110 NYONS

Tél. 04 75 82 65 50
antenne@sded.org



territoire d'énergie

DRÔME - SDED



S
D
E
D

service public
les
nergies dans la
rôme

Sded

Antenne
Baronnies - Drôme Provençale

nergie
Rhône
Voies

Producteur
d'ENERGIES

Régie SDED

Commune d'Erôme

Régie SDED

Commune de Gervans

RESEAU
ebozn

Service public Des Energies dans la Drôme
www.sded.org

